



LA RÉVOLUTION DES DONNÉES EN AFRIQUE DU NORD :

Mettre les données au service de la
transformation structurelle



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

LA RÉVOLUTION DES DONNÉES EN AFRIQUE DU NORD :

**Mettre les données au service de la
transformation structurelle**



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Pour commander des exemplaires de *La révolution des données en Afrique du Nord : Mettre les données au service de la transformation structurelle*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2020 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : avril 2020

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	v
Sigles et acronymes	vii
Préface	viii
I. INTRODUCTION	1
1. Contexte	1
2. Objectifs	2
3. Méthodologie	3
4. Structure du rapport.....	3
Chapitre 1: Données statistiques et transformation structurelle en Afrique du nord	5
Section I : ...Disponibilité des données statistiques en Afrique du Nord : Un déficit en données fiables pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063	5
I. Le déficit chronique des données de base.....	5
II. Des défis majeurs pour rendre compte de l'Agenda 2063 et du programme 2030.....	7
II-1. Un déficit de données fiables pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063	8
II-2. Des difficultés pour fournir des indicateurs ventilés	11
II-3. Les données sur les ODD doivent être examinées avec précaution.....	13
Section II : Utilisation de la révolution des données pour combler le déficit en statistiques..	15
I. Définition la révolution des données	15
II. La révolution des données : un instrument au service du développement	17
II-1. Réduction du déficit de données sur le développement	17
II-2. Réduction des coûts de production et de collecte des données.....	19
III. État de préparation des pays de l'Afrique à exploiter la révolution des données.....	20
Chapitre 2: État actuel des écosystèmes de données dans les pays de l'Afrique du nord	22
Section I. L'écosystème de données en Afrique du Nord	22
I. Les producteurs de données statistiques	23
I-1. Les producteurs de données de la statistique officielles	25
I-2. Les autres producteurs de données	27
II. La demande de statistique	27
Section 2. Évaluation des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux : état des lieux du niveau de développement statistique des pays de l'Afrique du Nord	29
I. Les indicateurs internationaux de renforcement des capacités statistiques : une première évaluation des systèmes statistiques nationaux	29
II. Utiliser les normes et les codes de bonnes pratiques pour évaluer les systèmes statistiques nationaux.....	34
II-1. L'environnement institutionnel.....	37
II-2. Le Processus statistiques	44
II-3. Le résultat statistique.....	46

Section III. Synthèse de l'analyse des forces/faiblesses et des opportunités/menaces des systèmes statistiques nationaux	48
Chapitre 3: Une révolution des données pour mieux servir le développement des systèmes statistiques nationaux et combler la fracture des données sur les odd et l'agenda 2063	50
Section I. Les fondements des systèmes statistiques nationaux performants.....	51
I. Mettre en place un environnement favorable.....	51
II. S'assurer d'une production solide des données	54
III. Rendre les données plus ouvertes, plus transparentes et plus accessibles	57
Section II. Le soutien régional et international et le financement	58
Conclusion	61
Références.....	64
Annexe: Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies	66

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1: Disponibilité des données de base dans les pays de l'Afrique du Nord.....	7
Tableau 2: Taux de mortalité maternelle par pays, évolution entre 1990 et 2015.....	14
Tableau 3: L'indice de préparation au réseau (échelle de 1 à 7).....	21
Tableau 4: Législation statistique dans les pays de l'Afrique du Nord.....	24
Tableau 5: Dimensions de l'indicateur de capacité statistique pour les pays à capacités moyennes, 2017	31
Tableau 6: Les dimensions de l'indicateur de capacité statistique Mauritanien, 2017	32
Tableau 7: Aide au renforcement des capacités statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) en millions de dollars des États-Unis	42
Tableau 8: Diffusion des microdonnées des enquêtes auprès des ménages ; période 2000-2017.....	48
Tableau 9: Analyse SWOT des systèmes statistiques nationaux : forces et faiblesses	49
Tableau 10: Analyse SWOT des systèmes statistiques nationaux : opportunités et menaces.....	49
Tableau 11: Le soutien externe : passer du soutien classique à un soutien redynamisé.....	59

Graphiques

Graphique 1: Objectifs du développement durable et Agenda 2063.....	8
Graphique 2: Disponibilité des Indicateurs par ODD en Tunisie	10
Graphique 3: Disponibilité des Indicateurs par objectif de développement durable	11
Graphique 4: Écosystème de la production et de l'utilisation des données.....	23
Graphique 5: Le double défi de l'Offre et de la Demande	29
Graphique 6: Indicateurs de capacité statistique (en pourcentage), 2017.....	30
Graphique 7: Évolution de l'indicateur de capacité statistique des pays de l'Afrique du Nord	33
Graphique 8: Structure du cadre d'évaluation de la qualité des données	37
Graphique 9: Taux de scolarisation des enfants de moins de 11 ans	45
Graphique 10: Scores moyens de l'inventaire des données ouvertes (Open Data Inventory) 2016 relatifs à la couverture et au degré d'ouverture des données	47

Encadrés

Encadré 1 Avantages de l'enregistrement des faits d'état civil.....	6
Encadré 2 Évaluer l'état de préparation des systèmes statistiques des pays de l'Afrique du Nord pour assurer le suivi des ODD et de l'Agenda 2063	9
Encadré 3 Indicateurs statistiques et indicateurs non statistiques	10
Encadré 4: Disponibilité des indicateurs selon le classement par catégorie de l'ONU	11
Encadré 5 : Les quatre niveaux de suivi des ODD.....	12
Encadré 6: Fiabilité statistique des données administratives pour le suivi des ODD	14
Encadré 7: Les principes du Consensus sur les données en Afrique (CEA, 2015).....	17
Encadré 8: Nouvelles sources de collecte de données et systèmes statistiques.....	18
Encadré 9: Le Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique (CAPMAS) en Égypte : responsable de la coordination et de la supervision du système statistique national	25
Encadré 10: L'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale : quelques limites.....	34
Encadré 11: Étude du fonctionnement du système statistique national- Principales questions pilotes	35

Encadré 12: Cadre d'évaluation de la qualité des données de FMI Environnement institutionne	36
Encadré 13: L'indépendance professionnelle.....	39
Encadré 14: Données ouvertes en Afrique du Nord	47
Encadré 15: Mesurer le degré d'ouverture grâce à l'Open data Inventory	48
Encadré 16: Adapter les législations, réglementations et normes en vue de créer des institutions capables de produire des données fiables.....	53
Encadré 17: Renforcer les capacités humaines et techniques	54
Encadré 18: Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données.....	55
Encadré 19: Mettre en place les attributs essentiels de la crédibilité des statistiques.....	55
Encadré 20: Combiner les sources de données traditionnelles avec les données non conventionnelles pourrait combler les déficits de statistiques sur les ODD et l'Agenda 2063.....	56
Encadré 21: Enregistrement des naissances par téléphone portable en Ouganda	57
Encadré 22: Renforcer les programmes des statistiques fondamentales	58
Encadré 23: Mettre en place des stratégies de diffusion des données statistiques	58
Encadré 24: Recourir aux mécanismes de financement axés sur les résultats.....	60
Encadré 25: Mettre en place des mécanismes de financement innovants pour mobiliser davantage de ressources	60

Sigles et acronymes

BAD Banque africaine de développement

CEA Commission économique pour l'Afrique

CAPMAS *Central Agency for Public Mobilization and Statistics* (Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique)

CAS Charte africaine de la statistique

CEQD Cadre d'évaluation de la qualité des données

FMI Fonds monétaire international

ODIN *Open Data Inventory* (inventaire des données ouvertes)

ODD Objectifs du développement durable

ONS Office national de la statistique

PARIS21 Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle

PAMS Plan d'action de Marrakech pour la statistique

NRI Indice de préparation au réseau (*Networked Readiness Index*)

SHaSA Stratégie pour l'Harmonisation des statistiques en Afrique

SSN Système statistique national

Préface

Le succès du Programme de développement à l'horizon 2030 (Nations Unies) et de l'Agenda 2063 (Union africaine) dépend, dans une large mesure, de la capacité des pays de l'Afrique du Nord à définir, planifier et assurer le suivi des politiques publiques au service du développement durable. Avec plusieurs objectifs et cibles définis par ces deux programmes, suivre et évaluer les effets et l'incidence des politiques appropriées nécessitent avant tout la disponibilité d'un large éventail de données statistiques de qualité. Il est nécessaire de disposer de données ventilées et de qualité et à jour, pour doter les pays de l'Afrique du Nord de moyens pour identifier les priorités, procéder à des choix éclairés et mettre en œuvre de meilleures politiques au service du développement durable. La pénurie chronique de données, dont souffrent ces pays, associée à l'insuffisance des incitations pour remédier au manque de capacités techniques et financières, constitue toutefois, un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

Tous les pays concernés ont pris l'engagement de mettre en œuvre le Programme de développement à l'horizon 2030 et à adopter tous les objectifs qui sont pertinents à leur développement. Par ailleurs, les pays africains, en plus de Programme de développement à l'horizon 2030, ont opté pour l'Agenda 2063, référence continentale pour un développement inclusif et durable. La disponibilité des données relatives aux cibles et indicateurs des ODD constitue un défi, étant donné que ces données doivent découler du cadre national des indicateurs adopté par chaque pays de l'Afrique du Nord. Le choix des cibles et des indicateurs doit se faire sur la base des priorités nationales telles que reflétées dans les politiques nationales de développement, les plans et programmes.

Les rapports préliminaires de la réalisation des objectifs de développement durable ont été évalués à la lumière des données dont disposait les pays et les institutions internationales. Certes, les données en question ne rendent pas compte de l'ensemble de tous les efforts déployés par les pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Toutefois, des informations disponibles il ressort clairement

que les pays devront se montrer beaucoup plus ambitieux pour que soit honoré l'engagement pris en faveur des populations et de la planète. Cet engagement figure d'ailleurs au cœur du Programme du développement durable. Les pays de l'Afrique du Nord devront procéder à des transformations structurelles en profondeur, intensifier la coopération internationale et l'action multipartite.

Le rapport intitulé « La révolution des données en Afrique du Nord : mettre les données au service de la transformation structurelle » fait le point sur l'état actuel des systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord. Il définit ensuite les principaux acteurs des écosystèmes statistiques, analyse les capacités des systèmes statistiques nationaux et identifie les lacunes et obstacles auxquels se heurtent ces pays pour produire et utiliser des données de qualité. En résumé, ce rapport présente, non seulement, une analyse approfondie des contraintes législatives, institutionnelles et techniques auxquelles les pays de l'Afrique du Nord sont confrontés, mais aussi des actions prioritaires, des solutions concrètes à l'intention des décideurs politiques et des acteurs de la coopération, régionale et internationale, désireux de mettre les données au service du développement.

Il suggère également les pistes à suivre pour tirer le meilleur parti de la révolution des données et combler le déficit de données sur le développement durable. Dans les pays de l'Afrique du Nord, les gouvernements doivent prendre l'initiative de recenser les besoins des systèmes statistiques nationaux. Dans ce contexte, la coopération, notamment la coopération régionale, constitue un atout indéniable. À cette fin, il convient de mettre en place un pacte sur les données qui associe toutes les parties prenantes : autorités nationales, partenaires au développement, acteurs privés et société civile.

Pour répondre aux exigences du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de données de qualité et désagrégées, les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord doivent s'appropriier les nouvelles technologies et étendre leur champ

d'action. Ils doivent particulièrement, combiner les données issues de sources traditionnelles telles que les recensements, les enquêtes périodiques et/ou données administratives à d'autres données qui émanent de nouvelles sources, notamment géospatiales. La multiplication rapide des nouvelles sources de données grâce à la révolution numérique permettra de créer des possibilités à grande échelle en faveur de solutions innovantes, qu'il faut intégrer dans des mécanismes et structures de données officielles renforcés. L'utilisation des mégadonnées (*Big data*) pour l'accroissement du volume de données, amènera les pays à élaborer des stratégies pour exploiter efficacement les informations sur les populations dans son ensemble. Cette innovation technologique va permettre une transformation structurelle efficace des économies, de créer de nouveaux partenariats stratégiques entre les instituts nationaux de statistiques, le secteur privé le monde universitaire et la société civile afin de disposer de données de qualité nécessaires à un meilleur suivi des deux programmes. Enfin, le rapport a permis de présenter la situation actuelle de la capacité des pays à disposer de

données de qualité pour le développement. Aussi, l'amélioration de l'utilisation des données et des statistiques fiables est-elle primordiale si l'on veut concrétiser la vision d'un avenir meilleur pour les personnes et la planète, telle qu'elle est décrite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les dirigeants du monde entier, au Sommet de septembre 2015. Nous avons besoin de meilleures données pour suivre les progrès accomplis et éclairer les décisions politiques aux niveaux local et national, régional et mondial.

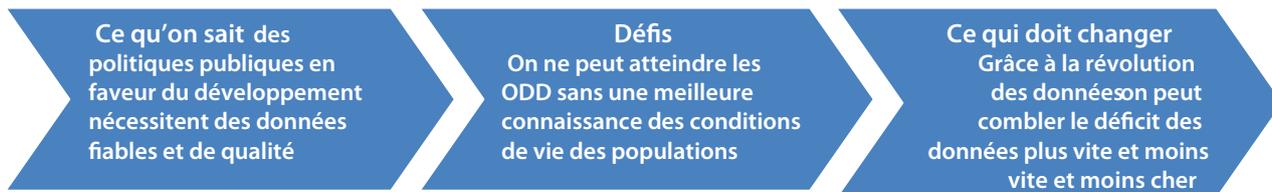


Lilia Hachem Naas

Directrice

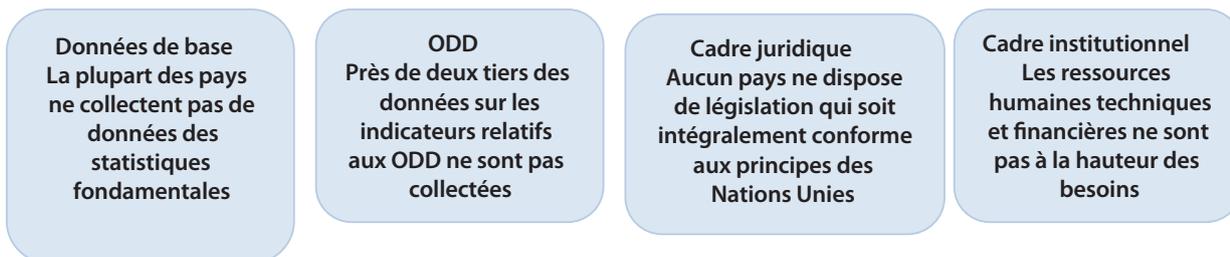
Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique du Nord

Les Enjeux



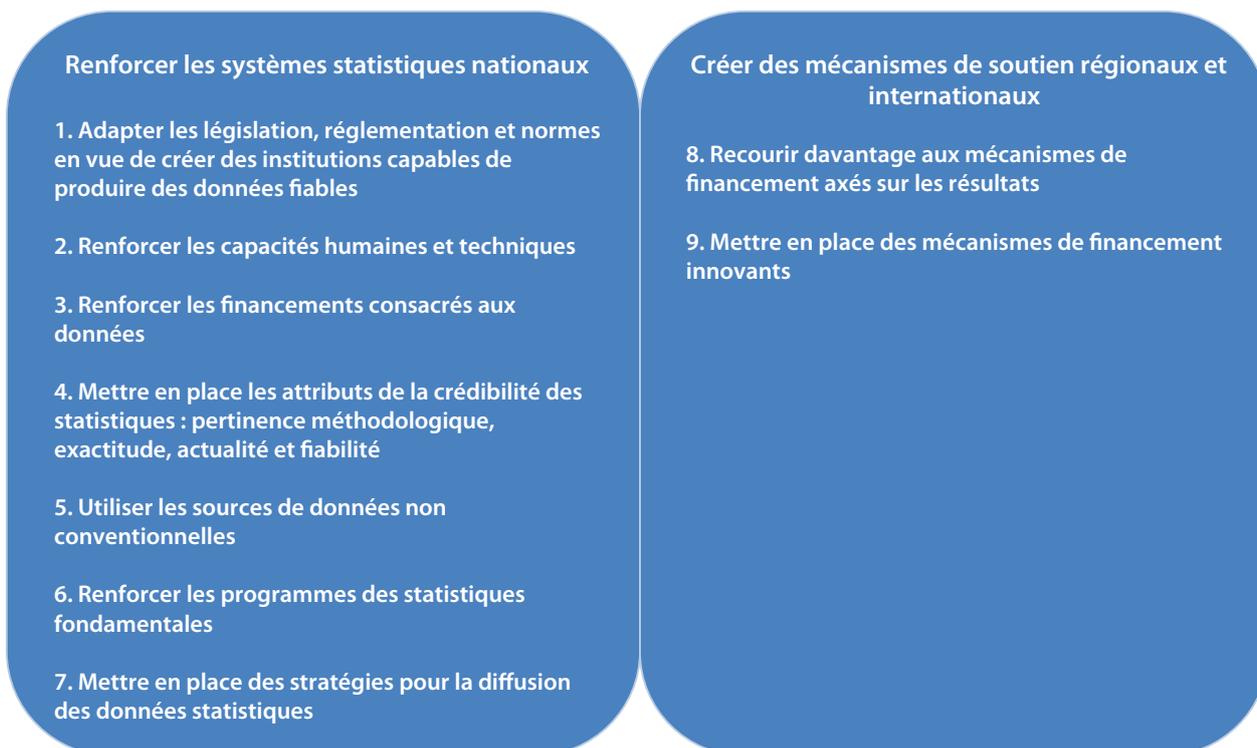
État des Lieux

Moins de données fiables pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063



Révolution des données

Deux façons d'agir :



I. INTRODUCTION

1. Contexte

Les données statistiques sont indispensables au suivi et à l'évaluation des progrès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies) et de l'Agenda 2063 (Union africaine). Mais en produire davantage ne suffit pas ; pour qu'elles puissent être utiles à l'élaboration des politiques économiques, au suivi et à l'évaluation de leur impact ainsi qu'à l'exercice de la redevabilité, ces données doivent être de bonne qualité et fiable. La commémoration de la deuxième Journée mondiale de la statistique (octobre 2015) des Nations Unies, placée sous le thème « De meilleures données pour une vie meilleure », souligne la nécessité pour les pays de disposer de données de qualité, à jour et ventilées pour identifier les problèmes et renseigner l'élaboration de politiques en faveur du développement durable. La conception et la mise en œuvre d'approches exhaustives en matière de développement des capacités statistiques s'impose, donc, tant pour les pays que pour les acteurs de la coopération pour le développement.

En ce qui concerne les pays de l'Afrique du Nord, ils ont déployé des efforts tant au niveau national que continental pour renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux. Au niveau du continent, il s'agit, essentiellement, de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHA-SA) adoptées par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine respectivement en 2009 à Addis-Abeba et 2010 à Kampala. Ces deux initiatives constituent des cadres de référence pour la coordination, la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques de qualité en Afrique, en général, et dans les pays de l'Afrique du Nord en particulier. À l'échelle nationale, certains pays se sont engagés dans l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales de développement de la statistique (Mauritanie, Soudan). À défaut,

d'autres pays ont envisagé l'élaboration de plans nationaux de développement à long terme ainsi que des réformes des cadres juridiques, des dispositions législatives et des politiques qui régissent les données statistiques (Égypte, Maroc, Tunisie, Algérie). Les systèmes statistiques nationaux en Afrique du Nord ont réalisé des avancées significatives dans la production et la diffusion statistique ainsi que dans l'utilisation des nouvelles technologies. En dépit de ces progrès, les besoins en statistiques pour la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 dépassent largement les données disponibles. En effet, les données nécessaires pour évaluer les indicateurs sont innombrables et bien au-dessus des moyens et des capacités de la plupart des pays. Ce manque de données concerne également les pays développés mais à un degré moindre.

Aujourd'hui, certains¹ pays de l'Afrique du Nord ne collectent pas de données de bon nombre de statistiques fondamentales bien que le cadre soit disponible (les naissances, les décès, l'agriculture, le commerce, etc.) et encore moins pour les indicateurs du développement durable (Programme de développement à l'horizon 2030 et Agenda 2063), pour lequel chaque pays est appelé à le contextualiser. Tous les pays disposent de données sur la pauvreté, mais ils éprouvent des difficultés à produire des données pour des intervalles inférieurs à cinq ans ou à le faire en temps voulu. Les pays éprouvent également des difficultés en ce qui concerne la collecte des données complètes sur l'enregistrement des faits d'état civil. En conséquence, un grand nombre de naissances et de décès dans ces pays ne sont pas enregistrés. Dans tous les pays, pour près de deux tiers des 232 indicateurs relatifs aux ODD, les données font défaut et pour la plupart les données ne sont pas à jour. Même lorsque des données sont disponibles, elles sont souvent insuffisamment ventilées, d'où l'impossibilité, pour les décideurs politiques, d'élaborer des programmes ou des mesures pour suivre ou comparer les situations

¹ Les pays de l'Afrique du Nord ont un système statistique national qui varie d'un pays à l'autre. L'objet du rapport n'est pas de classer les pays selon leurs performances, mais :

- De faire ressortir les contraintes à la production statistique ;
- D'apprécier de manière globale la disponibilité des données ;
- D'évaluer les efforts consentis pour organiser la production statistique.

de différentes catégories de la population. Certains pays de la sous-région ont ratifié la loi et/ou les textes législatifs et réglementaires en matière de statistiques qui soient intégralement conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (Nations Unies, 2005), alors que d'autres ne l'ont pas encore fait. Des défis majeurs d'ordre institutionnel subsistent : les ressources, humaines, techniques et financières, consacrées aux statistiques officielles ne sont pas à la hauteur des besoins.

Le Consensus africain sur les données qui a fait suite à la conférence de haut niveau sur la révolution des données, tenue à Addis-Abeba en 2015, préconise aux pays africains, notamment les pays de l'Afrique du Nord, des mesures et des actions-clés qui peuvent être mise en œuvre pour remédier à ce déficit de données et renforcer les capacités statistiques de leurs systèmes statistiques nationaux (CEA, 2015). La révolution des données offre aux gouvernements et aux bureaux nationaux de statistique, la possibilité de produire des données plus utiles à partir de sources nouvelles, d'outils et de technologie innovantes, qui doivent compléter et renforcer les statistiques officielles, et non s'y substituer. Les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de collectes de données, notamment les données géospatiales (l'imagerie par satellite) les données de télécommunication et les données obtenues par capteurs rendent plus facile, plus rapide et moins coûteuse la production des données dont les décideurs ont besoin pour élaborer des stratégies de développement (Initiative Global Pulse des Nations Unies, 2012).

Certains pays se sont, déjà, lancés dans la révolution des données avec des résultats encourageants. La Tunisie, le Maroc et l'Égypte, par exemple, ont amélioré l'efficacité et l'exactitude de leur collecte de données de recensement et d'enquête en utilisant des tablettes pour mener des entretiens personnalisés. En Égypte, on se sert déjà d'une base de données géospatiales pour cartographier les terres cultivées. En Algérie, on utilise les entrevues personnelles assistées par ordinateur dans les enquêtes. Cependant, pour un certain nombre de pays (Libye, Mauritanie et Soudan), le chemin à parcourir est encore long : ces pays sont confrontés à des défis en ce qui concerne l'exploitations systématique de la révolution des données. Il s'agit

notamment du manque de capacités, de connaissances, d'opportunités ou de ressources. En réalité, dans les sept pays de l'Afrique du Nord, des défis majeurs subsistent. Ils empêchent de tirer le meilleur parti de la révolution des données et profiter pleinement de son potentiel transformateur. D'importants investissements devront être consacrés aux renforcements des capacités en ressources humaines, aux plateformes et aux outils technologiques. Des réformes du cadre juridique, des dispositions législatives et des politiques sont tout aussi nécessaires pour créer les environnements et les structures de gouvernance nécessaires pour mieux gérer, l'augmentation vertigineuse du volume, de la vitesse et de la variété des données.

Le rapport « La révolution des données en Afrique du Nord : mettre les données au service de la transformation structurelle » se situe dans ce contexte. Il porte sur l'évaluation de l'état actuel des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord et sur les pistes à suivre pour créer des écosystèmes de données capables de réaliser pleinement le potentiel transformateur de la révolution des données.

2. Objectifs

Ce rapport fait le point de l'état actuel des systèmes statistiques nationaux dans six pays sur les sept que compte l'Afrique du Nord. Il ne prend pas en compte la Libye, bien qu'une revue documentaire ait été faite sur ce pays. Le rapport définit les principaux acteurs des écosystèmes de statistiques, analyse les capacités des systèmes statistiques nationaux et identifie les lacunes et les obstacles auxquels ils se heurtent pour produire et utiliser des données de qualité. Il présente, non seulement, une analyse approfondie des contraintes législatives, institutionnelles et techniques auxquelles les pays de l'Afrique du Nord se heurtent, mais aussi des actions prioritaires, des solutions concrètes à l'intention des décideurs politiques, des institutions panafricaines et des acteurs de la coopération internationale, désireux de mettre les données au service du développement. Il vise trois objectifs spécifiques :

- Procéder à l'analyse des composantes et des acteurs des écosystèmes de données et à l'examen de leur capacité à produire des données fiables sur les ODD et l'Agenda 2063 ;
- Identifier les lacunes et les obstacles auxquels ces acteurs se heurtent ;
- Mettre en place une feuille de route, des mesures concrètes qui permettent aux pays de l'Afrique du Nord de tirer parti de la révolution des données et de renforcer leurs systèmes statistiques nationaux.

3. Méthodologie

Les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport ont été collectées, essentiellement, à partir de trois sources principalement :

- Revue documentaire : Elle a pris en compte l'ensemble des travaux réalisés sur la révolution des données dans le monde et en Afrique. Des rapports, des études stratégiques, des documents sur les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord ont été aussi examinés. Cette revue a permis de faire l'état des lieux des écosystèmes des données : les principaux acteurs, les relations et leurs interactions, les cadres politiques, juridiques et législatifs qui gèrent les statistiques et les cadres organisationnels des systèmes statistiques nationaux.
- Entretiens avec des personnes ressources : Ces entretiens ont été conduits sur la base de questionnaires, auprès des officiels et des fonctionnaires responsables des statistiques des structures sectorielles des différents ministères en lien direct avec les questions du développement durable et des offices nationaux de statistique (ONS). Ces entretiens ont été réalisés lors des visites organisées dans cinq pays : Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. Dans ces questionnaires, il a été question de : i) cartographier les sources de données et la disponibilité des informations statistiques sur le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 ; ii) identifier les lacunes statistiques subsistantes et

les domaines qui nécessitent des travaux plus approfondis. Un volet important de ces questionnaires a été consacré à l'évaluation des systèmes statistiques nationaux et de la qualité de données produites et diffusées. Cette évaluation a été établie en utilisant le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD).

- Réunion ad hoc d'experts : Cette réunion a été organisée par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique du Nord avec des experts de tous les pays de la sous-région, pour examiner et valider les résultats de l'étude, le rapport provisoire déposé par les consultants, ainsi que d'autres initiatives de développement sur la révolution des données, présentées par certains experts à l'occasion de la réunion du groupe d'experts pour enrichir le rapport final de l'étude.

4. Structure du rapport

Ce Rapport d'étude est organisé comme suit :

Le chapitre 1 évalue l'état de préparation des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord à fournir les données de base et à assurer le suivi du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Lorsque les données le permettent, l'évaluation aura un caractère comparatif : les résultats de la disponibilité des données dans les pays de l'Afrique du Nord sont appréciés par rapport à ceux d'autres pays. Cette partie présente un tableau des capacités des pays de l'Afrique du Nord à produire des données sur le développement. Elle identifie également des défis qu'ils affrontent pour parvenir à un suivi exhaustif des progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Elle présente des études de cas, d'innovations et d'expérimentations de méthodes nouvelles - non conventionnelles - développées dans le contexte de la révolution des données, qui sont adoptées dans des pays africains ou dans d'autres régions et/ou pays développés. Bon nombre de ces expériences pourrait être généralisées dans les pays de l'Afrique du Nord et contribuer à répondre

à la demande croissante de données et à combler le déficit de données actuel.

Le chapitre 2 analyse les contextes des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord et identifie les obstacles auxquels ils se heurtent pour produire des données de qualité. Il présente les résultats de l'évaluation menée auprès des fonctionnaires et responsables de la production statistique. L'évaluation s'est focalisée sur les aspects qualitatifs i) de la gestion des systèmes statistiques, ii) des processus statistiques de base et iii) des produits statistiques. Elle a été structurée en six dimensions : les préalables de la qualité (le cadre légal et institutionnel) ; la garantie de l'intégrité ; la cohérence méthodologique ; l'exactitude et la fiabilité ; l'aptitude à l'usage et l'accessibilité.

Le chapitre 3 propose des actions concrètes pour tirer profit de la révolution des données et renforcer les systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord. Les principaux objectifs de la révolution des données sur les ODD et l'Agenda 2063 répondent à la nécessité de combler les multiples

lacunes, qui affectent toute la chaîne de la production et de l'utilisation des données, en termes de textes législation et de réglementation, de gouvernance, de cadre institutionnel, de normes, de disponibilité des données, de méthodes pour mesurer les indicateurs fondamentaux, et de coordination entre les différentes parties prenantes. Le modèle de révolution des données sur les ODD et l'Agenda 2063 suggère qu'une réforme efficace des systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord doit se décliner en deux composantes : i) renforcer et investir dans les systèmes statistiques nationaux, ce qui exige un engagement politique en faveur de l'amélioration des capacités statistiques; ii) créer des mécanismes de soutien régionaux et internationaux en vue de produire des indicateurs comparables sur les plans régional et international. Chacune des deux composantes comprend les trois domaines autour desquels s'articulent les Principes fondamentaux des statistiques des Nations Unies et de la Charte africaine de la statistique : l'environnement favorable, le processus de production statistique et l'utilisation et la diffusion des données.

Chapitre 1: DONNÉES STATISTIQUES ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE EN AFRIQUE DU NORD

Section I : Disponibilité des données statistiques en Afrique du Nord : Un déficit en données fiables pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063

Malgré certaines améliorations apportées à la quantité des données disponibles dans les pays de l'Afrique du Nord (recensements généraux récents de la population et de l'habitat, et enquêtes périodiques), les éléments constitutifs des systèmes statistiques nationaux demeurent insuffisants. Les mesures de données fondamentales, telles que les naissances et les décès, la croissance économique et la pauvreté, le commerce, les exploitations agricoles, ainsi que l'environnement et la sécurité, restent, jusqu'à ce jour, faibles, et particulièrement dans deux pays sur les six que compte cette sous-région. Cette faiblesse se manifeste par la rareté de données (fréquence des enquêtes, taille limitée des échantillons, nombre de secteurs pris en compte) et par la faiblesse de leur qualité, souvent mise en avant par des écarts assez importants entre différentes sources ou différentes méthodes.

I. Le déficit chronique des données de base

Certains² pays de l'Afrique du Nord ont des difficultés à collecter des données fréquemment et efficacement. De manière générale, les pays disposent d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et de données démographiques. Cependant, le défi reste la mise à jour l'enregistrement de certains indicateurs sociaux. Mais, certaines données démographiques sont estimées à partir des enquêtes démographiques et de santé (EDS), des recense-

ments antérieurs et des hypothèses de projections de la population.

Dans certains pays, comme le Soudan, l'utilisation d'années de référence obsolètes (année de base 1981-1982) pour les comptes nationaux et les statistiques de prix, ainsi que le manque de données issues de recensements ou d'enquêtes récentes, limitent leur capacité à produire des statistiques économiques fiables indispensables pour mesurer la croissance, la productivité et la pauvreté. Au Soudan, l'année de base, qui reflète la structure de l'économie (les secteurs de production) et le recensement des biens consommés, remonte aux années quatre-vingt. Cette année de base ne prend en compte ni les secteurs de production apparus depuis cette date ni l'évolution de la structure de la consommation, ce qui conduit vraisemblablement à une sous-estimation de la richesse réellement produite (les nouveaux secteurs n'étant pas pris en compte) et à une sous-estimation de la croissance.

Le tableau 1 identifie les pays qui ont réalisé au moins une enquête ou un recensement depuis 2000 pour cinq aspects économiques et sociaux déterminants : la population, les dépenses et les niveaux de vie des ménages, la structure du secteur agricole et de la propriété foncière, la population active et le secteur informel (Fondation Mo Ibrahim, 2016). Hormis, la Libye, tous les autres pays de l'Afrique du Nord ont procédé à un recensement de la population au cours des 10 dernières années.

2 Les pays de l'Afrique du Nord ont un système statistique national qui varie d'un pays à l'autre. L'objet du rapport n'est pas de classer les pays selon leurs performances mais :

- De faire ressortir les contraintes à la production statistique ;
- D'apprécier de manière globale la disponibilité des données ;
- D'évaluer les efforts consentis pour organiser la production statistique.

Encadré 1 Avantages de l'enregistrement des faits d'état civil

L'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil sont des biens publics essentiels qui présentent des avantages importants pour les individus et pour les États

1. Avantages pour les individus

Un système complet d'état civil contribue au respect des droits civils et facilite aux populations un accès aux services publics. Il contribue à l'établissement de l'identité juridique des individus et les relations juridiques entre les individus et l'État ainsi que les relations entre les individus eux-mêmes. Un système complet d'état civil aide les individus à faire valoir leur droit aux services publics comme l'éducation, la santé et les allocations financières. Il permet aux individus l'accès aux services financier (ouverture de compte bancaire), au marché du travail, d'acheter des biens ou de prouver des droits de succession, de participer aux élections, etc. (Banque mondiale/OMS, 2014)

2. Avantages pour les gouvernements

Au moins trois avantages pour les gouvernements peuvent être énumérés :

2.1 Le renforcement de la gouvernance et l'administration des affaires publiques : L'enregistrement des faits d'état civil permet à l'État d'élaborer des politiques et des programmes, de fournir des services à la population, et de planifier de manière efficace leurs besoins actuels et futurs. Dans le domaine de la santé par exemple, des statistiques fiables sur les tendances de la mortalité et les causes de décès permettent d'identifier les menaces pour la santé publique et les groupes à risques. Un système complet d'état civil aide les décideurs à déterminer la nature et le lieu des interventions et fournir une cartographie des ressources nécessaires

2.2 L'analyse précise des dynamiques démographiques : Les statistiques de l'état civil ont des avantages évidents par rapport aux données produites par les enquêtes. Elles permettent de faire périodiquement des estimations de la natalité et de la mortalité aux différents niveaux : national, infranational et régional. Ces estimations sont essentielles pour comprendre la dynamique de la croissance démographique, le développement socioéconomique et l'usage des services d'assurance et de sécurité sociale. Elles permettent, aussi, d'établir des projections démographiques fiables.

2.3 L'amélioration de l'efficacité des processus électoraux : Les systèmes d'état civil complets fournissent des listes exhaustives et à jour des personnes ayant le droit de vote lors des différents suffrages. Les listes électorales qui ne s'appuient pas sur l'état civil, sont peu fiables et néfastes pour le caractère démocratique des élections.

3. Avantage pour le suivi des ODD

Les systèmes d'état civil sont la source de données la plus fiable pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un système complet permet de disposer de données précises nécessaires pour mesurer les indicateurs relatifs à l'éducation primaire universelle, à la réduction de la mortalité infantile, à l'amélioration de la santé maternelle, à la diminution des infections par le VIH, du paludisme et d'autres maladies, aux inégalités sociales ou géographiques et aux inégalités entre hommes et femmes.

Toutefois, trois pays Algérie, Égypte et Maroc ont entrepris un recensement ayant pour objet l'agriculture depuis 2000³. Cette situation mérite une attention particulière compte tenu de l'importance du secteur agricole dans la production nationale et la création d'emploi. Dans presque tous les pays de l'Afrique du Nord, la méthode utilisée pour compiler les comptes du secteur agricole (compte dans les agences et équilibres ressources emplois) repose sur des sources statistiques développées. En effet, les ministères de l'agriculture publient, en plus des statistiques administratives, les résultats

des enquêtes statistiques sur la production des cultures, les prix et les effectifs du cheptel.

Seuls la Tunisie et le Maroc utilisent le Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 2008 (SCN 2008). Quant à la Mauritanie, elle vient de migrer au SCN 2008 et les premiers résultats des comptes nationaux ont été présentés aux autres acteurs du système statistique national en octobre 2018. Les autres pays utilisent encore le Système de comptabilité nationale de 1993 voire celui de 1968 (Soudan). Ceci soulève la question de comparabilité des taux de croissance. Le chiffre du PIB rendu public est bien souvent une extrapolation,

3 En Tunisie, le premier recensement sur l'agriculture se déroulera durant la période 2018-2020.

fondée sur le chiffre de l'année précédente. Des hypothèses (cours des hydrocarbures, cours des matières premières, etc.), sont utilisées pour évaluer le PIB. Par conséquent, les chiffres de croissance doivent davantage être considérés comme des hypothèses de croissance plutôt que comme des observations.

la pauvreté (ou enquêtes sur les ménages) durant les 10 dernières années. Toutefois, pour certains pays, notamment le Soudan et Mauritanie, les enquêtes réalisées ne sont pas comparables, du point de la méthodologie. Les changements dans les niveaux de la pauvreté et des inégalités restent largement inconnus.

Cinq pays, Égypte, Maroc, Mauritanie, Tunisie et Soudan, ont conduit, au moins, deux enquêtes sur

Tableau 1: Disponibilité des données de base dans les pays de l'Afrique du Nord

Domaine	Méthodes de collecte	Statut dans les pays de l'Afrique du Nord
Enregistrement des faits d'état civil	Statistiques de l'état civil ; Recensements ; enquêtes	Les pays disposent d'un système complet d'enregistrement d'état civil, limités et divers niveaux
Population	Recensements	Hormis la Libye, tous les pays ont procédé à un recensement durant les 10 dernières années
Pauvreté et inégalité	Enquêtes auprès des ménages	Au Soudan et en Mauritanie, les enquêtes ne sont pas comparables du point de vue Méthodologique
Croissance économique	Comptes Nationaux ; données administratives	Seuls la Tunisie et le Maroc utilisent le SCN 2008
Agriculture	Recensements	Seuls l'Algérie, le Maroc et l'Égypte font des Recensements agricoles
Emploi	Enquêtes	Seuls l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie font des enquêtes emplois

II. Des défis majeurs pour rendre compte de l'Agenda 2063 et du programme 2030

Les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 mettent les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord à de rudes épreuves. Tous les pays ne disposent pas encore de données pour bon nombre d'indicateurs et rencontrent des difficultés majeures. Des défis importants d'ordre méthodologique et stratégique restent à surmonter, notamment la nécessité de concilier la production des données destinées au suivi des objectifs régionaux et mondiaux et la production des données au service de l'action publique à l'échelon national.

Le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, requièrent, pour leur suivi, une grande quantité de données. Le Programme de développement à l'horizon 2030 présente 17 objectifs et 169 cibles ventilés en 232 indicateurs. L'Agenda 2063 présente 20 objectifs et 174 cibles. Le premier plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063, élaboré par la Commission de l'Union africaine sur la période 2014-2023, identifie 63 indicateurs clés, dont 40 sont identiques aux indicateurs relatifs aux ODD (CEA/BAD, 2017).

Graphique 1: Objectifs du développement durable et Agenda 2063

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 6. Economie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée 8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération) 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique
 <p>1 PAS DE PAUVRETE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie
 <p>2 FAIM ZÉRO</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET PROPRE À UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 6. Blue/ ocean economy for accelerated economic growth 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA CLIMATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 4. Des économies et des emplois transformés 6. Economie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 11. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 13. Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée
 <p>17 PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique 20. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement

Sources : BAD et CEA, 2017. Rapport sur le développement durable en Afrique : Suivi des progrès accomplis, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

II-1. Un déficit de données fiables pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063

La cartographie de la disponibilité des données permet de disposer d'éléments pertinents pour analyser et comprendre les capacités actuelles des

pays de l'Afrique du Nord à produire des indicateurs fiables sur les ODD et l'Agenda 2063. Il faudrait également que les données de qualité correspondent au concept, aux définitions et aux méthodologies de l'indicateur. En outre, elles doivent être conformes à la fréquence des données et leur ca-

pacité à être ventilées par âge, sexe, lieu, revenu, ethnicité, statut migratoire et handicap afin de pouvoir répondre de façon appropriée au principe fondamental de l'ODD consistant à « ne laisser personne pour compte ». La disponibilité des données pour le suivi des deux programmes en Afrique du

Nord constitue un défi. Au plus, 46 % des données nécessaires pour suivre les progrès réalisés par les ODD sont collectées en Algérie, 43 % en Égypte, 48 % au Maroc, 35 % au Soudan et 38,5 % en Tunisie.

Encadré 2 Évaluer l'état de préparation des systèmes statistiques des pays de l'Afrique du Nord pour assurer le suivi des ODD et de l'Agenda 2063

Pour évaluer l'état de préparation des pays de l'Afrique du Nord en termes de suivi des ODD et de l'Agenda 2063, on a soumis des questionnaires aux fonctionnaires responsables des statistiques des différents ministères et aux offices nationaux de statistique chargés de la production des données sur le développement. Ces questionnaires portent sur le développement durable. Il s'agit de : i) cartographier les sources de données et la disponibilité des informations statistiques, ii) identifier les lacunes et les domaines qui nécessitent des travaux plus approfondis. Le questionnaire de cartographie des données sur les deux programmes a été spécifiquement conçu pour identifier la disponibilité et la fréquence des données. Selon la disponibilité des données, des informations supplémentaires telles que la périodicité de la collecte des données et la ventilation par caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu, revenu, ethnicité, statut migratoire et handicap) ont été recueillies. L'idée est d'examiner si les systèmes de collecte des données permettent de répondre de façon appropriée au principe fondamental des ODD : « ne laisser personne à la traîne ».

Au regard des informations collectées, l'interprétation des résultats pose quelques problèmes : dans certains cas, les fonctionnaires des bureaux de statistiques n'ont donné aucune information en raison de leur méconnaissance des données habituellement produites par d'autres administrations ou organismes que les leurs. Dans d'autres cas, les indicateurs du Programme de développement à l'horizon 2030 n'étaient pas encore bien définis, d'où la difficulté pour les répondants nationaux d'identifier les données nationales requises pour assurer leur suivi (Par exemple l'indicateur 1.a.1 : Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté; ou l'indicateur 8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme). L'évaluation a également révélé des incertitudes chez les répondants nationaux sur la disponibilité des données requises pour produire certains indicateurs. Certains responsables ont répondu qu'ils ne savaient pas si certaines données étaient produites dans leur pays. Par exemple, certains répondants ne savaient pas si les données requises pour l'indicateur mondial 3.9.1 (la mortalité attribuable à la pollution de l'air ambiant et dans les habitations) et l'indicateur 3.9.2 (la mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène) doivent être recueillies; car elles pourraient l'être dans le cadre d'initiatives de recherche indépendantes sans lien avec les institutions officielles de statistique.

Les enquêtes sur la disponibilité des indicateurs des ODD doivent être entourées de précaution parce que, les définitions précises de tous les indicateurs et des données ne sont pas clairement établies. Un grand nombre de services producteurs de données ont été consultés sur les 232 indicateurs de suivi des ODD figurant sur la liste de septembre 2017. Les indicateurs sont de nature variable. Ils prennent la forme de ratios, de moyennes annuelles, de comptages ou de l'état de la législation. De fait, certains indicateurs ne relèvent pas du domaine statistique mais plutôt de la mise en œuvre des politiques publiques. L'indicateur est alors binaire (réponse oui ou non) et décrit l'état du pays au regard de la politique publique ou de la législation. Il ne peut donc pas être de la responsabilité des instituts nationaux de statistiques qui sont au mieux collecteurs des données statistiques.

Parmi les 232 indicateurs, 37 sont considérés comme non statistiques. Ainsi l'ODD 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » contient un indicateur qui est de nature non statistique. Il s'agit de savoir si les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies ou des plans pour lutter contre les risques de catastrophes naturelles comme l'illustre l'indicateur 1.5.3 « Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe » (2015-2030).

Encadré 3 Indicateurs statistiques et indicateurs non statistiques

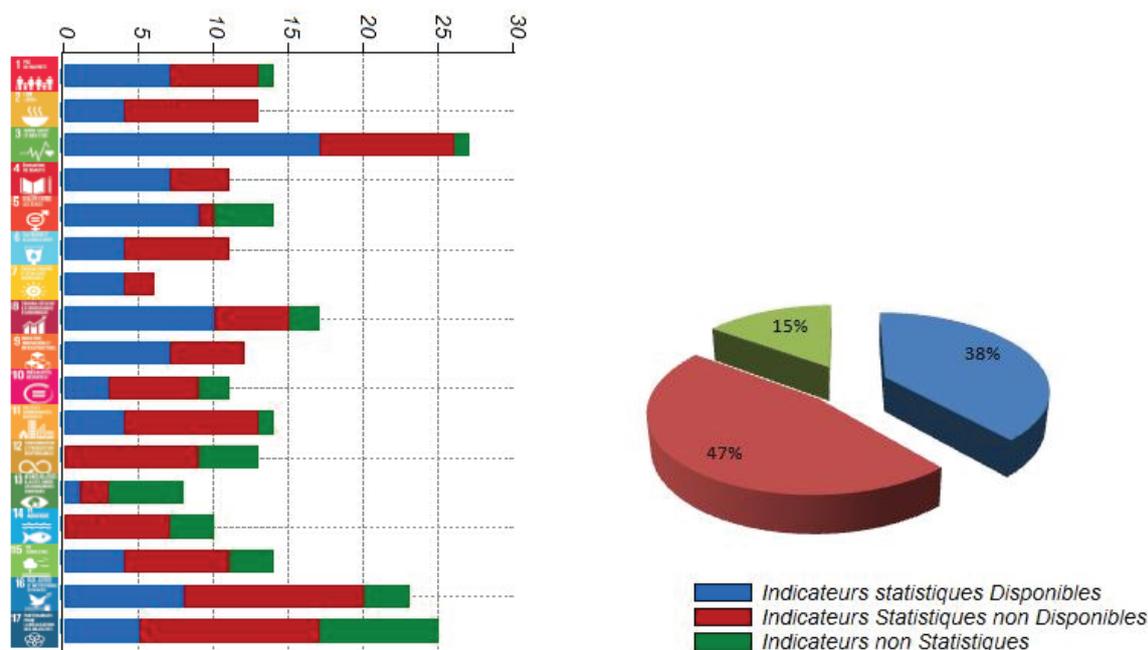
Les indicateurs statistiques disponibles sont produits et diffusés au niveau national. Il s'agit d'indicateurs collectés et regroupés par les bureaux nationaux de statistiques ou les départements de statistiques des différents ministères.

Les **indicateurs statistiques non disponibles** n'ont pas été collectés pour plusieurs raisons :

- des indicateurs qui ne peuvent pas être calculés en raison de la non disponibilité ou de la complexité des données nécessaires à leur construction ;
- des indicateurs non produits actuellement mais qui pourraient l'être à court, moyen ou long terme. Il faudrait cependant préciser leur définition (l'indicateur 11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap) ;

Les **indicateurs non statistiques** ne relèvent pas de la statistique mais plutôt de la mise en œuvre des politiques publiques (par exemple, l'indicateur 10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées).

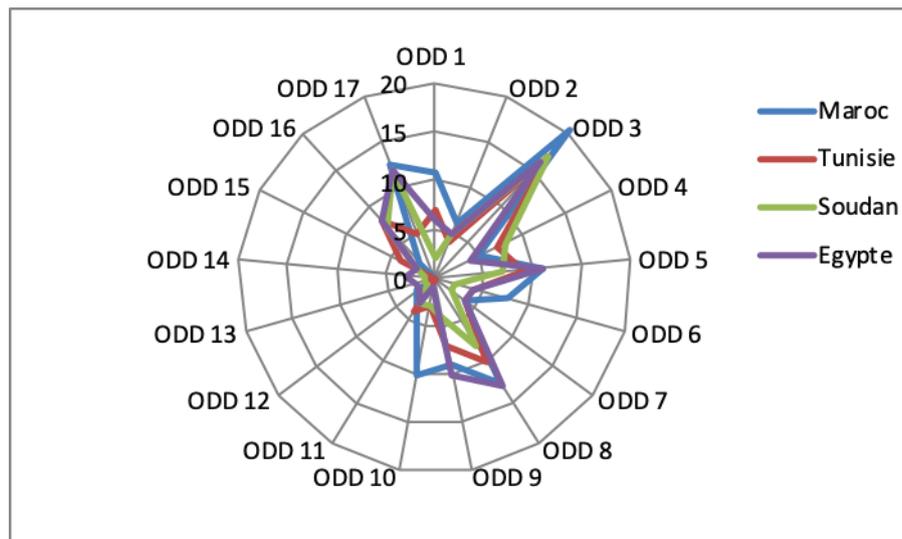
Graphique 2: Disponibilité des Indicateurs par ODD en Tunisie



Les objectifs pour lesquels il existe le plus d'indicateurs disponibles concernent des thèmes bien connus et étudiés par les services statistiques comme ceux du travail, de la croissance économique, de l'éducation ou de la santé. L'ODD 8 « Travail décent et croissance économique », par exemple, contient 14 indicateurs disponibles sur 17 pour l'Algérie, 13 pour l'Égypte, 12 pour le Maroc

et 10 pour la Tunisie. À l'inverse, les objectifs pour lesquels les indicateurs sont relativement moins disponibles font souvent référence à des thèmes plus novateurs ou plus difficiles à étudier comme ceux de la biodiversité, de la paix et de la justice. C'est le cas de l'ODD 14 : « Vie aquatique » contient, pour la Tunisie, 0 indicateurs disponibles sur 10 ; 3 indicateurs pour l'Égypte et 0 pour le Maroc.

Graphique 3: Disponibilité des Indicateurs par objectif de développement durable



Encadré 4: Disponibilité des indicateurs selon le classement par catégorie de l’ONU

Au niveau international, les indicateurs des ODD sont classés en 3 catégories :

Catégorie I : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et internationalement uniformisée, données régulièrement produites par les pays ;

Catégorie II : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et internationalement uniformisée, données produites de manière ponctuelle ou inexistantes ;

Catégorie III : Indicateur pour lequel il n’y a pas de méthodologie uniformisée ou dont la méthodologie est en train d’être testée/élaborée.

En plus du déficit de données nécessaires au suivi des ODD, les données disponibles sont, parcellaires, obsolètes, quelquefois inadaptées et donc difficilement comparables. Pour certains indicateurs, les données ne sont disponibles que pour une seule année.

II-2. Des difficultés pour fournir des indicateurs ventilés

Le Programme de développement à l’horizon 2030 aspire à un monde où sont respectés les droits de l’homme et l’égalité entre les sexes, un monde sans discrimination. Les messages véhiculés par les ODD sont : «ne laisser personne de côté», «garantir que les cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société» et «d’aider en premier les plus défavorisés».

L’observation des données disponibles en Afrique du Nord montre que 5 pays sur 7 sont capables de produire les indicateurs sur les ODD1 (éradication de la pauvreté), 3 (Bonne santé et bien-être) et 4

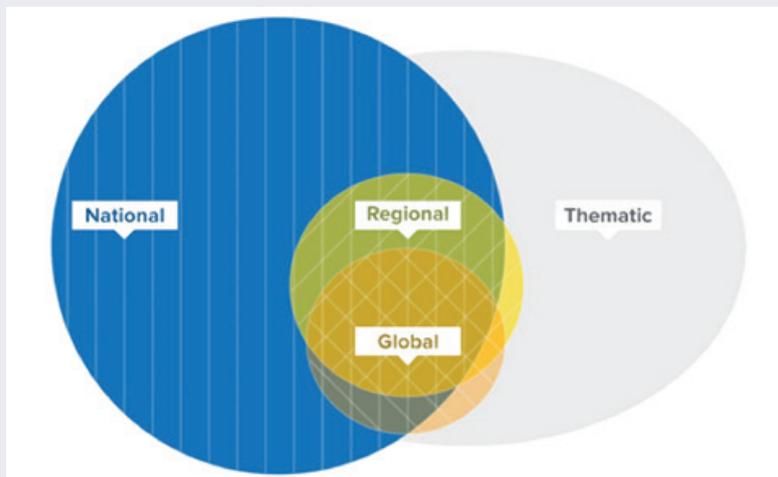
(éducation de qualité). Ces derniers peuvent être ventilés selon des caractéristiques individuelles, comme le sexe, l’âge, le lieu de résidence (urbain/rural). Toutefois, aucun pays ne dispose de données ventilées selon la richesse, le revenu, l’ethnicité, le statut migratoire ou le handicap. Par exemple, En Tunisie, 29 % des données disponibles sur les trois objectifs susmentionnés peuvent être ventilées par sexe, et sont respectivement 22 % et 13 % selon le lieu de résidence et l’âge.

Dans certains cas, les normes nationales peuvent différer en matière de collecte des données administratives. Les formulaires de recensement scolaire par exemple indiquent que presque tous les pays recueillent des données sur les élèves par caractéristiques urbain/rural et sexe. Mais les données sur les enfants vulnérables ou souffrant d’un handicap ne sont recueillies que dans très peu de pays (Algérie, Maroc et Tunisie); d’autres groupes de populations (les populations nomades et les personnes déplacées) sont entièrement absents de la plupart des statistiques nationales (notamment en Mauritanie et au Soudan).

Encadré 5 : Les quatre niveaux de suivi des ODD

Le Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies (SG ONU, 2015) recommande d'envisager quatre niveaux de suivi des ODD, national, régional, thématique et mondial, chacun visant un objectif différent, et comprenant un nombre d'indicateurs qui varient en conséquence.

Les quatre niveaux de suivi des ODD



Suivi au niveau national :

Chaque pays décide du nombre et de la nature des indicateurs nationaux, lesquels pourraient ne pas tous être comparables sur le plan international. Les données nationales offrent davantage de possibilités d'éclairer les décisions politiques par un examen des différences entre les sous-régions, les groupes défavorisés spécifiques aux pays et d'autres domaines importants pour les politiques nationales et locales. Ainsi, les cadres nationaux d'indicateurs peuvent mieux reconnaître les contextes locaux. Un ensemble limité d'indicateurs mondiaux de suivi sera également intégré dans les efforts de surveillance nationaux. Bien que susceptibles d'être tirés des sources de données officielles, les pays peuvent également décider d'inclure des données non officielles parmi leurs indicateurs nationaux.

Suivi au niveau régional :

Il permet la mise en place d'une plateforme pour favoriser le partage de connaissances, l'évaluation par les pairs et l'apprentissage réciproque entre les régions. C'est un ensemble d'indicateurs qui peuvent aider à prendre en considération les priorités et les problèmes d'intérêt commun (partagés par les pays d'une région particulière). Certains cadres ont pour but de surveiller spécifiquement les ODD dans le contexte d'une politique régionale. C'est le cas de l'ensemble d'indicateurs des ODD de l'Union européenne, qui est composé de 100 indicateurs permettant d'effectuer le suivi de 17 ODD. Dans un esprit différent, l'Union africaine a élaboré un ensemble ambitieux d'objectifs de développement pour la région dans le cadre de l'Agenda 2063 : « L'Afrique que nous voulons ». Cet Agenda aligne les cibles et les indicateurs de son cadre régional sur les cadres des ODD, mais inclut aussi d'autres indicateurs spécifiques à la région (Union africaine, 2015).

Suivi au niveau mondial :

Il repose sur un groupe plus restreint d'indicateurs harmonisés avec les normes internationales communes et, soigneusement, sélectionnés pour offrir une vue d'ensemble des progrès réalisés dans l'atteinte de chacune des cibles. Ces indicateurs sont principalement déterminés à partir de données officielles et sont applicables à tous les pays, mais certains ne couvrent qu'un sous-ensemble de pays (le paludisme ne s'applique pas aux pays des zones tempérées et les pays enclavés ne recensent pas des données sur les océans).

Suivi au niveau thématique :

ajoute un niveau de suivi d'indicateurs comparables dans un secteur spécifique (par exemple, l'éducation, l'environnement, l'énergie, la santé) ou pour un thème transversal (par exemple, le genre). Les indicateurs thématiques servent de cadre pour suivre les progrès réalisés sur une base comparable au plan transnational, et offrent un point de vue plus approfondi des priorités sectorielles que le cadre de suivi mondial.

Sources: Indicators and a Monitoring Framework for the Sustainable Development Goals: Launching a data revolution for the SDGs, 2015 (A report to the Secretary-General of the United Nations by the Leadership Council of the Sustainable Development Solutions Network; Guido Schmidt-Traub, Eve de la Mothe Karoubi, and Jessica Espey).

II-3. Les données sur les ODD doivent être examinées avec précaution

Les informations statistiques nécessaires pour calculer les indicateurs des ODD publiés par les bureaux nationaux de statistiques, proviennent d'enquêtes, de recensement, de données administratives et de données comptables. Compte tenu des procédures de collectes des données, de la fréquence des enquêtes et des méthodologies de collecte, les résultats doivent être pris avec beaucoup de précautions. Les exemples qui suivent, loin d'être exhaustifs, proposent un aperçu des incertitudes et des nuances relatives à la construction de ces indicateurs.

Les taux de pauvreté affichés par les statistiques officielles sont en fait des estimations. Ils présentent par ailleurs des marges d'erreur qui résultent de la manière dont ils sont calculés. En réalité, le taux de pauvreté est, généralement, basé sur les enquêtes sur les budgets et la consommation des ménages (réalisée par les ONS). Les résultats sont parfois comparés à des sources administratives. Le problème se pose surtout pour les pays où les enquêtes sont moins fréquentes, et où les estimations du taux de pauvreté sont forcément basées sur des hypothèses.

Dans les pays de l'Afrique du Nord, seuls l'Égypte, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie disposent de données recensées d'enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages qui datent de 2014 à 2018. Pour l'Algérie les estimations actuelles du taux de pauvreté sont basées sur l'enquête de 2011. Ce qui signifie que les 320 000 personnes (0,8 % de la population) qui vivaient en dessous de 1,25 dollar des États-Unis par jour (extrême pauvreté), selon l'estimation officielle de la pauvreté la plus récente, ont été estimés à partir d'enquête antérieure.

Un autre problème de taille identifié dans le calcul du taux de pauvreté est l'omission, par les enquêtes sur les ménages, de plusieurs classes d'individus : les sans-abris, les personnes accueillies dans des institutions philanthropes (handicapé, personnes âgées, etc.) et les populations mobiles sans attaches, nomades ou pastorales, ne sont pas identifiées dans la composition de l'échantillon des ménages (surtout en Algérie, en Mauritanie et au

Soudan). Aussi dans la pratique, les enquêtes auprès des ménages ignorent-elles les personnes qui vivent dans les bidonvilles urbains (en raison de la difficulté de les identifier et de les interroger) et les endroits dangereux. En d'autres termes, les populations que les ODD visent à atteindre - ne laisser personne à la traîne - ne sont pas couvertes par les enquêtes.

Des incertitudes sur la mortalité infantile : Tous les pays de l'Afrique du Nord disposent de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil, mais avec un registre des naissances et des décès qui n'est pas complet. Par conséquent, les données sur la mortalité infantile sont un défi du fait qu'elles sont généralement tirées d'enquêtes auprès des ménages (Enquête par grappes à indicateurs multiples : *Multiple Indicator Cluster Survey* de l'UNICEF). Dans plusieurs cas, ces enquêtes recueillent des informations incomplètes sur les naissances et les décès. Elles laissent de côté l'histoire complète des naissances. Les estimations de la mortalité infantile reposent, donc, sur des hypothèses.

La mortalité maternelle, un défi à relever : Dans les pays de l'Afrique du Nord, beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de la mortalité maternelle. Dans certains pays d'Afrique du Nord, il est difficile de mesurer à temps le nombre de femmes qui, chaque année, perdent la vie suite à des complications obstétricales pendant la grossesse, la parturition, pendant les 42 jours après l'accouchement, voire pendant l'accouchement. Théoriquement, les données pourraient être tirées des registres hospitaliers, mais beaucoup de femmes dans les pays de l'Afrique du Nord meurent hors des hôpitaux. Cela laisse le champ libre aux enquêtes auprès des ménages en ce qui concerne l'estimation de la mortalité maternelle.

Cependant, l'utilisation d'enquêtes dans ce contexte pose problème. La sensibilité de la mortalité maternelle pourrait amener les membres de la famille à ne pas divulguer les causes des décès dans les réponses aux questionnaires. Plus généralement, la mortalité maternelle est relativement rare (elle est mesurée pour cent mille naissances vivantes, comparée au taux de mortalité infantile qui est mesuré par rapport à mille naissances). Une enquête auprès des ménages trouverait, probablement, peu de répondants ayant connu un

décès maternel au sein de leur ménage ou ayant un frère ou une sœur décédée de causes liées à la grossesse. Il s'ensuit que la marge d'erreur associée à l'estimation de la mortalité maternelle est très grande. Pour la plupart des pays de l'Afrique du Nord, la mortalité maternelle est estimée à partir de ce modèle.

Le tableau 3 établit les tendances dans les estimations du taux de mortalité maternelle pour les sept pays de l'Afrique du Nord en 2015. En Mauritanie,

le taux de mortalité maternelle est estimé, en 2015, à 602, mais l'intervalle de confiance suggère que la valeur peut être comprise entre 516 et 1377. Si le nombre réel de décès maternels se situait à la borne inférieure de l'intervalle de confiance en 1990, mais à la borne supérieure en 2015, le nombre de décès maternels pourrait alors augmenter au cours de cette période. Les marges d'erreurs élevées remettent en question non seulement les niveaux de mortalité maternelle mais aussi les tendances.

Tableau 2: Taux de mortalité maternelle par pays, évolution entre 1990 et 2015

	Taux de Mortalité Maternelle (TMM)						Variation annuelle moyenne du TMM 1990-2015	Intervalle d'incertitude sur la variation annuelle du TMM	
	1990	1995	2000	2005	2010	2015		Estimation inférieure	Estimation supérieure
Algérie	216	192	170	148	147	140	1,8	-0,8	3,5
Égypte	106	83	63	52	40	33	4,7	3,8	5,9
Libye	39	25	17	11	9	9	5,7	2,8	8,8
Maroc	317	257	221	190	153	121	3,8	2,7	5,1
Mauritanie	859	824	813	750	723	602	1,4	-1,2	3,2
Soudan	744	648	544	440	349	311	3,5	2,0	5,4
Tunisie	131	112	84	74	67	62	3,0	1,4	4,3

Sources : Trends in maternal mortality: 1990 to 2015 Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division (Tendances de la mortalité maternelle : estimations de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, du Groupe de la Banque mondiale, de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, 1990-2015).

Encadré 6: Fiabilité statistique des données administratives pour le suivi des ODD

Les données administratives sont des données recueillies par un vaste ensemble d'institutions publiques. Elles forment un ensemble hétérogène de données qui mesurent le plus souvent des résultats immédiats ou intermédiaires, par exemple le nombre de docteurs par patient dans un hôpital ou dans une région, le nombre d'emplois créés par un ministère à la suite de l'octroi d'une subvention ou le nombre d'étudiants par discipline.

Les données administratives se caractérisent par leur volume élevé ainsi que par le fait qu'elles sont, généralement, conservées et gérées de manière décentralisée, au sein de multiples organismes ou administrations sectorielles. Dans certains pays de l'Afrique du Nord, la production de ces statistiques est encadrée par des conventions liant l'ONS à ces administrations assurant ainsi la production d'indicateurs statistiques de bonne qualité.

L'exemple suivant, illustre bien la complémentarité entre les statistiques officielles et les données administratives.

Exemple : Les données de sources administratives ainsi produites par les différents départements sont collectées par les bureaux nationaux de statistiques. Elles se rapportent à l'ensemble des secteurs socioéconomiques et environnementaux. Elles sont traitées, vérifiées et mises à la disposition des utilisateurs, notamment pour répondre aux besoins en général et ceux de la comptabilité nationale en particulier. L'utilisation de ces sources de données, les délais de réception pour certaines d'entre elles et la qualité posent parfois des problèmes. Des difficultés relatives au contenu (unités concernées, concepts, définitions, nomenclatures, le champ, la périodicité, les possibilités d'accès selon les supports et la localisation) sont également identifiées.

Source : Consultants.

Section II : Utilisation de la révolution des données pour combler le déficit en statistiques

I. Définition la révolution des données⁴

Le Groupe consultatif d'experts indépendants de l'ONU sur la révolution des données pour le développement durable définit la révolution des données comme une « explosion du volume des données, de la vitesse à laquelle elles sont produites, du nombre de leurs producteurs, de leur dissémination et de la variété des sujets sur lesquels elles portent, occasionnée par les nouvelles technologies telles que la téléphonie mobile et l'Internet des objets, ainsi que d'autres sources comme les données qualitatives, les données citoyennes et les données de perception ». Elle tient à une demande croissante de données issue de toutes les parties de la société. Pour le Groupe consultatif, la révolution des données pour le développement durable est « l'intégration des données nouvelles et traditionnelles afin de produire une information de haute qualité, plus détaillée, disponible en temps plus utile et mieux adaptée à de multiples fins et utilisateurs, en particulier dans l'optique d'encourager et de surveiller le développement ». Elle correspond à « l'accroissement de l'utilité des données par une ouverture et une transparence nettement accrue, en évitant les atteintes à la vie privée et aux droits de l'homme qui pourraient résulter de l'utilisation induite des données relatives aux individus et aux groupes, et en minimisant les inégalités qui pourraient se manifester lorsqu'il s'agit de produire des données, d'y accéder et de les utiliser ». Finalement, elle s'étend à « une population plus autonome, de politiques et décisions améliorées, d'une participation et d'une responsabilisation accrues, conduisant à de meilleurs résultats pour les gens et la planète ».

Le processus d'implication d'une grande diversité de communautés d'utilisateurs de données, ainsi que de sources de données, d'outils et des technologies innovantes en matière de données, visant à produire des données désagrégées permettent la prise de décisions, la fourniture de services, l'en-

gagement des citoyens ; et l'information permettant à l'Afrique de s'approprier son propre récit ». Il s'agit d'un « partenariat réunissant toutes les communautés des données et respectant les principes des statistiques officielles, ainsi que l'ouverture sur toute la chaîne de valeur des données, pour créer un écosystème riche qui produit des données désagrégées et promptes, et basé sur une approche orientée utilisateur en vue du bien public et d'un développement inclusif ». (Un monde qui compte : Mobiliser la révolution des données pour le développement durable, Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, 2014).

Les actions clés préconisées par le Consensus africain sur les données pour accompagner la révolution des données et suivre efficacement la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays d'Afrique, peuvent être énoncées comme suit :

- « Établir un écosystème de données inclusif, impliquant le gouvernement, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile, les communautés locales et les partenaires au développement capable d'appréhender les aspects informationnels de la prise de décision en matière de développement d'une manière coordonnée. Les gouvernements doivent jouer un rôle proactif pour impliquer cette communauté et les autres parties prenantes doivent mettre en avant le partenariat avec le gouvernement » ;
- « Comme premier pas critique pour renforcer l'écosystème des données, évaluer les besoins en matière de capacités, les cadres juridiques et financiers, les institutions participantes, les atouts et lacunes en matière de données au niveau national, local et communautaire en vue de reconnaître les rôles des diverses parties prenantes et

⁴ (Un monde qui compte : mobiliser la révolution des données pour le développement durable, Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, 2014).

- d'élaborer une feuille de route réalisable identifiant les étapes clés » ;
- « Les gouvernements doivent mener le processus pour s'assurer que les coûts de production et de vulgarisation de toute donnée requise soient financés par des ressources provenant de sources nationales et durables » ;
 - « Les Stratégies nationales actuelles pour le développement de la statistique doivent être réévaluées pour qu'elles puissent inclure toutes les communautés d'utilisateurs des données » ;
 - « Les gouvernements doivent identifier une structure autorisée à certifier les données ouvertes produites par les communautés de données, basées sur des critères reconnus de qualité, de fiabilité, d'opportunité et de pertinence par rapport aux besoins en informations statistiques de différentes parties prenantes » ;
 - « L'élaboration des systèmes d'enregistrement d'état civil qui produisent des données essentielles et fiables doit constituer la pierre angulaire de la révolution des données. De la même façon, il faut appuyer les systèmes de données sur la population, l'économie, l'emploi, la sante, l'éducation, la gestion foncière et agricole pour assurer la production de données fiables et à temps en vue d'aider le processus de prise de décisions aux niveaux national et local » ;
 - « Les partenariats public-privé doivent être adoptés, encouragés, renforcés comme stratégie pour transférer des connaissances et promouvoir des collaborations durables » ;
 - « L'applicabilité des normes et standards relatifs aux données officielles doit, tant que c'est possible, être étendue à toutes les données pour améliorer leur validité et fiabilité » ;
 - « Des méthodologies et technologies innovantes et intégrées, y compris la télédétection et les analyses géospatiales, doivent être encouragées dans l'objectif d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données » ;
 - « L'intégration des données statistiques et indicateurs spécifiques sensibles au genre dans le suivi et l'évaluation » ;
 - « Les institutions Panafricaines (BAD, CEA et CUA) devraient s'approprier la mise en œuvre du consensus de la révolution des données avec l'aide des partenaires au développement » (Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement durable en Afrique : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, 2017).

Encadré 7: Les principes du Consensus sur les données en Afrique (CEA, 2015)

- « Les données doivent être désagrégées aux plus bas niveaux de l'administration publique par sexe, âge, revenu, handicap et autres catégories » ;
- « La population doit être comptée pour être prise en compte. Les systèmes d'enregistrement d'état civil doivent être gratuits et accessibles » ;
- « Les données officielles appartiennent au peuple et doivent être ouvertes à tous. Elles doivent être ouvertes par défaut » ;
- « La communauté d'utilisateurs des données doit adopter les principes fondamentaux de la statistique officielles comme point de départ » ;
- « Il est nécessaire d'établir un système de gouvernance et de coordination de l'écosystème des données » ;
- « Les gouvernements africains doivent reconnaître les données ouvertes fournies par les communautés d'utilisateurs de données crédibles comme des sources valides d'informations statistiques au niveau national » ;
- « La technologie, les nouvelles formes de données et autres innovations doivent être activement adoptées » ;
- « Les communautés d'utilisateurs des données doivent promouvoir une culture d'utilisation des données tirée par la demande à travers tout l'écosystème » ;
- « Les données personnelles et les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés » ;
- « Les données doivent être traduites en informations simples, compréhensibles et pertinentes » ;
- « L'information doit être fiable, pertinente, accessible et produite à temps » ;
- « La production des données doit se faire pour répondre à des besoins » ;
- « La révolution des données sous tous ses aspects doit être sensible au genre ».

Source : Consultants.

II. La révolution des données : un instrument au service du développement

II-1. Réduction du déficit de données sur le développement

La Révolution des données influe sur toutes les étapes du processus statistique, de la collecte des données jusqu'à l'analyse et la dissémination des résultats. Dans certains pays, de nouvelles applications et de nouvelles technologies sont adoptées pour améliorer la fiabilité des sources conventionnelles de collecte des données, telles que les recensements, les enquêtes et les registres de naissances et de décès. Dans d'autres, ce sont plutôt de nouvelles sources de production et de collecte de données ou de nouvelles plateformes de mise à disposition ou de partage des données qui sont utilisées (Banque mondiale, 2016).

Les enquêtes, les recensements et la collecte des données administratives restent, sans aucun doute, les principales sources de production de l'information statistique. Des estimations plus fiables de la population, des exploitations agricoles, des entre-

prises, de l'emploi et d'autres variables nécessitent, cependant, que les méthodologies, les classifications, les bases d'échantillonnage, soient affinées pour que les données soient exactes et cohérentes. La révolution des données et les technologies connexes fournissent les outils nécessaires qui permettent d'améliorer ces sources de données traditionnelles (encadré 8).

Certains pays ont utilisé la révolution des données pour le développement durable en exploitant l'information détenue par le secteur privé ou par des organisations à but non lucratifs. Les acteurs du système statistique national (ONS et départements sectoriels) concluent des partenariats avec ces organisations à buts lucratif et non lucratif. Ces partenariats leur permettent de réduire les coûts de collecte de données et de bénéficier de données détaillées et précises. Il s'agit de « métadonnées » (données massives) où les quantités massives de données complexes peuvent être sélectionnées et analysées pour en tirer des résultats (Nations Unies, 2012). Les médias sociaux, les relevés détaillés des appels téléphoniques, les capteurs, les pages internet et l'imagerie par satellite sont autant de nouvelles sources d'informations qui offrent la possi-

bilité de produire des données plus nombreuses, plus rapides, plus variées et plus exactes (référence faite aux quatre « V » : le volume, la vitesse, la véracité et la variété.

l'Afrique du Nord peuvent adaptées pour combler le déficit persistant de données et produire et exploiter des données de qualité au service du développement durable (CEA, 2017).

L'encadré 8 passe en revue, des études de cas menées dans une sélection de pays, que les pays de

Encadré 8: Nouvelles sources de collecte de données et systèmes statistiques

Les expériences qui suivent montrent comment les nouvelles sources de données et les technologies connexes peuvent i) améliorer les mécanismes traditionnels de gestion des données et ii) générer et exploiter de grandes quantités d'informations statistiques

Améliorer les méthodes traditionnelles de gestion des données

1. Les nouvelles technologies peuvent améliorer les méthodologies d'enquête.

Au Kenya, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie, on utilise de grandes bases de données géospatiales pour appréhender les questions de retards de croissance, d'alphabétisation et d'accès aux contraceptifs. Comme de nombreux types de données sociales et sanitaires sont corrélées avec des phénomènes physiques, tels que l'altitude, l'occupation des sols et la distance par rapport aux routes et aux écoles, il a été possible d'utiliser les données géospatiales conjointement à d'autres sources de données conventionnelles (enquêtes et recensements) pour déterminer la situation sociale et sanitaire des communautés non prises en compte lors de la constitution des échantillons, ce qui permet de ne pas laisser ces groupes de côté. « *Big data and the well-being of women and girls* » (Data2X, 2017),

2. Les nouvelles technologies peuvent améliorer la collecte des données de recensement et d'enquête.

Dans l'enquête nationale par panel (National Panel Survey) en Ouganda (2011/12) ; l'enquête socioéconomique en zone rurale (*Rural Socio-economic Survey*) en Éthiopie (2013/14) et l'enquête communautaire (*Community Survey*) en Afrique du Sud en 2016, on a utilisé des appareils qui permettent de réaliser des entretiens individuels assistés par ordinateur – comme les tablettes ou les ordinateurs de poche – en vue d'améliorer l'efficacité et la précision de la collecte de données de recensement et d'enquête.

3. Les nouvelles technologies peuvent améliorer la fiabilité des Données administratives.

L'Institut national de la statistique de l'Afrique du Sud (*Statistics South Africa*), examine l'emploi de données détaillées obtenues par lecture optique et provenant des chaînes de commerce de détail pour calculer l'indice des prix à la consommation (GWG, 2017a).

Utilisation innovante de métadonnées

1. Données de capteurs et données géospatiales : utilisation de photos prises par satellite (données géospatiales) pour estimer les niveaux de pauvreté

Les niveaux de pauvreté sont généralement déterminés à partir d'enquêtes ménage. Celles-ci se tiennent tous les cinq ans et ne portent que sur un échantillon faible de la population. Pour dépasser ces limites, certains bureaux de statistiques utilisent des photos géospatiales pour donner des estimations plus fiables et plus rapides des niveaux de la pauvreté. À ce titre le Bureau ougandais de statistique a retenu les matériaux de toiture comme indicateur indirect du niveau de pauvreté. Les toits de chaume abritent parasites et maladies et demandent beaucoup d'entretien. Lorsque la situation des ménages s'améliore, les familles améliorent souvent leurs logements en remplaçant le chaume traditionnel par la tôle ondulée. Les changements affectant les toitures et les paysages apparaissent à l'examen de l'imagerie satellitaire au fil du temps. Le « *Pulse Lab Kampala* » a mis au point un prototype de mesure qui permet de faire l'inventaire automatique des toits par imagerie satellitaire. Le prototype utilise un logiciel de traitement de l'image qui repère et compte automatiquement les toitures et leur revêtement.

2. Données de télécommunications : utilisation des téléphones portables pour signaler d'éventuels foyers de maladies animales et assurer le suivi des campagnes de vaccination

Au Kenya, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi un partenariat avec le Royal Veterinary College et une ONG locale Vetaid, pour soutenir un essai pilote d'application mobile, EpiCollect. Cette application permet de suivre les campagnes de vaccinations et les soins prodigués aux animaux.

Grâce aux alertes transmises rapidement par les appareils numériques, les maladies animales peuvent être détectées et isolées en un temps record.

Le Groupe de la Banque mondiale travaille en partenariat avec le gouvernement colombien pour évaluer l'utilisation des relevés d'appels détaillés pour mesurer les revenus et les inégalités

4. Les nouvelles technologies peuvent améliorer l'enregistrement des faits d'état civil

Le Gouvernement ougandais, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Uganda Telecom, a expérimenté à partir l'utilisation du téléphone portable pour l'enregistrement des naissances par l'intermédiaire d'une solution baptisée MobileVRS. Le système se résume par la chaîne d'opérations suivantes : la mère signale une naissance à un notifiant local du Gouvernement juste après l'accouchement ou dès lors qu'elle se rend à l'hôpital avec son enfant (pour les premiers vaccins par exemple). Les informations, envoyées par un simple SMS crypté sont, ensuite, transférées à une base de données gouvernementale. Après vérification par un responsable administratif de l'hôpital, un certificat de naissance officiel est imprimé et remis à la personne déclarante. Cette technologie simple et non coûteuse a permis à certains villages d'atteindre un taux d'enregistrement des naissances de presque 100 %.

Les nouvelles technologies peuvent améliorer la dissémination des données

En République-Unie de Tanzanie on a développé plusieurs plateformes de diffusion de données. Parmi ces plateformes, on trouve la « base de données socioéconomiques ». C'est une base de données qui dissémine les statistiques officielles de divers ministères ainsi que plusieurs variables socioéconomiques, dont notamment le revenu, les dépenses de consommation, le niveau d'alphabétisation, l'accès à l'éducation et aux services de santé. Selon les sources de données, la base de données permet de ventiler les données au niveau national et au niveau territorial des districts et sous-districts. La base de données dispose d'un tableau de bord sur le Web qui permet de soumettre les principaux indicateurs à des analyses statistiques.

L'alerte rapide peut éviter la mort de dizaines de milliers d'animaux, ce qui permet de sauvegarder les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations et de prévenir la propagation de maladies qui peuvent parfois être transmises à l'homme

3. Réseaux sociaux : Utilisation des tendances Google et d'analyses de sentiments pour mesurer le bien-être subjectif.

L'expérience a été réalisée aux États-Unis. Il a été question de construire un indicateur de bien-être individuel sur la base de « *Google Trends* ». L'indicateur est une combinaison de mots clés qui correspondent aux mesures de bien-être subjectives de l'enquête *Gallup Analytics*. Ce sont des mesures traditionnelles destinées à mesurer et analyser le bien-être de la population à haute fréquence et au niveau local. L'expérience a montré aussi qu'il est possible d'utiliser les moteurs de recherche Internet pour identifier les principales dimensions du bien-être. Les mots-clés associés à la recherche d'emploi, à la sécurité financière, à la vie familiale et aux loisirs sont les déterminants du bien-être subjectif aux États-Unis.

Source : Consultants.

II-2. Réduction des coûts de production et de collecte des données

L'utilisation des sources de données non conventionnelles peuvent aider les systèmes statistiques nationaux à économiser des ressources, grâce au partage de données et à l'absence de coûts d'investissement en infrastructures de gestion des données. « Par exemple, le coût d'un programme composé de six enquêtes, menées sur une période de 10 ans, regroupant environ 13 000 ménages par enquête (dans un pays d'Afrique de l'Est), et faisant

appel à des questionnaires papiers traditionnels nécessitant un traitement, est estimé à environ 1,8 millions de dollars des États-Unis par cycle de 10 ans. Ces enquêtes nécessitent plusieurs étapes, notamment la reproduction du questionnaire, la fourniture et la supervision du personnel et des machines chargés du traitement et de centraliser les données, le transport des questionnaires et les modifications régulières des données. La même enquête utilisant la technologie mobile Android et un logiciel libre de traitement de données pourrait réduire les coûts de traitement de ces données de

1,2 millions de dollars des États-Unis, soit une économie de plus de 60 %. Les estimations des coûts pour l'évaluation des besoins pour le suivi des ODD du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, indiquent que la composante « traitement des données » pour un programme d'enquête sur 15 ans concernant les rapports sur les indicateurs de développement dans l'ensemble des pays de l'Association internationale de développement (IDA), nécessiterait 74 millions de dollars des États-Unis. L'utilisation de nouvelles technologies pour une seule des composantes du programme, en l'occurrence le traitement des données, pourrait permettre d'économiser environ 44 millions de dollars des États-Unis » (Paris 21, UNIDO, UNICEF, Open Data Watch, World Bank, Data for Development : A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development, 2017 ; Jessica Espey (SDSN); with Eric Swanson, Shaida Badiie, and Zach Christensen (Open Data Watch); Alex Fischer, Marc Levy, Greg Yetman, Alex de Sherbinin, Robert Chen, and Yue Qiu (CIESIN); Geoffrey Greenwell, Thilo Klein, and Johannes Jutting (PARIS21); Morten Jerven (SFU); Grant Cameron, Ana Milena Aguilar Rivera, Victoriano C. Arias, and Samuel Lantei Mills (World Bank); and Albert Motivans (UNESCO).

Si ces nouvelles sources de données non conventionnelles peuvent être riches de promesses, il reste toutefois des défis majeurs pour les maîtriser. Il importe par exemple de donner une réponse aux questions que soulèvent les risques perçus du partage de données et la protection de la vie privée. Le rapport « *Data-driven development : Pathways for progress* » (Forum économique mondial, 2015) souligne la réticence de nombreuses organisations à but lucratif comme à but non lucratif à partager l'ensemble de leurs données. Les données qui contiennent des informations concrètes sur les clients ou la stratégie d'une organisation sont souvent confidentielles. Les ONS, qui souscrivent déjà à des normes professionnelles rigoureuses et sont réputés préserver la confidentialité, ont aussi les mêmes préoccupations. Aussi le partage des données est-il une menace pour la vie privée des individus. Les législations sur la protection de la vie privée sont souvent sources de contraintes réglementaires. « La plupart des législations actuelles applicables en la matière ne couvrent pas spécifiquement les données massives. Les lois existantes

offrent une marge d'interprétation. Les ONS n'ont pas clairement pour vocation d'exploiter les micro-données sensibles telles que les registres d'appels. De plus, les acteurs publics et privés sont confrontés à des problèmes éthiques et de réputation : le simple fait qu'une entreprise conserve les données de ses clients peut pousser ces derniers à changer de fournisseur. Le transfert de ces données représente donc un risque majeur pour les organisations » [NSDS GUIDELINES (<https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/716>)].

III. État de préparation des pays de l'Afrique à exploiter la révolution des données

Pour évaluer l'état de préparation des pays de l'Afrique du Nord à exploiter les avantages des sources de données non conventionnelles et tirer parti des possibilités offertes par la révolution numérique, une attention a été portée sur l'Indice de préparation au réseau (*Networked Readiness Index-NRI*) du Forum économique mondial. Cet indice évalue, la capacité des pays (facteurs, politiques et institutions) à utiliser et tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accroître la compétitivité et le bien-être. L'Indice de préparation au réseau est fondé sur l'agrégation de 53 indicateurs individuels regroupés en quatre rubriques principales : environnement (environnement politique et réglementaire, entreprises et environnement de l'innovation) ; préparation (infrastructure, accessibilité et compétences) ; utilisation (utilisation individuelle, utilisation d'affaires et utilisation du gouvernement) et impacts (impacts économiques et sociaux).

Tableau 3: L'indice de préparation au réseau (échelle de 1 à 7)

	Algérie		Égypte		Maroc		Mauritanie		Tunisie	
	Rang 117	Valeur 3,2	Rang 96	Valeur 3,7	Rang 78	Valeur 3,9	Rang 136	Valeur 2,5	Rang 81	Valeur 3,9
Environnement		3,1		3,5		3,9		2,8		3,6
Environnement politique et réglementaire		3,0		3,3		3,8		2,6		3,5
Entreprises et environnement de l'innovation		3,2		3,7		4,1		3,0		3,7
Préparation		4,3		4,2		4,3		2,1		4,9
Infrastructure		3,9		3,1		3,0		1,2		3,7
Accessibilité		4,4		5,8		6,3		3,3		6,3
Compétences		4,6		3,7		3,7		1,9		4,7
Utilisation		2,8		3,5		4,0		2,5		3,7
Utilisation individuelle		2,8		3,8		4,2		2,2		3,9
Utilisation d'affaires		2,9		3,0		3,3		2,8		3,3
Utilisation du gouvernement		2,7		3,8		4,6		2,5		4,1
Impacts		2,6		3,4		3,5		2,5		3,4
Impacts économiques		2,6		3,4		2,8		2,7		2,9
Impacts sociaux		2,7		3,5		4,3		2,4		3,9

Source : Forum économique mondial, the Global Information Technology Report 2016 Innovating in the Digital Economy.

La fourchette de performance par pays dans la région de l'Afrique du Nord reste très large, avec près de 58 places d'écart entre le Maroc (78^e rang) et la Mauritanie (136^e rang). Sur le front de la performance, aucune évolution marquée n'a été observée entre 2013 et 2015. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie conservant leurs positions respectives tandis que les autres pays du groupe, l'Égypte et la Mauritanie, reculent dans le classement.

Le Maroc et la Tunisie restent les pays les plus performants de la région en termes de préparation au réseau. Dans les deux cas, la performance est tirée par l'accessibilité, notamment les faibles tarifs pour les services de téléphones mobiles et de l'internet. Alors que le secteur public est à la traîne sur le front du déploiement numérique, le secteur public de ces deux pays se caractérise par le poids accru ac-

cordé aux TIC, qui transparait dans la vision et les efforts des gouvernements pour améliorer le cadre réglementaire. Les plus grands défis à surmonter pour le Maroc sont l'infrastructure et l'attractivité des prix, surtout pour le secteur privé et pour la Tunisie, c'est de dynamiser l'usage des entreprises du domaine des TIC.

Au total, les pays de l'Afrique du Nord qui ont des difficultés à publier fréquemment les données ne sont pas encore prêts à exploiter la révolution des données de façon systématique pour des raisons de disponibilité des ressources nécessaires, de manque des compétences adéquates, de financement des infrastructures et des réformes du cadre institutionnel et réglementaire.

Chapitre 2: ÉTAT ACTUEL DES ÉCOSYSTÈMES DE DONNÉES DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE DU NORD

Section I. L'écosystème de données en Afrique du Nord

Dans le contexte de la révolution des données, les systèmes statistiques nationaux opèrent dans le cadre d'écosystèmes des données élargies. Ces écosystèmes englobent, outre le système statistique national⁵, une multitude de communautés de producteurs et d'utilisateurs de données issues de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et scientifique ainsi que d'organismes régionaux et internationaux ou encore de producteurs de données spécialisés. Les interactions entre ces communautés sont déterminées par des règles juridiques, politiques, technologiques et financières ainsi que par les intérêts communs à maximiser la production et l'utilisation des données mises à leur disposition par le biais d'échanges mutuelles.

Le graphique 4 fournit une représentation simplifiée de l'écosystème de données tel qu'il existe actuellement dans les pays de l'Afrique du Nord. Il y a cinq principaux producteurs de données :

- Les communautés officielles de données de la statistique qui regroupent tous les membres constitutifs du système statistique national, c'est à dire « tous les acteurs et toutes les organisations qui collectent, traitent et diffusent les statistiques officielles pour le compte du gouvernement » ;
- Les communautés de données du secteur privé ;
- Les communautés de données scientifiques et

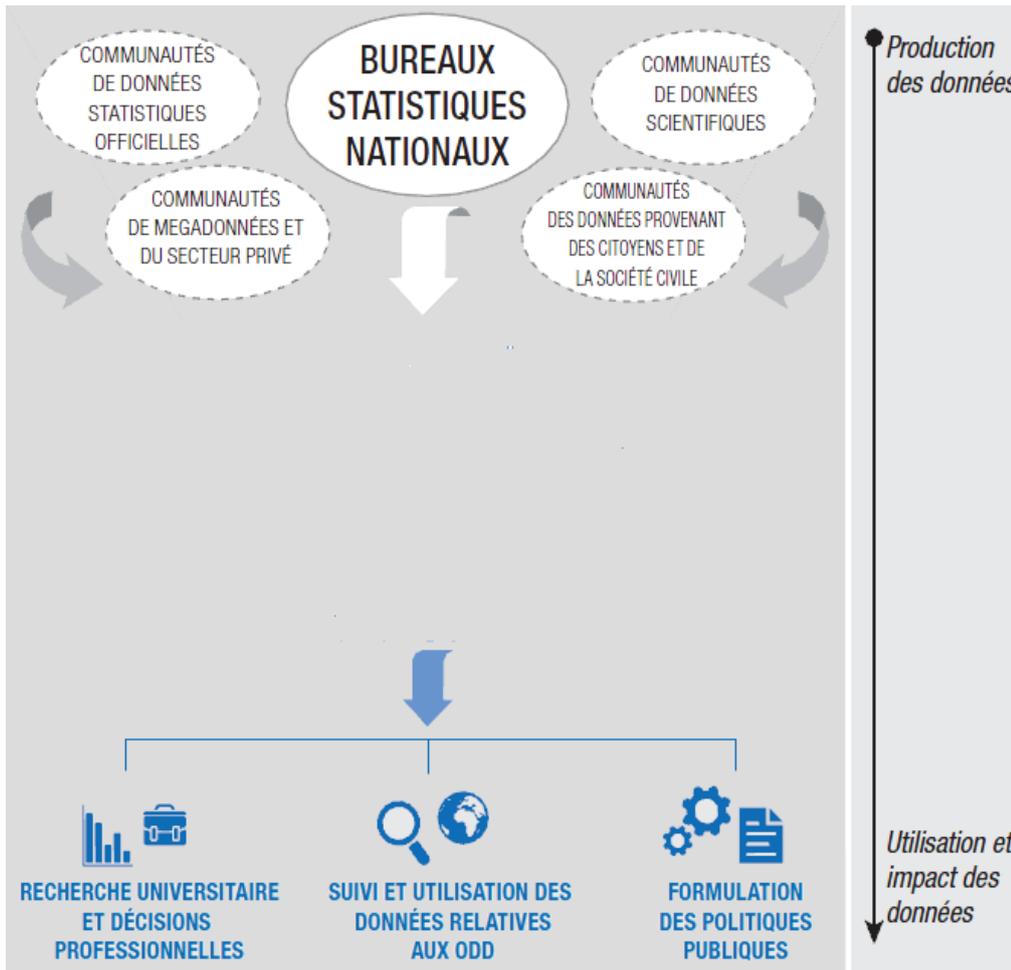
- Les communautés de données des organismes régionaux, internationaux et autres institutions des Nations Unies.

Au centre du système statistique national, réside une unité, désignée sous l'appellation générique de « Office national de la statistique », (ONS) qui joue le rôle d'organisme chef de file ou coordinateur. Selon les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, l'ONS est un organe indépendant doté de son propre budget et rendant compte principalement au pouvoir législatif. Dans les pays de l'Afrique du Nord, l'ONS ne jouit ni d'une autonomie administrative et financière ni protégé des influences partisans par des textes législatifs et réglementaires.

Du point de vue fonctionnel, l'organisation des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord est relativement centralisée. Bien que tout le processus de production (recensement, enquêtes, etc.) et de diffusion des statistiques officielles soit géré, directement, par les ONS, certains ministères comme ceux de la santé, de l'éducation ou de l'agriculture, ou les agences, comme les douanes et la sécurité sociale, peuvent publier certaines de leurs propres statistiques. Au Soudan, en plus de la centralisation fonctionnelle, l'ONS jouit aussi d'une centralisation géographique. Le « *Central Bureau of Statistics* » (Bureau central de statistique) a une structure fédérale. En particulier, la collecte des données est réalisée par des institutions statistiques au niveau des États fédérés, et le « *Central Bureau of Statistics* » se base sur les normes et méthodologies cohérentes pour la collecte de données dans toutes les entités.

5 Le système statistique national englobe l'ensemble des organismes et services statistiques qui collectent, traitent et disséminent les « statistiques officielles ». Ces dernières sont établies à partir des données produites par des organismes publics dans le cadre de leur mission officielle.

Graphique 4: Écosystème de la production et de l'utilisation des données



Sources : Working Group of the Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD), « The state of development data funding 2016 ».

Hormis l'Égypte et le Soudan, la coordination du système statistique national est assurée par un conseil national de la statistique (CNS). En Algérie et au Maroc, le CNS a pour responsabilité du CNS consiste en une coordination effective, notamment une responsabilité en matière d'autorisation des activités de production des statistiques : enquêtes et recensement. Ces principales fonctions sont l'élaboration et le contrôle des plans et programmes statistiques, la coordination entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques, l'harmonisation des définitions, des méthodes et des classifications. En Tunisie le CNS est responsable de la coordination institutionnelle et des relations entre producteurs et utilisateurs, la coordination technique et l'harmonisation des méthodes et des classifications font partie des attributions de l'Institut national de statistique (INS). En Égypte, à défaut du conseil, un comité consultatif a été créé au sein du Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique (*Central Agency for Public Mobilization*

and Statistics- CAPMAS) (encadré 9) pour coordonner et dialoguer avec les utilisateurs de statistiques.

I. Les producteurs de données statistiques

La production et la publication de statistique officielle dans les pays de l'Afrique du Nord sont organisées par des lois (loi statistique) et des instruments réglementaires qui définissent les conditions dans lesquelles les activités en rapport avec la statistique doivent être menées. Bien que ces lois et ces textes législatifs varient par leur contenu, tous définissent, en quelque sorte, les prérogatives des organismes statistiques nationaux. La difficulté réside dans l'établissement d'une coordination efficace entre les acteurs des systèmes statistiques nationaux et cette tâche est rendue plus difficile par les insuffisances et les incohérences des législations nationales.

Dans tous les pays, les lois ou les textes réglementaires relatifs aux statistiques couvrent, i) l'autorisation et la responsabilité de la collecte et de la publication des données statistiques et, par conséquent, l'organisation et le fonctionnement du système statistique national et des ONS, ii) l'obligation pour les individus et les entreprises de répondre honnêtement aux enquêtes et recensements officiels, iii) les règles de diffusion et de confidentialité des données statistiques, iv) les procédures de programmation, y compris la nécessité d'une consultation des parties prenantes et d'une transparence totale (Seulement pour le cas de l'Algérie et de la Tunisie). Toutefois, certains pays continuent à résister aux défis de l'indépendance de l'activité statistique par rapport aux autorités politiques et l'échange des informations statistiques au sein de l'administration publique ne sont (pas) couverts par la législation statistique.

L'existence d'une législation statistique adéquate et sa mise en œuvre sont des conditions nécessaires pour le développement de la statistique officielle. Une législation statistique inexistante, incohérente ou mal appliquée peut-être source de problèmes, susceptibles de compromettre sérieusement la qualité des statistiques :

- Une dépendance des ONS vis-à-vis des autorités politiques pourrait influencer la pu-

blication tardive des données statistiques, ou des effets collatéraux ;

- L'absence de règles pour l'échange d'informations statistiques au sein des administrations est susceptible de limiter les possibilités de vérification croisée ou de comparaison des données statistiques par rapport à d'autres sources. Dans certains cas, elle peut même, engendrer des activités statistiques parallèles, ce qui peut entraîner une charge administrative supplémentaire, une utilisation inefficace des financements publics et une multiplication des publications statistiques ;
- Une rencontre régulière des parties prenantes aiderait à disposer d'une programmation statistique sur la base des statistiques produites et par rapport aux besoins des utilisateurs.

En Afrique du Nord, les législations statistiques et l'organisation des structures administratives qui produisent les statistiques varient considérablement d'un pays à un autre. Quelle que soit l'approche adoptée, ces législations doivent se rapprocher plus des principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies et des cadres statistiques régionaux, notamment la Charte africaine de la statistique (ratifiée par la Tunisie en 2014).

Tableau 4: Législation statistique dans les pays de l'Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Lois et Textes Législatifs	Loi No. 94-01, 15 Jan 1994	Décret Présidentiel 2915, 1964	Décret Royal 370-67 et 371-67, 1968	Décret 90.026, 1990	Acte Statistique, 2003	Loi N°32 de 1999, et Décrets
Autorisation et responsabilité de la collecte et de la publication des données	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'organisation et le fonctionnement du SSN et de l'ONS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indépendance de l'activité statistique par rapport aux autorités politiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Obligation pour les individus et les entreprises de répondre honnêtement aux enquêtes et recensements officiels	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Règles de diffusion et de confidentialité des données statistiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Échange des informations statistiques au sein de l'administration publique	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Procédures de programmation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nécessite d'une consultation des parties prenantes et d'une transparence optimale	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui

Source : Compilation des auteurs, lois statistiques et textes législatifs et réglementaires des différents pays.

I-1. Les producteurs de données de la statistique officielles

Les principaux producteurs de données de la statistiques officielles dans les pays de l'Afrique du Nord sont : i) Les offices nationaux de statistiques, ii) les départements de statistique des ministères concernés (les structures sectorielles) et iii) les autres producteurs de statistiques officielles, notamment la banque centrale, les observatoires et les agences, etc.

Les offices nationaux de statistique : les ONS sont les principaux organismes et les systèmes statistiques nationaux, les principaux producteurs de statistique officielle. Dans tous les pays de l'Afrique du Nord, les ONS sont les responsables de la plupart des publications statistiques et de la majeure partie des enquêtes. Le statut de l'ONS et son rattachement administratif déterminent son auto-

mie vis-à-vis du pouvoir politique et son autorité au sein du système statistique national. En Afrique du Nord, les ONS de tous les pays n'ont pas le statut d'un organisme public autonome doté de son propre budget ; ils sont parfois rattachés à un ministère. L'autorité de contrôle de l'ONS varie d'un pays à un autre : l'ONS est rattaché au ministère des finances en Algérie, en Mauritanie et au Soudan, au ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale en Tunisie et au Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative en Égypte. En Tunisie, l'Institut national de statistique (INS) est un organisme public autonome doté de son propre budget. Au Maroc, il constitue une administration de mission jouissant d'une indépendance institutionnelle fonctionnelle et intellectuelle (Haut-Commissariat au plan). C'est une structure rattachée au chef de gouvernement. Il est le principal acteur et coordinateur du système statistique national. Il joue

Encadré 9: Le Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique (CAPMAS) en Égypte : responsable de la coordination et de la supervision du système statistique national

Le Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique » (CAPMAS) est la principale agence de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques en Égypte. Ce Bureau est responsable de la coordination technique et institutionnelle ainsi que de la supervision du système statistique national.

Selon les dispositions de la réglementation de 1960 et de 1964, le CAPMAS est tenue d'assurer les fonctions suivantes :

- Collecter, compiler, analyser et publier les données économiques et sociales ainsi que celles des comptes nationaux
- Réaliser les recensements et les enquêtes
- Recueillir des statistiques administratives, selon les besoins
- Organiser et tenir à jour un répertoire central de publications (documents, rapports), de données statistiques et de métadonnées
- Guider et coordonner les structures statistiques sectorielles
- Élaborer un programme statistique annuel

le rôle central dans le système statistique national au Maroc : il est le principal producteur de l'information statistique, économique, démographique et sociale et des comptes de la nation. En Algérie, l'article N°4 du Décret exécutif n° 95-159 du 3 juin 1995 portant réaménagement des statuts de l'office national des statistiques indique que l'office est un établissement public national doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

En plus de la production de données, les ONS assurent, aussi, la coordination des activités statistiques. Dans certains pays, l'ONS est responsable de la cohérence des définitions, des classifications, et des méthodologies ; la coordination est, purement, technique (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie). Dans d'autres pays, le CNS n'est pas fonctionnel (Égypte et Soudan), l'ONS est aussi, légalement responsable de la priorisation et de la coordination des activités statistiques entre les divers organismes publics. La coordination est alors institutionnelle.

La coordination technique des activités statistiques est très importante ; elle permet de garantir la cohérence des résultats entre les différentes séries statistiques, par l'utilisation de classifications, de méthodes et de concepts communs. La coordination institutionnelle est aussi nécessaire car sans elle, les divers producteurs de statistiques officielles risquent d'organiser de multiples collectes de données et de produire des sources statistiques concurrentes. Aucune ne serait alors crédible.

L'encadré 9 décrit l'ONS en Égypte (Bureau central de la mobilisation de l'opinion et de la statistique -*Central Agency for Public Mobilization and Statistics*- CAPMAS). C'est ce Bureau qui est responsable de la coordination institutionnelle et technique du système statistique national.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les ONS dans les pays de l'Afrique du Nord concernent leur financement. Les problèmes financiers peuvent prendre plusieurs formes : budget insuffisant (Tous les pays de l'Afrique du Nord, à l'exception de l'Algérie), autorisation de fonds tardive et budgets annuels imprévisibles (Mauritanie et Soudan).

Les départements de statistiques des ministères (les structures de statistiques sectorielles)

les ministères des affaires sociales, de l'éducation et de la santé, disposent de services statistiques. Leur rôle est de produire et de collecter des statistiques officielles qui sont des sous-produits des activités de leurs institutions. Ces départements disposent d'une connaissance approfondie du terrain et des questions ou problèmes spécifiques à prendre en compte dans les décisions stratégiques. Ils bénéficient aussi de contacts directs avec les acteurs du secteur. Les principales données produites par ces départements sont : des données administratives et des données d'enquêtes. Les données administratives sont produites à partir d'informations concernant les acteurs du secteur et détenues dans des registres administratifs. Ces données sont habituellement recueillies pour aider à gérer l'institution. Les données d'enquêtes sont collectées moins fréquemment en collaboration avec des organisations variées, le plus souvent des organisations internationales.

Dans certains ministères des pays de l'Afrique du Nord, les départements de statistique ne figurent pas dans leur organigramme. C'est le cas de la Direction des études, de la programmation et de la coopération du Ministère mauritanien de l'équipement et des transports ou encore de la Direction des études, de la programmation et de la coopération du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Dans l'ensemble des ministères des pays de l'Afrique du Nord, à quelques exceptions près, la production, le traitement et la diffusion de données administratives se répartissent entre plusieurs structures sans aucune directive.

La fragmentation des données entre différentes structures d'un même ministère constitue une pratique courante, mais le plus frappant c'est qu'il arrive que plusieurs structures de différents ministères soient chargées de produire des données pour un même secteur, par exemple l'éducation (l'éducation de base, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle) et une autre pour l'enseignement supérieur. Il convient également de signaler que, dans plusieurs cas, le mandat officiel pour la collecte de données administratives n'est pas attribué à une structure compétente. Dans ces cas, on assiste à des problèmes dans la couverture des données et/ou des duplications des activités.

L'observation durant les missions sur le terrain a montré que les services statistiques des différents ministères disposent des dimensions et des caractéristiques hétérogènes. Certaines structures possèdent de longues traditions dans le domaine de la production et de l'utilisation de la statistique alors que d'autres structures sont beaucoup plus récentes. Certaines structures disposent de ressources humaines, financières et des infrastructures physiques appropriées à leurs activités statistiques alors que d'autres structures subissent un manque chronique. À titre d'exemple, le département de statistique du Ministère du commerce soudanais fonctionne avec un seul agent.

I-2. Les autres producteurs de données

La communauté de données du secteur privé

Les entreprises du secteur privé, essentiellement celles qui exercent dans le secteur financier (bourses des valeurs mobilières, banques commerciales) et dans les activités de services (tourisme) ou dans les activités extractives (compagnies pétrolières et minières) produisent régulièrement des données statistiques. Ces entreprises disposent de systèmes d'information assez développés et collectent des quantités assez importantes de données statistiques. Cependant, ces données restent vouées à l'exploitation interne du fait, d'une part, de leur sensibilité et d'autre part du fait des aversions aux risques associés aux responsabilités relatives à leur sécurité.

Bien que, dans certains pays de l'Afrique du Nord, les lois et les textes réglementaires, qui organisent la production et la diffusion de statistiques, autorisent les acteurs privés à collecter et exploiter les données dans le cadre de leur activité (Algérie, Tunisie, Maroc), la collaboration entre le secteur privé et les producteurs de statistiques officielles (ONS et structures sectorielles) est quasiment inexistante. La collaboration entre le secteur privé et les producteurs de statistiques officielles est, certes, d'une grande importance. Il reste, néanmoins, des obstacles à cette collaboration, sur les plans juridique, technologique, financier et des ressources humaines.

Les communautés de données scientifiques

Les producteurs de données du monde universitaire et scientifique dans les pays de l'Afrique du Nord comprennent les universités, les instituts de recherche spécialisés, les groupes de réflexion (Forum de recherche économique- *Economic Research Forum* en Égypte par exemple) et les chercheurs individuels. Leur production de données est très faible par rapport à celle des producteurs de statistiques officielles (ONS et structures statistiques sectorielles) et est, généralement, non accessible aux différentes parties prenantes du système statistique national.

À l'échelle internationale, l'Afrique du Nord compte moins de chercheurs que les autres pays développés. Soit environ 581 scientifiques par million d'habitant en Égypte, 864 au Maroc, 19 au Soudan et 1 394 en Tunisie, comparés aux 4125 en France, 4 355 en Allemagne, 6 428 en Corée du Sud et 3 984 aux États-Unis. Le nombre d'articles publiés, en 2014, est de 15 885, soit moins de 1% du résultat de la recherche dans le monde. Une région qui abrite près de 225 Millions d'habitants produit une quantité de travaux de recherche plus faible que la Belgique (18 208 articles).

Plusieurs contraintes affectent la production des données scientifiques en Afrique du Nord. Celles-ci vont du manque de ressources financières et l'indépendance des infrastructures, à la faible utilisation des données par les officiels politiques, et partant au manque de coordination et de coopération avec les systèmes statistiques nationaux.

II. La demande de statistique

La production et la diffusion de données statistiques n'auront aucun intérêt si les données ne sont pas demandées et utilisées. La demande de données correspond aux besoins exprimés par les utilisateurs (institutions et organismes publics, secteur privé, chercheurs et acteurs de la société civile) pour servir dans des domaines d'utilisation très variés. Le plus représentatif de ces domaines d'utilisation est la planification et l'élaboration des politiques et stratégies de développement.

En face de tous ces besoins, toute stratégie visant le développement des systèmes statistiques nationaux ne peut être efficace sans en tenir compte. Dans les pays où le conseil national de la statistique n'est pas opérationnel, il n'existe pas de mécanismes formels pour consulter les utilisateurs, vérifier la pertinence et l'utilité des statistiques eu égard à leurs besoins actuels ainsi qu'examiner leurs besoins nouveaux et leurs priorités. Les enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, réalisées uniquement en Tunisie et au Maroc, permettent d'étayer les décisions qui concernent les plans et les priorités qui se reflètent dans les programmes des travaux statistiques.

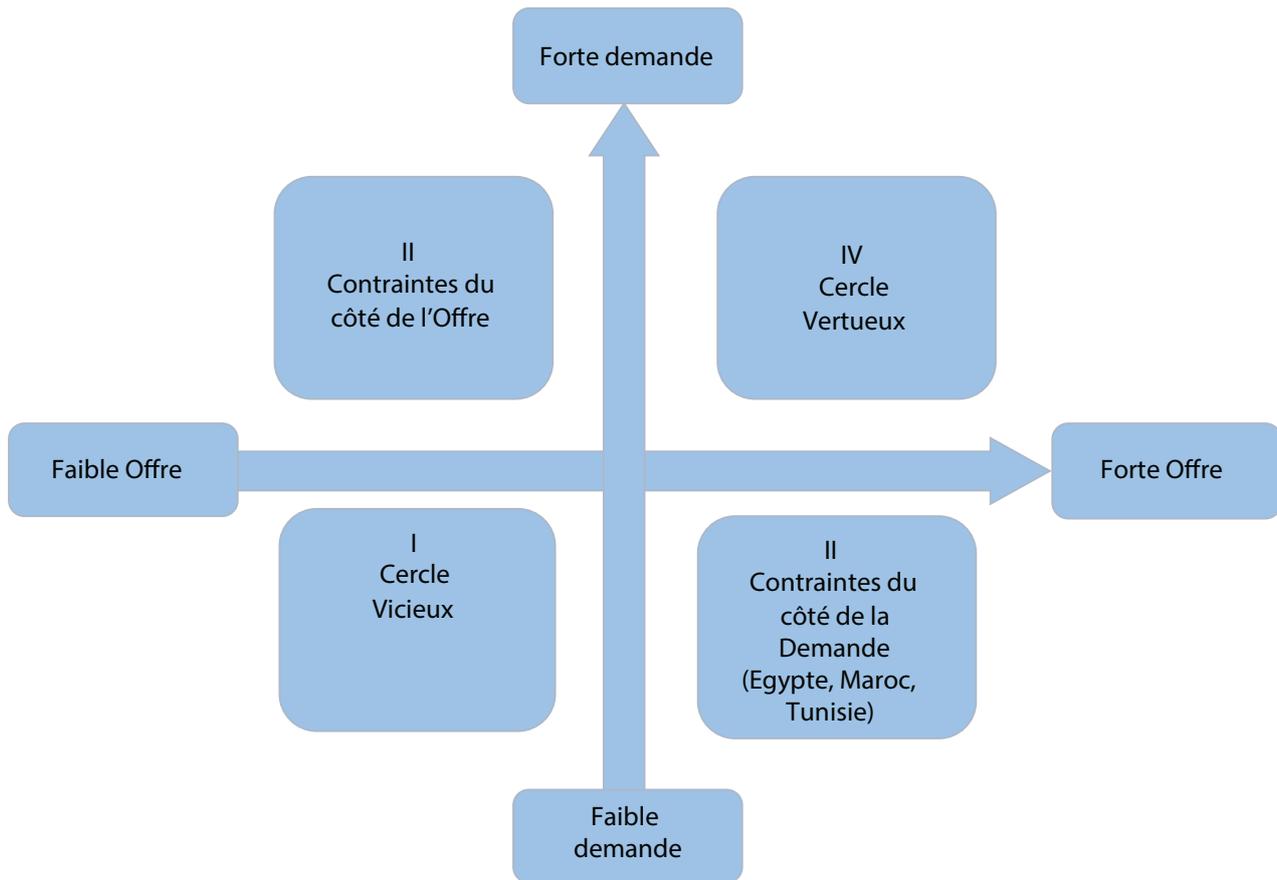
Les pays de l'Afrique du Nord sont confrontés à un double défi d'offre et de demande de données qui sont intimement interconnectées (graphique 6). Au Soudan, l'utilisation des statistiques par les responsables politiques est moins développée, ce qui conduit à des politiques et des stratégies qui génèrent de faibles résultats sur le plan du développement. Dans ce pays, le système statistique national est moins actif et influence le développement statistique, ce qui affecte le financement durable, à de faibles investissements dans le personnel, les infrastructures et les outils, conséquence d'une faible offre de statistique, en termes de quantité et de qualité.

Les pays du cadran III, en l'occurrence l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, représentent les pays qui ont des contraintes sur la demande de statistiques et où la quantité et la qualité des données produites sont en continues progressions (toutefois il reste encore beaucoup à faire). Dans ces pays les données sont utilisées dans l'élaboration des stratégies à moyen terme et des plans nationaux de développement alors que d'autres n'en ont pas pour plusieurs raisons, dont notamment : i) le manque d'informations de la part des officiels sur les données disponibles et sur la manière dont on pourrait y accéder, ii) les données sont souvent dispersées entre les différentes institutions et administrations productrices de données, iii) les décideurs politiques manquent de connaissances statistiques et ne sont pas, généralement, habilités à utiliser efficacement les données disponibles, iv) les utilisateurs ont des doutes sur l'exactitude et la précision des données disponibles.

Dans tous les pays de l'Afrique du Nord (les pays du cadran I et du Cadran III), il y a une nécessité de renforcer les connaissances en statistique des citoyens et des décideurs et de reconnaître leur utilité. Toutefois, il faut souligner que certains pays ont mis en place une stratégie de communication pour développer la culture statistique avec la planification de formation pour différentes catégories d'utilisateurs et principalement les journalistes, la participation à différentes foires au niveau national et régional et des événements pour les élèves. Les institutions et les organismes publics devront reconnaître l'intérêt des statistiques pour guider l'action publique, évaluer les résultats et créer des produits utiles. Les ONS ont à ce niveau un rôle à jouer : ils devraient établir des partenariats, nouer des relations avec ces groupes d'utilisateurs et les associer à des programmes formels et informels afin de généraliser les connaissances statistiques. Ce n'est qu'en favorisant une généralisation des connaissances en statistique et l'utilisation effective des données qu'il sera possible de tirer pleinement profit de leur potentiel.

Cependant, une grande nécessité de rompre avec cette faible performance et d'inscrire les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord dans un cercle vertueux (cadran IV) dans lequel l'accroissement de la demande et l'amélioration de la quantité et de qualité des données conduisent à une augmentation de la performance des systèmes statistiques nationaux. « La capacité d'enclencher ce cercle vertueux dépend du contexte national et des priorités en termes de développement statistique. La propension des responsables politiques à demander des données factuelles solides pour l'élaboration des politiques publiques diffère d'un pays et d'une administration à l'autre, mais la nature de cette demande a un impact direct sur l'offre de données et sur la façon dont fonctionne l'écosystème des données ainsi que sur sa capacité à gérer la révolution des données et à en tirer profit. C'est le rôle de l'administration nationale de veiller à ce que l'écosystème des données soit capable de produire et d'exploiter des données de qualité pour la définition et la mise en œuvre des priorités de l'action gouvernementale, et pour le suivi des résultats obtenus » (OCDE, 2017).

Graphique 5: Le double défi de l'Offre et de la Demande



Source: Ben Kiregyera, The Emerging Data Revolution in Africa: Strengthening the Statistics, Policy and Decision-making Chain, 2015.

Section 2. Évaluation des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux : état des lieux du niveau de développement statistique des pays de l'Afrique du Nord

I. Les indicateurs internationaux de renforcement des capacités statistiques : une première évaluation des systèmes statistiques nationaux

Les sources de données internationales sont utiles pour une première évaluation des systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord, bien que leur principal objectif soit de servir de base aux comparaisons entre pays. L'évaluation portera sur les résultats de l'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale, pour l'appréciation des pratiques méthodologiques, de la disponibilité des données et du respect des délais de diffusion.

L'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale est un score composite qui évalue l'efficacité du système statistique d'un pays. Il repose sur un cadre diagnostique composé de trois domaines d'évaluation : méthodologie, sources de données, et périodicité et ponctualité.

La première dimension, la pratique statistique, mesure la capacité d'un pays à se conformer aux normes et méthodes recommandées à l'échelle internationale. Les systèmes statistiques nationaux sont évalués en fonction d'un ensemble de critères dont notamment l'utilisation d'une année de référence pour les comptes nationaux, l'utilisation du dernier manuel de la balance des paiements, le statut de la dette extérieure, la souscription à la norme spéciale de diffusion des données du Fonds

monétaire international (FMI). La deuxième dimension, les sources de données, indique si un pays mène des activités de collecte de données conformément à la périodicité recommandée au niveau international et si les données administratives sont disponibles, fiables et utilisables à des fins statistiques. Plus précisément, les critères utilisés sont la périodicité des recensements de la population et de l'agriculture, la périodicité des enquêtes sur la pauvreté et la santé, et l'exhaustivité de la couverture du système d'enregistrement de l'état civil. La troisième dimension, la périodicité et respect des délais, examine la disponibilité et la fréquence des principaux indicateurs socioéconomiques, dont neuf indicateurs se rapportent aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les critères utilisés comprennent des indicateurs sur la pauvreté monétaire, la santé maternelle et infantile, le VIH / SIDA, l'achèvement du cycle primaire, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau et la croissance du Produit intérieur brut (PIB).

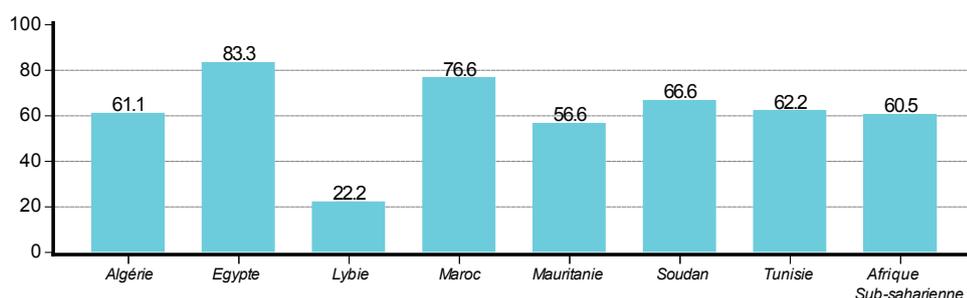
L'indicateur de capacité statistique repose sur une idée simple : la production et la diffusion de statistiques fiables, pertinentes et opportunes exigent des capacités qui couvrent les trois dimensions. Toute faiblesse dans l'une de ses dimensions engendre une faiblesse dans le processus statistique dans son ensemble. L'indicateur de capacité statistique permet, ainsi, d'identifier les lacunes du

système statistique national et les domaines statistiques qui nécessitent des améliorations.

Le graphique 7 établit le score moyen (en pourcentage) de la capacité statistique des sept pays de l'Afrique du Nord pour 2017. Les scores affectés aux différents systèmes statistiques nationaux ont été répartis en trois intervalles : 20 à 50 (faible capacité), 51 à 75 (capacité moyenne) et 76 à 100 (capacité élevée). Le résultat le plus faible est enregistré par la Libye, avec un score de 22,2 %. La capacité statistique la plus fortement enregistrée est assurée par l'Égypte de 83,3 %. Quatre pays (Algérie, Mauritanie, Soudan et Tunisie) se situent dans le deuxième intervalle à capacité statistique moyenne. Le Maroc et l'Égypte sont les seuls pays où les capacités statistiques sont élevées.

Les résultats de l'indicateur de capacité statistique montrent aussi que le revenu national semble n'avoir que peu d'effets sur les capacités statistiques d'un pays. Le développement du système statistique national n'est pas uniquement une question de moyens. Compte tenu de son revenu par tête, l'Algérie devrait posséder un SSN aussi performant, sinon plus développé, que celui de l'Égypte. La capacité statistique d'un système statistique national est donc également une question de volonté politique.

Graphique 6: Indicateurs de capacité statistique (en pourcentage), 2017



Sources : Base de données de la Banque mondiale, Statistical capacity Indicators (<http://databank.banquemondiale.org/data/source/statistical-capacity-indicators#>).

Pour les quatre pays à capacité statistique moyenne, des trois dimensions de l'indicateur de capacité statistique, les domaines qui font particulièrement défaut sont : la pratique méthodologique et les sources de données (tableau 6).

Tableau 5: Dimensions de l'indicateur de capacité statistique pour les pays à capacités moyennes, 2017

Dimensions de l'indicateur de capacité statistique	Algérie	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Méthodologie	60	40	50	70
Périodicité et ponctualité	83,3	90	80	76,6
Sources de données	40	40	70	40
Score moyen	61,1	56,6	66,6	62,2

Le système statistique national mauritanien en est un exemple très illustratif : sur la base des critères retenus dans le calcul de l'indice élémentaire de la dimension, pratique méthodologique, il apparaît que : l'année de référence des compte nationaux est obsolète (année de base 1999) ; l'indice de la production industrielle et les indices des prix à l'importation et à l'exportation ne sont pas disponibles à une fréquence mensuelle et/ou trimestrielle; les comptes des finances publiques ne sont pas consolidés; les données nationales sur la couverture vaccinale sont non conformes aux estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le pays n'a pas souscrit au système général de diffusion des données (FMI) qui définissent les critères applicables aux statistiques économiques et financières. En ce qui concerne la dimension sources des données statistiques, il apparaît que la Mauritanie n'a réalisé aucun recensement agricole au cours des 10 dernières années ; les enquêtes sur la pauvreté des ménages et sur de la santé restent ponctuelles et Ad hoc et le système d'enregistrement des faits de l'état civil est incomplet.

Le manque de disponibilité des données est très significatif, en Mauritanie, pour les enquêtes sur les entreprises et les enquêtes sur les microentreprises. En raison des faibles taux de réponse aux questionnaires, le système statistique national mauritanien ne dispose pas d'informations fiables pour suivre l'évolution de son économie réelle. En conséquence la fiabilité de la comptabilité nationale ne peut être que compromise. Le système statistique national mauritanien est confronté aux défis de coordination, ce qui entrave le suivi et l'évaluation de la cohérence interne du système de comptabilité nationale. Les mêmes carences s'observent dans la construction des séries sur les prix et les salaires : La comptabilité nationale mauritanienne ne suit pas les prix des intrants utilisés dans la fabrication des biens et l'indice des prix à la consommation ne couvre que les zones urbaines.

Cependant, il est important de faire remarquer qu'il y a eu des progrès significatifs en Mauritanie sur les normes et standards statistiques. Le nouveau système de comptabilité nationale (SCN 2008) recommandé par l'ONU est en cours de mise en œuvre et les sources et périodicités des publications des données ont été largement améliorées. C'est le Cas de l'Algérie et la Tunisie qui ont beaucoup amélioré leurs systèmes statistiques nationaux au cours de ces dernières années.

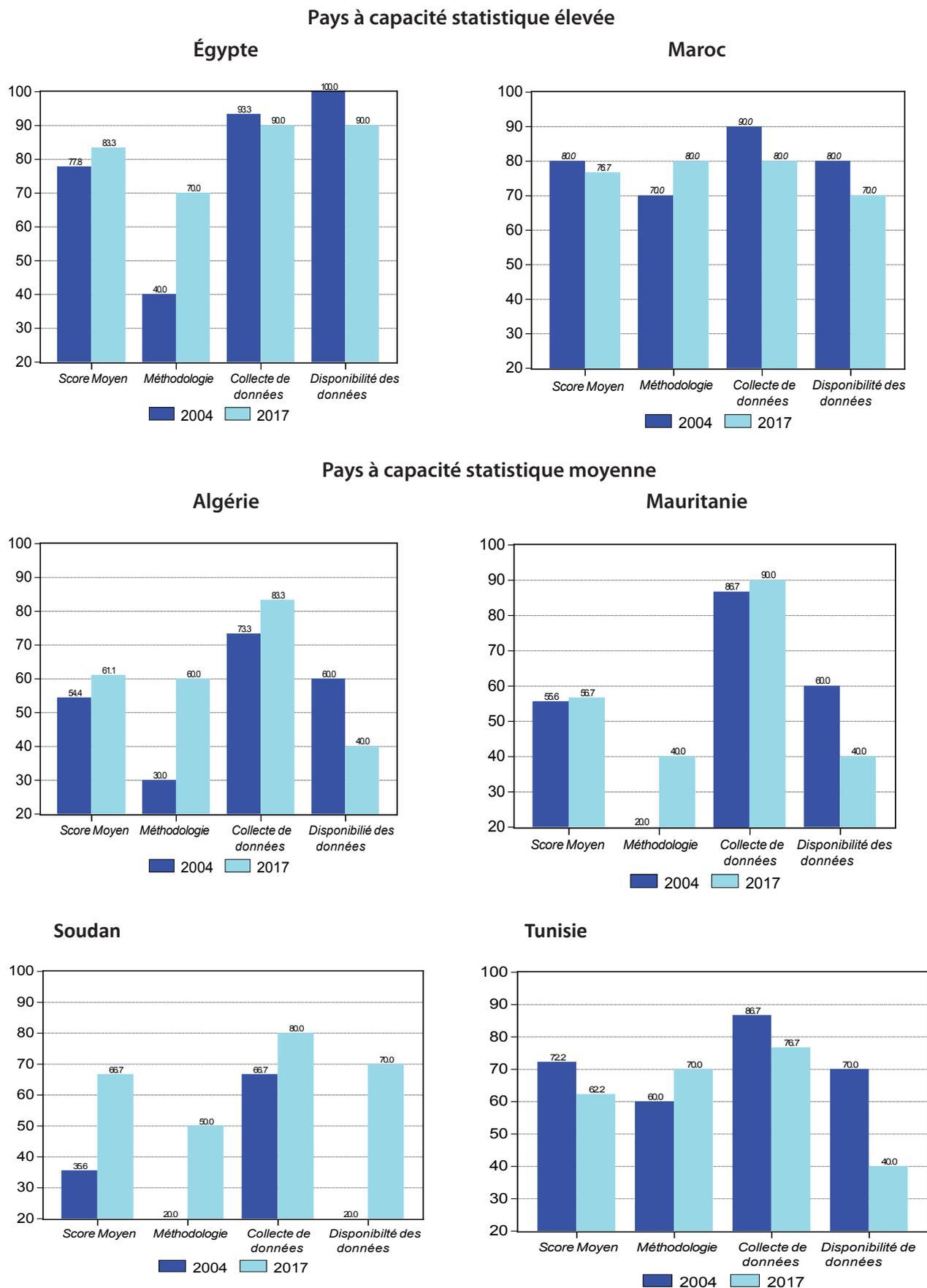
Le graphique 8 donne un aperçu sur l'évolution dans le temps de performance des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord et ses différentes dimensions. Dans les différents pays, la dimension méthodologie a augmenté durant la période 2004-2017, ce qui explique les tendances des systèmes statistiques nationaux à se conformer aux normes et méthodes recommandées à l'échelle internationale. Cependant, la dimension disponibilité des données a enregistré une baisse entre 2004 et 2017 dans pratiquement tous les pays de l'Afrique du Nord à cause des contraintes financières qui entravent la réalisation des recensements et des enquêtes.

Tableau 6: Les dimensions de l'indicateur de capacité statistique Mauritanien, 2017

Méthodologie	Statut	Valeur	Poids	Score
Année de base des comptes nationaux	Année de base à l'extérieur des 10 dernières années	0	10	0
Manuel utilisé de la balance des paiements	Utilisation de la 5e édition	1	10	10
État des rapports sur la dette Extérieure	Réel ou préliminaire	1	10	10
Année de base de l'Indice des prix à la consommation	Année de base à l'intérieur des 10 dernières années	1	10	10
Indice de la production industrielle	Non disponible aux fréquences mensuelle/trimestrielle	0	10	0
Indices des prix à l'importation et à l'exportation	Non disponible aux fréquences mensuelle/trimestrielle	0	10	0
Comptes des finances publiques	Comptes non consolidés	0	10	0
Rapport sur les inscriptions à l'UNESCO	Rapports annuels au cours des 4 dernières années	1	10	10
Couverture vaccinale nationale	Données nationales sur la couverture vaccinale non conformes aux estimations de l'OMS pour 4 ans	0	10	0
Norme spéciale de diffusion des données (FMI)	Non souscrit	0	10	0
TOTAL Méthodologie 40				
Sources des Données	Statut	Valeur	Poids	Score
Recensement de la population	Conduit au cours des 10 dernières années	1	20	20
Enquête de santé	2 enquêtes au cours des 10 dernières années	0.5	20	10
Enquête sur la pauvreté	2 enquêtes au cours des 10 dernières années	0.5	20	10
Recensement agricole	Aucun recensement au cours des 10 dernières années	0	20	0
Couverture du système d'enregistrements des faits d'état civil	Incomplète	0	20	0
TOTAL Sources des Données 40				

Sources : Élaboration des auteurs à partir de la base de données de la Banque mondiale l'indicateur de capacité statistique.

Graphique 7: Évolution de l'indicateur de capacité statistique des pays de l'Afrique du Nord



Sources : Base de données de la Banque mondiale, Indicateurs de capacité statistique (<http://databank.banquemondiale.org/data/source/statistical-capacity-indicators#;2018>).

Encadré 10: L'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale : quelques limites

Malgré sa capacité à évaluer les systèmes statistiques nationaux, l'indicateur de capacité statistique présente, certaines limites. Il n'intègre pas, en effet, les éléments de la capacité institutionnelle et organisationnelle ; il n'opère pas non plus de distinction entre la capacité financière et la capacité technique d'un système statistique national. Étant donné que l'insuffisance de financement constitue, souvent, un obstacle majeur aux activités de collecte de données, l'utilisation de l'indicateur de capacité statistique pourrait aboutir à surestimer les capacités statistiques des pays qui comptent largement sur les fonds externes pour produire les données et à sous-estimer celles des pays qui ont des difficultés financières. L'indicateur de capacité statistique ne fait pas non plus état de certains domaines statistiques importants, notamment les statistiques d'emploi, ainsi que celles des entreprises et de l'environnement. Pour les domaines sur lesquels il porte, l'indicateur ne précise la qualité des produits statistiques que du point de vue de la méthodologie, de la disponibilité et de la périodicité des données. La qualité de l'échantillonnage, du traitement et de l'analyse des données ne figure pas dans l'évaluation de la capacité statistique. En dépit de toutes ces limites, l'indicateur de capacité statistique offre un cadre opérationnel pour évaluer la capacité d'un pays de produire les statistiques et à un moindre degré de les diffuser et de les publier.

Source : Aperçu sur le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 2008.

II. Utiliser les normes et les codes de bonnes pratiques pour évaluer les systèmes statistiques nationaux

L'évaluation détaillée d'un système statistique national doit fournir une appréciation globale des différents sujets qui se rapportent :

- Au cadre réglementaire et les relations stratégiques entre les acteurs du système statistique national et avec le gouvernement (loi statistique et textes réglementaires, dispositif de coordination statistique, programmation des activités statistiques, relations entre producteurs et utilisateurs de données statistiques).
- Aux moyens financiers (insuffisance ou non de fonds publics) et les problèmes de ressources humaines (structures de dotation en personnel conformément aux méthodes de travail, manque ou non de connaissances et/ou de compétences, existence ou absence de stratégie en matière de ressources humaines ou de formation du personnel, fuite des compétences).
- Aux systèmes et l'infrastructure (logiciels statistiques, systèmes informatiques, systèmes de communication ou de locaux).

Cette étude tente d'évaluer l'organisation des systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord, leurs bases juridiques et l'état de leurs ressources en utilisant le Code de bonne pratique d'Eurostat comme cadre méthodologique. L'encadré 11 présente une synthèse du question-

naire pilote adressé aux acteurs des systèmes statistiques nationaux pour identifier leurs principaux aspects dans les différents pays.

L'évaluation des systèmes de statistiques nationales ne doit pas se limiter à l'environnement institutionnel des systèmes statistiques nationaux, mais doit porter aussi sur la qualité des données et les procédures utilisées pour leur production. Il est possible, par exemple, que dans un système statistique national il n'existe aucune contrainte de ressources financières ou humaines mais que les données pertinentes, ou que les données existantes soient de mauvaise qualité ou dépassées, voire que les données existent mais qu'elles n'aient pas été diffusées. Ce genre de problème justifie une intervention afin de renforcer le système statistique national.

Il existe un certain nombre d'outils pour évaluer la qualité des données statistiques. Le FMI en fournit par exemple deux : le Système général de diffusion des données (SGDD) et le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD). Parmi les autres cadres de qualité, on peut également citer le *Quality Framework for OECD Statistical Activities* (Cadre de la qualité des activités statistiques de l'OCDE) et les Normes de qualité ISO 9000. Cette étude retient le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD), pour évaluer la qualité des données produites dans les pays de l'Afrique du Nord. Ce cadre d'évaluation couvre les différentes dimensions de la qualité. Il prend en considération toutes les étapes du processus statistique grâce auquel les données sont collectées, transformées et diffusées. Il se rapporte donc à la qualité : i) de l'or-

Encadré 11: Étude du fonctionnement du système statistique national- Principales questions pilotes

Informations générales concernant le système statistique national

- L'ONS est une entité indépendante/fait partie d'un ministère.
- L'ONS a la capacité de disposer de son propre budget comme il l'entend
- Périodicité de l'élaboration du budget des ONS
- Le gouvernement a-t-il accès aux statistiques en interne avant leur publication ?
- Existe-t-il un code de bonnes pratiques concernant le fonctionnement du système statistique ?
- L'ONS possède-t-il des données gratuites/payantes ?
- Disponibilité de micro-données
- Les statistiques nationales sont-elles collectées par plusieurs institutions ?
- Quels sont les liens entre les institutions qui produisent et collectent les statistiques ?
- Quel est le rôle légal de l'ONS dans le contexte des organisations chargées des statistiques officielles ?

Conseil national de la statistique (CNS) et la programmation statistique

- Existe-t-il un CNS de la statistique ou un autre organisme de coordination ?
- Qui sont les membres officiels du CNS ?
- Le CNS de la statistique agit-il un cadre statutaire ou réglementaire ?
- Fréquence des réunions (selon la réglementation et en pratique)
- Le CNS de la statistique est-il chargé de la préparation du programme statistique et du budget ?
- Qui approuve le programme statistique ou le budget ?
- Durée (en années) du programme statistique

Loi statistique

- Date de la législation
- Date de la dernière mise à jour
- Quelle personne ou quel organisme garantit l'application de la loi statistique ?

Réalisations internationales

- Existe-t-il une stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS) ?
- Étapes de la préparation
- La SNDS est-elle officiellement budgétisée ?
- Existe-t-il un plan statistique principal ?

Ressources

- Personnel de l'ONS (dont diplômés en statistiques)
- Nombre de personnes chargées des statistiques dans les ministères, etc. (dont diplômés en statistiques)
- Budget annuel de l'ONS
- Nombre d'ordinateurs au sein de l'ONS
- - Réseau au sein de l'ONS

Source : Questionnaire envoyé aux différents ONS.

ganisation globale du processus ; ii) des opérations de collecte, de transformation et de diffusion des données ; et iii) des produits statistiques.

La cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI couvre, donc, l'environnement institutionnel, le processus statistique et les résultats

statistiques, conformément aux Principes fondamentaux de statistique officielle des Nations Unies. La couverture du CEQD en matière de gouvernance, de processus et de produits s'organise

autour de cinq dimensions : garantie de l'intégrité, cohérence méthodologique, exactitude et fiabilité, aptitude à l'usage et accessibilité (encadré 12).

Encadré 12: Cadre d'évaluation de la qualité des données de FMI Environnement institutionne

Les facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de tout organisme statistique qui produit et diffuse des statistiques. Les aspects pertinents sont le cadre politique et juridique, l'adéquation des ressources, la pertinence, la sensibilisation à la qualité, le professionnalisme, la transparence et les normes éthiques.

- Principe 1 : Cadre politique et juridique : L'environnement juridique et institutionnel régissant tout organisme statistique (ONS et le cas échéant les autres autorités statistique) a une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de l'organisme.
- Principe 2 : Adéquation des ressources : L'organisme statistique s'assure que les ressources sont proportionnées aux programmes statistiques, personnels, installations, équipements, technologies, formations et financements de ses systèmes d'information.
- Principe 3 : Sensibilisation à la qualité : La qualité est la clé de voûte des activités statistiques. L'organisme statistique identifie systématiquement et régulièrement les points faibles et les points forts afin d'améliorer continuellement la qualité du processus et de la production.
- Principe 4 : Professionnalisme : Les politiques et pratiques statistiques sont guidées par des principes professionnels.
- Principe 5 : Transparence : L'organisme statistique produit et diffuse les statistiques d'une façon objective et transparente, dans le cadre de laquelle les utilisateurs sont traités équitablement.
- Principe 6 : Normes éthiques : Les politiques et les pratiques sont conformes à des normes éthiques.

Processus statistiques

Les normes, les directives et les bonnes pratiques internationales doivent être parfaitement respectées dans le cadre des processus utilisés par les organismes statistiques afin d'organiser, de collecter, de traiter et de diffuser les statistiques officielles. La crédibilité des statistiques est renforcée par leur réputation en termes de bonne gestion et d'efficacité. Les aspects les plus importants sont la solidité de la méthodologie et l'exactitude et la fiabilité.

- Principe 7 : Solidité de la méthodologie : La base méthodologique des statistiques produites suit les normes, principes directeurs et bonnes pratiques internationales.
- Principe 8 : Exactitude et fiabilité : Les sources de données et les techniques statistiques sont solides et les résultats des statistiques brossent un portrait suffisamment fidèle de la réalité.

Résultats des statistiques

Les statistiques disponibles doivent répondre aux besoins des usagers. Les statistiques sont conformes aux normes internationales en matière de qualité et répondent aux besoins des institutions internationales, gouvernements et instituts de recherche, aux préoccupations du monde des affaires ainsi qu'au grand public. Les aspects importants sont la pertinence, la périodicité et le caractère opportun, la cohérence et l'accessibilité ainsi que la clarté.

- Principe 9 : La pertinence : Les statistiques répondent aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs :
 - Pertinence par rapport aux questions politiques actuelles ;
 - Désagrégation, plus particulièrement géographique, jusqu'à un niveau approprié ;
 - Couverture représentative.
- Principe 10 : Périodicité et caractère opportun : Les statistiques sont publiées en temps utile, selon une périodicité acceptée sur le plan international.
- Principe 11 : Cohérence : Les statistiques sont cohérentes avec un ensemble de données et au fil du temps, ainsi qu'avec d'autres ensembles de données importants.
- Principe 12 : Accessibilité et clarté : Les statistiques et métadonnées sont aisément disponibles, présentées d'une façon claire et compréhensible, et un soutien aux utilisateurs est disponible. Ceci se rapporte à :
 - Méthodes de publication et de diffusion ;
 - Disponibilité complète des résultats et des métadonnées ;
 - Orientation des publications vers les utilisateurs des statistiques.

Source : EUROSTAT, 2012. Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne.

Graphique 8: Structure du cadre d'évaluation de la qualité des données



Source : Institut statistique de l'UNESCO, 2017.

II-1. L'environnement institutionnel

Une insuffisance et une incohérence du cadre réglementaire et législatif

En Afrique du Nord, la législation statistique varie considérablement d'un pays à un autre et il n'y a pas d'approche unique pour le développement et l'organisation des structures qui produisent les statistiques. Ces législations ont assuré un certain progrès en créant des systèmes statistiques nationaux, en organisant leurs fonctionnements autour

des ONS et des CNS, pour certains pays (Algérie, Maroc, Tunisie), et en incitant les administrations et autres structures statistiques à contribuer à la production des statistiques. Cependant, les lois statistiques et les textes réglementaires ont prouvé leurs limites dans leurs applications : Ils ne respectent pas les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (CSNU, 2014) dans leur intégralité, et n'organisent pas la gouvernance des systèmes statistiques nationaux en conséquence.

Parmi les principes fondamentaux de l'ONU, le principe 1 affirme le devoir des bureaux statistiques de mettre les statistiques officielles à la disposition de tous : « Des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit à l'accès des citoyens à l'information publique. » Le principe 2 indique que, pour préserver la confiance dans les statistiques, il faut exercer un jugement professionnel et scientifique en matière « de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques ». Le principe 5 fait observer que « les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs ». Le principe 6 quant à lui, fait remarquer que les données individuelles doivent être gardées « strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques ». Le préambule aux principes fondamentaux insiste sur : « l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales » et que « les valeurs et principes fondamentaux qui régissent les travaux de statistique doivent être garantis par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectées à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes statistiques nationaux ».

Dans les pays de l'Afrique du Nord, les lois et les textes réglementaires ne mentionnent pas ces principes dans leur intégralité et même s'ils sont indiqués, il y a un défi pour leur mise en application, ce qui a influence l'efficacité des systèmes statistiques nationaux et la qualité des statistiques produites.

Dans la plupart des pays, la loi statistique n'a pas force sur l'indépendance scientifique de l'ONS, par contre sur son indépendance professionnelle. Le cadre réglementaire ne mentionne pas l'indépendance institutionnelle : il ne prévoit pas des dispositions particulières pour la nomination et la destitution du Directeur général de l'ONS. Celles-ci suivent les mêmes règles que pour les autres directeurs généraux de l'administration. La nomination et la destitution du Directeur général se fait ainsi par décret sur proposition du ministère de tutelle. Pour garantir l'indépendance professionnelle et

la responsabilité des organismes statistiques, la loi doit spécifier les conditions de nomination du Directeur général, la durée de son mandat et les motifs possibles de fin de fonction ainsi que les conditions institutionnelles d'exercice de son mandat. Si l'ONS est rattaché à un ministère, n'a pas de budget ni de prérogatives propres, il est peu probable qu'il soit suffisamment indépendant pour publier des données sans influence externe.

La crédibilité du système statistique national dépend aussi de la façon dont les statistiques sont diffusées aux utilisateurs. La dépendance de l'ONS des autorités politiques peut engendrer une publication tardive des données statistiques, voire l'en empêcher. Les débats avec certains utilisateurs lors des missions dans les sept pays, ont montré que certains ont des doutes sur l'indépendance des ONS : le calendrier de diffusion, les notes méthodologiques, l'exactitude ainsi que l'actualité et la ponctualité des données sont toujours sujets à controverse. Ce qui est sûr, c'est que dans tous les systèmes statistiques nationaux, les ONS n'annoncent pas systématiquement à l'avance les possibles retards, n'expliquent pas leurs raisons et ne fixent pas de nouvelle date de diffusion. La situation pour les structures statistiques sectorielles est beaucoup plus problématique : les entretiens avec les responsables des structures sectorielles ont montré leur relative indifférence vis-à-vis des besoins des utilisateurs. L'information statistique n'est diffusée qu'à la demande des utilisateurs ou n'est pas diffusée du tout. Ce dysfonctionnement engendre des retards assez importants dans la circulation de l'information, ce qui, à son tour, occasionne une certaine inefficience au niveau global.

Un faible dispositif de coordination institutionnelle

Le principe 8 des Nations Unies indique « qu'il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique ». Dans les pays de l'Afrique du Nord, la faible coordination du système statistique national est visible au niveau des activités statistiques (coordination institutionnelle) et de l'harmonisation des concepts, classifications et méthodes statistiques (coordination technique). L'observation des faits montre que la coordination institutionnelle des

Encadré 13: L'indépendance professionnelle

Code des bonnes pratiques de la statistique européenne (Eurostat, 2012) :

L'indépendance professionnelle des autorités statistiques à l'égard aussi bien des autres instances et services politiques, réglementaires ou administratifs, que des opérateurs du secteur privé, assure la crédibilité des statistiques européennes.

Indicateurs

1.1: L'indépendance des instituts nationaux de statistique et d'Eurostat à l'égard des interventions politiques et autres ingérences externes dans le développement, la production et la diffusion des statistiques est inscrite dans la législation et garantie pour les autres autorités statistiques.

1.2: Les responsables des instituts nationaux de statistique, d'Eurostat et, le cas échéant, des autres autorités statistiques ont un rang hiérarchique suffisamment élevé pour leur permettre d'avoir des contacts à haut niveau au sein des administrations et organismes publics. Leur profil professionnel est du plus haut niveau.

1.3: Il appartient aux responsables des instituts nationaux de statistique, d'Eurostat et, le cas échéant, des autres autorités statistiques de veiller à ce que les statistiques soient développées, produites et diffusées en toute indépendance.

1.4: Il appartient exclusivement aux responsables des instituts nationaux de statistique, d'Eurostat et, le cas échéant, des autres autorités statistiques de décider des méthodes, des normes et des procédures statistiques ainsi que du contenu et de la date de diffusion des publications statistiques.

1.5: Les programmes de travail statistiques sont publiés et font l'objet de rapports réguliers décrivant les progrès accomplis.

1.6: Les publications statistiques sont clairement distinguées des communiqués politiques et diffusées séparément.

1.7: S'il y a lieu, l'institut national de statistique, Eurostat et, le cas échéant, les autres autorités statistiques s'expriment publiquement sur les questions statistiques, y compris sur les critiques et les utilisations abusives des statistiques.

1.8: Les responsables des instituts nationaux de statistique, d'Eurostat et, le cas échéant, des autres autorités statistiques sont désignés en fonction de leurs compétences professionnelles uniquement. Les motifs de fin de fonctions sont précisés dans le cadre juridique. Il ne peut s'agir de rai susceptibles de mettre en péril l'indépendance professionnelle ou scientifique.

Charte africaine de la statistique

1 : Indépendance scientifique : les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt.

2 : Impartialité : Les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques africaines dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente.

3 : Responsabilité : Les autorités statistiques et les statisticiens africains doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques clairs et pertinents. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l'information statistique qu'elles diffusent.

4 : Transparence : Pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Le droit interne régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doit être porté à la connaissance du public.

systèmes statistiques nationaux est soit non fonctionnelle (Au Soudan il existe un Conseil national de statistique qui n'est pas opérationnel) soit difficile à mettre en œuvre. Les appareils de production statistiques nationales sont composés d'une juxtaposition de structures de production statistique isolées sans lien hiérarchique fonctionnel, évoluant dans un environnement juridique et réglementaire non adapté et, pour certains pays (Soudan) non opérationnel.

Au Maroc, c'est le comité de coordination des études statistiques (COCOES) qui est chargé de coordonner et de promouvoir les études statistiques. Il veille sur l'application des différentes dispositions de la loi statistique. Les réunions du COCOES se font à un rythme irrégulier. Sa principale action réside dans la coordination à travers la cohérence et la convergence des programmes statistiques sectoriels. Toutes les enquêtes statistiques nécessitent pour leurs réalisations requiert un visa du COCOES. Afin d'actualiser le cadre juridique qui régit les activités statistiques du système statistique national, des projets de textes de lois sont soumis au processus d'approbation en particulier celui du CNS.

En Mauritanie, L'inefficacité de la coordination et de la gouvernance est fortement liée à l'obsolescence des textes régissant l'activité statistique. Le fondement de l'amélioration des statistiques publiques nécessite un dialogue institutionnalisé entre les diverses parties du système. Cela est possible, seulement par la mise en place d'un conseil national de la statistique efficace et opérationnel. Il est à rappeler que le conseil actuel ne s'est pas réuni depuis 2010. La loi statistique et ses textes doivent être révisés afin de permettre au système statistique national de bien fonctionner et revoir la composition du CNS chargé d'impulser l'activité statistique.

La coordination institutionnelle des activités statistiques suppose d'orienter les producteurs de données à choisir et à mettre en œuvre, les outils statistiques les mieux adaptés pour satisfaire la demande, ce qui permet d'éviter les duplications des travaux et enquêtes statistiques, réduire la charge de réponse aux enquêtes et utiliser les ressources financières et humaines de manière efficace. L'élaboration du programme statistique est l'élément

central de cette coordination. En Afrique du Nord, la réalisation et le suivi du programme est totalement absente pour certains pays (Soudan). Pour d'autres (Tunisie, Égypte, Maroc), ces programmes statistiques rencontrent des difficultés majeures par manque de ressources humaines et d'instruments techniques adéquats. Toutefois, dans presque tous les pays, les relations de collaboration et d'échange d'information entre l'ONS et les différents ministères ne sont pas formalisées. Les échanges de données n'obéissent pas à un calendrier pré défini à cause des lourdeurs administratives. En principe, une bonne coordination entre ces structures sectorielles et entre les ONS et ces structures statistiques, doit nécessairement passer par des protocoles d'accord ; chaque protocole doit définir en détail les caractéristiques de chaque collaboration.

En Tunisie les échanges sont formalisés et réglementés (Arrêté du ministre de développement et de la coopération internationale du 2 juin 2010 fixant les modalités de transmission des informations) des protocoles d'accord sont signés entre les parties prenantes.

La coordination interinstitutionnelle est bien formalisée en Algérie à travers divers mécanismes comme :

- a) Les Textes réglementaires à travers le décret exécutif N°16.3 du 13 décembre 2016 donnant l'accès libre à l'ONS aux bases de données du CNRC ou le décret exécutif N°17-278 du 09 octobre 2017 portant institution de la nomenclature algérienne des activités et des produits.
- b) Les Groupes de travail producteurs-utilisateurs sur les sources administratives disponibles, les détenteurs de ces sources, le mode de production de ces sources, les besoins de l'ONS et ses principaux partenaires, etc.
- c) Les conventions et protocoles accord entre l'ONS et divers partenaires comme la Direction générale des impôts (DGI), le Centre nationale du registre du commerce (CNRC), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), la Banque d'Algérie, la, Direction générale des douanes, la Société d'études économiques,

d'analyse financière et de l'évaluation prospective (ECOFIE).

En plus de la faible coordination entre les producteurs de statistiques, les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord souffrent d'un déficit de collaboration avec les utilisateurs, essentiellement les acteurs de la société civile. Ces derniers sont d'ailleurs privés d'espaces de dialogue susceptibles de faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques. Dans la pratique, les besoins de la société civile sont peu pris en compte par les organes de coordination, à la fois par habitude de se limiter à la sphère administrative officielle et par la faiblesse des corps intermédiaires représentatifs de cette société. En Tunisie, le CNS comporte peu de représentants de la société civile (Union générale des travailleurs tunisiens, Union nationale de la femme tunisienne et Organisation de la défense du consommateur).

Des budgets limités et instables

Les statistiques officielles font l'objet d'un financement particulièrement insuffisant⁶ dans les pays de l'Afrique du Nord. Les ONS et les autres responsables des statistiques sectorielles, qui manquent d'indépendance institutionnelle, ne gèrent souvent pas leurs propres budgets et reçoivent un financement insuffisant du gouvernement, ce qui les rend dépendants de ressources des donateurs étrangers pour remplir leurs fonctions de production, de traitement et de diffusion de statistique. Ces restrictions budgétaires sont la raison la plus souvent citée par les officiels et responsables des statistiques lors des missions conduites dans les six pays.

Si les ONS ont, généralement, des budgets propres, il n'en va pas de même des services statistiques sectoriels, dont les ressources se confondent souvent avec celles des unités dont elles dépendent. Il est difficile, voire impossible, d'estimer le montant de ressources alloués dans le budget de l'État aux services statistiques sectoriels. Le problème tient en partie au fait que le coût de la production des données et des statistiques, ainsi que de la constitution et de l'entretien des capacités statistiques,

n'est pas pris en compte dans les plans et budgets ministériels, ce qui restreint la visibilité des besoins en la matière et, inévitablement, les ressources qui leur sont affectées.

Bien que seules quelques données limitées soient disponibles par pays et par région, le Plan de Marrakech pour la statistique estime qu'un pays à faible revenu et dont la population varie de 10 à 50 millions d'habitants doit doubler les dépenses sur le renforcement des capacités statistiques pour pouvoir produire un ensemble adéquat de données sur développement. Les systèmes statistiques des pays de l'Afrique du Nord font, généralement, face à deux situations : soit ils n'ont pas de budget propre dédié aux activités de production statistiques, soit les financements alloués sont insuffisants au regard des objectifs fixés. Un autre problème est lié à la lenteur dans le décaissement des fonds alloués, ce qui peut provoquer des retards dans les opérations de production et de collecte des données statistiques.

Face à l'insuffisance du financement interne, les pays de l'Afrique du Nord se tournent, généralement, vers les financements des donateurs externes pour couvrir les coûts de leurs activités statistiques. Dans certains pays, comme le Soudan, presque toutes les activités de collecte de données sont financées principalement par des ressources externes. Le recours massif aux financements externes pourrait augmenter l'autonomie de l'ONS. La dépendance envers les donateurs influe sur le type de données produites ainsi que la nature des dépenses couvertes, avec des effets supplémentaires sur l'exactitude, la pertinence, l'actualité et la pertinence des données.

Le financement externe des systèmes statistiques nationaux et des ONS est non seulement insuffisant, mais, également, privilégie la collecte de données sur des secteurs précis (santé, agriculture et éducation), au détriment des statistiques d'état civil et des données administratives, ou encore du renforcement des capacités visant à assurer une production et une utilisation durables des données essentielles. Contrairement aux décideurs publics, qui accordent la priorité aux données qui couvrent l'ensemble du territoire, qui peuvent être désagrég-

6 Les grosses opérations statistiques sont quasiment financées par les institutions internationales (Banque mondiale, ONU, BAD, etc.).

gées à des échelles régionales ou sous-régionales et qui peuvent être produites de façon régulière; les bailleurs de fonds sont plus disponibles à financer des enquêtes par sondage qui rendent compte d'indicateurs internationaux, capables de rensei-

gner leurs décisions d'allocations sur plusieurs pays, ou qui couvrent une zone géographique limitée d'un programme spécifique (OCDE, 2017).

Tableau 7: Aide au renforcement des capacités statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) en millions de dollars des États-Unis

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie		0,119							
Egypte			0,017	0,076	0,093		0,128	0,254	0,663
Maroc	0,008					0,001	6,1		0,350
Mauritanie	0,053								
Soudan	7,84	0,04	0,344		0,149	1,659		0,033	2,800
Tunisie		0,01							

Sources : OCDE, Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données 2017), <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE7B>.

Des ressources humaines inappropriées

Les ONS et les autres structures sectorielles de production de statistiques rencontrent des difficultés majeures dans la gestion des leurs ressources humaines. La principale difficulté est l'insuffisance des professionnels de statistique (en quantité et qualité) dans les ONS et surtout dans les structures sectorielles. Même dans les pays suivants, Égypte, Tunisie et Maroc où les membres du personnel sont considérés comme adéquats, leur qualification dans le domaine des statistiques est faible, car pour la plupart, ils ne sont pas issus d'institutions de formation statistique. En Mauritanie, L'étude relative à l'élaboration du répertoire des unités statistiques du système statistique national réalisée en 2015 a révélé un manque de cadres statisticiens de haut niveau dans tout le système statistique national. Selon cette étude, le système statistique national ne dispose que d'un peu plus de 15,3 % de cadres de formation statistique contre 84,7 % d'autres cadres toutes spécialités confondues.

L'examen de la situation des systèmes statistiques nationaux en matière de ressources humaines montre que les problèmes rencontrés couramment par les producteurs de statistiques sont :

- Les structures de dotation en personnel qui ne reflètent pas les méthodes de travail (personnel total adéquat mais peu de personnel technique d'expertise statistique de haut niveau).

- La coexistence de deux statuts : celui du personnel de l'ONS (plus favorable) et le statut de la fonction publique pour le personnel statisticien dans les ministères sectoriels.
- Seul un petit nombre de départements de statistique sectorielle dispose d'ingénieurs statisticiens. Les responsables de la statistique dans les ministères sont, généralement, des administrateurs auxquels ont été affecté des tâches statistiques.
- L'absence de stratégie en matière de ressources humaines. Dans la plupart des pays en Afrique du Nord, on assiste à des départs à la retraite des cadres sans qu'il y ait eu des recrutements faits en temps utile en prévision de ces départs. La conséquence en a été un certain manque de cadres prêts pour occuper des postes d'administration et de gestion, de haut et moyen niveaux. Au Maroc, les restrictions budgétaires imposées n'offrent plus les possibilités de recrutement pour remplacer les départs à la retraite qui augmentent. Le nombre d'employés manquant est de 210 employés selon les catégories. Ce nombre prend de l'ampleur lorsqu'il s'agit des ingénieurs statisticiens, analystes et démographes. Le déficit du personnel temporaire est souvent compensé par le biais d'appels d'offres (Prestataires privés).

- La fuite des compétences vers le secteur privé ou à l'étranger due aux salaires inadaptés et à l'absence de perspectives motivantes : profils de carrière adaptés aux goûts et aux compétences de chacun, formation continue, mobilité au sein du système statistique national et de l'administration, participation à des projets.
- L'absence de formation continue, et plus particulièrement, pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), surtout pour leur application en matière d'analyse et de diffusion. On note aussi une absence de formation pour adapter les statisticiens aux programmes de développement national et international. Les statisticiens formés il y a une dizaine d'années ne l'ont, probablement, pas été à la production de statistiques relatives à l'environnement ou à la gouvernance, ou à l'analyse des questions de genre.
- Une Absence de site, de locaux correctes (locaux exigus et ou vétustes) à l'activité de production statistique ;
- Une Absence d'interconnexion entre les ONS et les structures sectorielles de statistiques et une absence d'outils communs capables de faire le transfert des données ;
- Une absence d'une plateforme de centralisation et d'archivage des données statistiques.

Une certaine dynamique d'usage des TIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle dans le processus statistique tout entier, depuis les répertoires (cadres d'échantillonnage), jusqu'à l'analyse et la diffusion, en passant par l'échantillonnage, la collecte, le traitement et le stockage des données. Son utilisation permet de réduire considérablement les coûts et le temps à consacrer à différentes opérations statistiques, tout en facilitant la diffusion des résultats auprès des utilisateurs. En Tunisie, au Maroc et en Égypte on utilise déjà des tablettes-PC, d'ultra portables et d'assistant numériques personnels (*Personal Digital Assistant*) pour la collecte de données d'enquêtes. Le délai dans le traitement et l'analyse des données est réduit par le mode de remontée des données facilitées par la connexion internet. Des applications de saisie web avec centralisation des données sur serveur aux sièges des ONS sont aussi utilisées. Les ONS dans les trois pays ont pris l'option de la diffusion des activités statistiques par le Web qui a pu assurer une disponibilité et une accessibilité rapide des résultats aux différents utilisateurs.

Une faible sensibilité à la qualité

Hormis l'Algérie, aucun ONS des pays de l'Afrique du Nord, ne dispose d'une unité qui prend en charge la gestion des problèmes de qualité, ni établit une liste d'indicateurs de qualité pour les activités statistiques⁷. Les plans de sondage et des enquêtes sont produits par les unités respon-

Des dotations en équipements et en infrastructure inadéquates

Les ONS dans les pays de l'Afrique du Nord, à l'exception du Soudan, disposent généralement, d'un cadre de travail adéquat. Dans l'ensemble, ces bureaux de statistiques disposent d'équipements informatiques (ordinateurs, réseaux, logiciels) convenables même si pour certains les plateformes de centralisation et d'archivage des données font défaut.

Pour les structures sectorielles de statistiques on note :

- Une insuffisance et une vétusté du matériel informatique : (ordinateurs, logiciels statistiques, inexistence de contrats de maintenance pour l'entretien des matériels informatiques) ;

⁷ Cette liste doit inclure au moins : i) les erreurs de sondage, ii) la qualité de la base de sondage, en particulier le décalage entre la dernière mise au jour de cette la base et le période de référence de l'enquête, iii) le pourcentage de substitutions, iv) le taux de réponse pour les unités d'information et pour les rubriques, v) le nombre maximum de visites prévu pour la localisation de l'unité d'information, vi) le programme de contrôle : pourcentage des erreurs détectés, pourcentage des erreurs corrigés, vii) l'accès public aux résultats, résultats sur ligne, nombre de consultations sur ligne.

sables et il n'y a, dans aucun des ONS, des unités de sondage, c'est à dire des unités qui soient spécialisées dans les techniques des sondages et qui se chargent de concevoir les différentes enquêtes qui sont réalisées. La collecte de l'information se fait, généralement, par interview directe et par assistant numérique personnel (Personal Digital Assistant- PDA), ce qui empêche de bénéficier des avantages des interview personnelles assistées par ordinateur (CAPI : Computer Assisted Personal Interview), en ce qui concerne le contrôle des erreurs de collecte.

Le souci de la qualité est fortement présent dans les différents ONS visités. Pourtant, il n'existe aucun cadre d'évaluation basé sur des modèles reconnus de cadres de gestion de la qualité comme le cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD) ou le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, encore moins un système global de gestion de la qualité complètement intégré tel que le Gestion intégrale de la qualité (*Total Quality Management- TQM*). Les principales productions statistiques font rarement l'objet d'une évaluation régulière et approfondie, le cas échéant en faisant appel à des experts extérieurs.

Les groupes d'utilisateurs sont un excellent moyen d'identifier les réactions et d'étudier les besoins des utilisateurs. Là encore, les ONS des pays de l'Afrique du Nord font défaut. Très peu de bureaux font un bilan de qualité mis à la disposition du public pour apprécier la qualité des opérations statistiques.

Au niveau des structures sectorielles la situation pose davantage problème. Très peu d'information méthodologique (pas même le plan de sondage) n'accompagne les publications et la qualité des fichiers administratifs, notamment la qualité des données de base de ces fichiers, n'est pas garantie.

II-2. Le Processus statistiques

Une faible harmonisation des nomenclatures, concepts et définitions utilisées

Dans tous les pays de l'Afrique du Nord, les systèmes statistiques nationaux sont composés d'une juxtaposition de structures de production statistique isolées sans lien hiérarchique fonctionnel et

sans architecture intégrée. Dans la majorité des cas, chaque producteur (structure, département) développe pour son domaine de compétence sa propre méthodologie et ses propres mesures de contrôle de qualité. Ceci conduit, bien sûr, à des doublages d'efforts, des incohérences et à une production complexe et inefficace de statistiques. Cependant, pour la plupart des pays, les ONS assurent la coordination technique et donnent l'approbation pour les opérations statistiques (le choix de l'échantillon, questionnaire et la méthodologie).

Bien que les ONS ont pour rôle de réaliser la coordination technique des producteurs de statistiques, ils peinent à réaliser l'harmonisation des systèmes statistiques nationaux, quant aux nomenclatures, définitions et concepts utilisés. Parmi les lois et textes juridiques, aucun ne prévoit des moyens effectifs pour réaliser cette coordination. Même, lorsque les systèmes statistiques nationaux qui disposent de conseils nationaux de statistique, ces derniers n'ont pas le pouvoir d'imposer aux structures sectorielles les nomenclatures, les classifications et les définitions qui sont utilisées par les ONS, ou l'adaptation des nomenclatures des normes internationales. Dans les enquêtes réalisées par les structures statistiques sectorielles ce sont davantage les exigences des bailleurs de fonds qui les obligent à s'aligner sur les normes internationales, que les relations que ces structures statistiques entretiennent avec les ONS.

En Afrique du Nord, les ONS ne disposent pas de direction formalisée pour les questions méthodologiques, pour le développement et le suivi de l'application des méthodes statistiques par les unités thématiques et par les structures statistiques sectorielles. Dans les unités thématiques des ONS, c'est le personnel concerné qui doit résoudre ses problèmes méthodologiques. La situation est beaucoup plus complexe en ce qui concerne les structures sectorielles. En effet, certaines ne disposent même pas de statisticiens professionnels.

L'utilisation de données administratives est tout aussi complexe. Ces données présentent généralement, un avantage majeur dans la compilation des statistiques, puisqu'elles coûtent moins cher que la conduite d'enquêtes et le traitement des données qui en découlent. La fiabilité, particulièrement, l'adéquation de ces données administra-

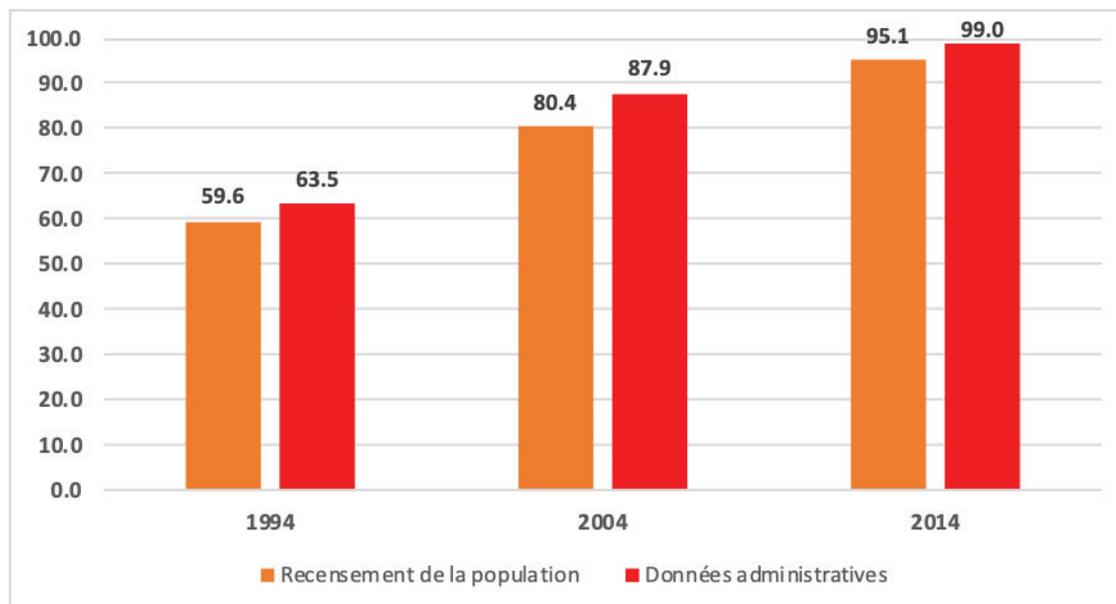
tives dépendent, toutefois, de la capacité des ONS à harmoniser les nomenclatures, les définitions et les concepts utilisés par les systèmes d'information administratifs. Tel n'est pas le cas dans les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord. Dans la pratique courante, telle qu'observée lors des missions de terrain, l'utilisation des données administratives ne donne pas aux ONS un droit de regard et d'analyse de leurs caractéristiques. Dans plusieurs pays, seules des données administratives agrégées sont transmises aux ONS et ces données reflètent généralement la couverture et les concepts administratifs, et non ceux des statistiques officielles. L'analyse de la cohérence de ces données administratives avec d'autres sources, ainsi que leur traitement en fonction des concepts statistiques fait défaut, dans la majorité des cas. Dans certains cas, des règlements protègent le secret des données administratives au point qu'ils ne peuvent pas être divulguées au sein des ONS.

Un manque d'harmonisation des données collectées par diverses sources

Les nombreuses sources de données (dossiers administratifs, recensements et enquêtes) dans les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord créent une certaine confusion chez les utilisateurs.

Les écarts entre les données administratives et les données d'enquêtes et recensements sont beaucoup plus frappants dans les domaines de l'éducation, l'agriculture, la santé et la pauvreté. Par exemple au Maroc, l'observation des données sur le taux de scolarisation des enfants de moins de 11 ans montre des écarts importants entre les statistiques obtenues des sources de données administratives du Ministère de l'éducation et celles obtenues des recensements de la population. Ces écarts ne sont pas marginaux : les taux de scolarisation issus des sources administratives montrent que le Maroc est sur le point d'atteindre la cible l'ODD 4 de scolarisation primaire universelle. Alors que les données issues des recensements suggèrent que cet objectif n'est pas encore atteint et qu'il reste beaucoup d'effort à faire.

Graphique 9: Taux de scolarisation des enfants de moins de 11 ans



Source : Administratives vs Recensements.

En termes de qualité, il est très important pour les ONS, dans leur rôle de coordinateurs techniques, de faire la comparaison des données qui proviennent de diverses sources, ce qui leur permet d'identifier et de comprendre les problèmes et les lacunes, de corriger les erreurs, de mesurer et d'harmoniser les définitions et les classifications utilisées. À ce titre,

les ONS devraient considérer la possibilité de créer des « unités de méthodologie » qui ont pour rôle de i) gérer la base des concepts, définitions, nomenclature et classifications au sein des systèmes statistiques nationaux et de ii) soutenir scientifiquement et méthodologiquement la production

et la diffusion des statistiques produites par les systèmes statistiques nationaux.

II-3. Le résultat statistique

Les données produites sont faiblement ouvertes, faiblement accessibles et faiblement transparentes

Les données les plus fiables et les plus pertinentes seront inutiles, si elles ne sont pas accessibles aux décideurs politiques, au monde de la recherche, au secteur privé et à la société civile sous un format utilisable. Dans les pays de l'Afrique du Nord, les ONS et les départements de statistique sectorielle peinent à publier certaines données en raison du manque de capacités nécessaires pour publier et gérer les données selon les meilleures pratiques internationales, ou en raison d'une incapacité à comprendre les besoins des utilisateurs en matière de données et l'inaptitude de leur fournir ces informations. Pour certaines structures sectorielles la peur des réactions des décideurs politiques limite parfois la diffusion des données.

Tous les ONS des systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord disposent de site web ou figure des portails de données. Certains ONS organisent, systématiquement, des réunions de presse à l'occasion de la publication des statistiques les plus importantes (Algérie, Tunisie, Maroc, Égypte). En revanche les structures sectorielles se montrent plus timides dans cette ouverture au public. Les entretiens avec certains des responsables, ont montré leur réticence au fait que la production statistique de leurs structures satisfasse les besoins, du secteur privé, des chercheurs et de la société civile, non seulement ceux de leurs ministères.

La plupart des ministères ne publient pas les statistiques qui les concernent sur leurs sites web. Les informations statistiques sont destinées exclusivement aux décideurs ; les chercheurs et les autres utilisateurs qui en ont besoin sont obligés de visiter les bibliothèques pour les obtenir.

Parmi les sept pays de l'Afrique du Nord seuls la Tunisie et le Maroc font partie du groupe des pays soumis à la Norme supérieure de diffusion des données (NSDD) du Fonds monétaire international. Ces Normes exigent que les statistiques conjonctu-

relles soient publiées en suivant un calendrier figurant sur le site web, environ quatre mois à l'avance. Les retards dans la publication des indicateurs conjoncturels ne sont généralement pas accompagnés ou suivis d'un communiqué de presse, ni mis en ligne, avec des clarifications techniques sur les causes du retard et avec l'information sur la nouvelle date prévue pour la publication.

L'inventaire des données ouvertes (*Open Data Inventory, ODIN*), qui mesure le degré de couverture des données et leur degré d'ouverture (encadré 14) montre que les pays de l'Afrique du Nord doivent faire encore des efforts (ODW, 2017a, b). Une évaluation de l'ensemble des pays, permet d'avoir des scores *ODIN* qui vont de 38,9 pour l'Égypte et à 13,7 pour la Lybie. Les pays ayant entrepris des réformes d'ouverture ont sérieusement progressé (Égypte, Mauritanie, Tunisie), mais pour certains, la couverture d'importantes catégories de statistiques s'avère encore lacunaire (Mauritanie).

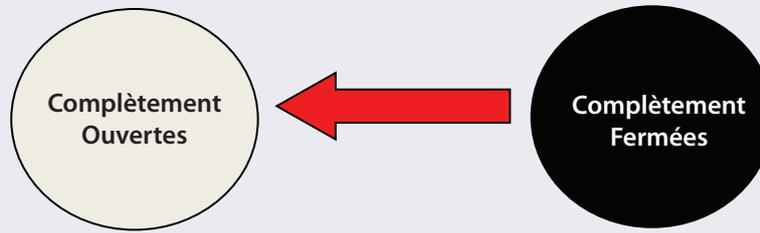
Au-delà de cette mesure, la réalité dans tous les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord est que beaucoup d'enquêtes auprès des ménages restent toujours non disponibles ; ce qui limite, ainsi, leur utilité. Le catalogue du Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, relatif à la diffusion des fichiers de microdonnées, montre que seulement 50 % de microdonnées des enquêtes auprès des ménages conduites entre 2000-2017, sont disponibles dans les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord.

Les échanges organisés avec les responsables des ONS et des départements de statistique sectorielle ont permis de cibler les principales contraintes à la diffusion des données :

- Les contraintes financières et le manque de ressources humaines compétentes ;
- L'augmentation de la charge de travail, due à la mise à jour régulière des données ;
- Les craintes des officiels au regard des défis que les portails de données ouvertes leurs imposent.

Encadré 14: Données ouvertes en Afrique du Nord

Les données ouvertes sont des données complètes, primaires, opportunes, accessibles, exploitables, non discriminatoires, non propriétaires, libres de droit, permanente et gratuite (Sunlight Foundation, 2010)



Caractéristiques des données

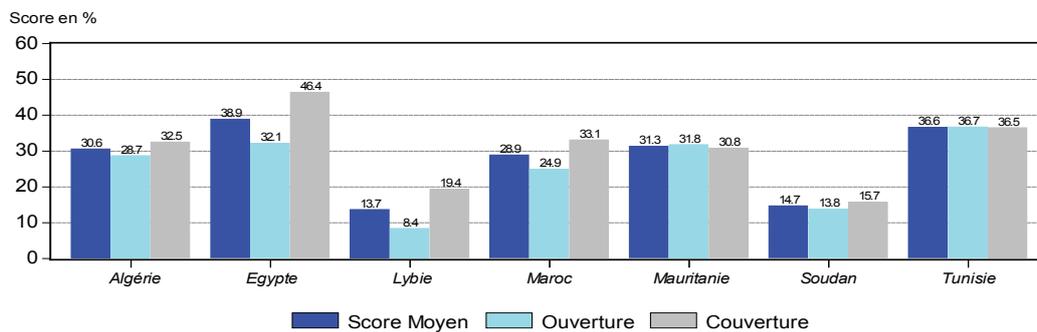
Accessibilité	Accessibles au plus grand nombre	Accessibles seulement à un groupe d'individus ou d'organisation
Exploitable	Disponibles dans des formats faciles à être récupérés et traités par des outils informatiques	Disponibles dans des formats difficiles à être traités et récupérés
Coût	Gratuites	Offertes seulement à un prix
Libre de Droit	Droit à réutiliser et à redistribuer les données	Réutilisation, republication et distribution interdite

Le Partenariat pour une gouvernance transparente (*Open Government Partnership*) est un partenariat multilatéral qui vise à promouvoir l'ouverture des données.

Parmi les sept pays de l'Afrique du Nord, seuls le Maroc et la Tunisie en sont membres.

Source : Fondation Mo Ibrahim (2016), Strength in numbers : Africa's data revolution, compilation des auteurs.

Graphique 10: Scores moyens de l'inventaire des données ouvertes (Open Data Inventory) 2016 relatifs à la couverture et au degré d'ouverture des données



Source : Open data Inventory watch—Open data inventory: <http://www.opendatawatch.com>.

Encadré 15: Mesurer le degré d'ouverture grâce à l'Open data Inventory

L'inventaire des données ouvertes (*Open Data Inventory-ODIN*) attribue à 173 pays un score en fonction de la couverture des données et de leur degré d'ouverture. Les rubriques retenues dans la couverture des données sont : la désagrégation (ventilation), la disponibilité des données pour les 5 dernières années, la disponibilité des données pour les 10 dernières années, la disponibilité au premier niveau administratif (gouvernorats, régi, provinces), disponibilité au deuxième niveau administratif (municipalités). Les rubriques retenues dans l'ouverture des données sont : lisibles par des outils informatiques, non propriétaire, options de téléchargement, disponibilité de métadonnées, utilisation gratuite ou sans restriction.

L'inventaire des données ouvertes attribue à chaque pays un score pour 20 catégories de données regroupés en : statistiques sociales, statistiques économiques et financières et statistiques environnementale. Dans chaque catégorie de statistiques, des indicateurs représentatifs sont sélectionnés, soit parce qu'ils sont, souvent, demandés par les politiques soit parce qu'ils caractérisent les processus statistiques des bureaux nationaux de statistique.

Statistiques sociales : Statistiques de la population et de l'état civil, infrastructure du système éducatif, résultats scolaires, infrastructure du système de la santé, résultats du système de santé, santé sexuelle et reproductive, genre, criminalité et justice, pauvreté.

Statistiques économiques et financières : Les comptes nationaux, statistiques de l'emploi, indice des prix, finance publique, monnaie et banques, commerce international, balance des paiements.

Statistiques sur l'environnement : Utilisation des terres, utilisations des ressources naturelles, utilisation de l'énergie, pollution, environnement bâti.

Source : Open data inventory 2017 (L'inventaire des données ouvertes) Methodology report, Open data Watch, 2018.

Tableau 8: Diffusion des microdonnées des enquêtes auprès des ménages ; période 2000-2017

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Données disponibles à partir de ressources externes	3	28	11	13	9	10
Microdonnées non disponibles	4	16	25	7	4	18
Total des enquêtes	7	44	36	20	13	28

Sources : Catalogue du Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, International household Survey Network (IHSN), 2018.

Section III. Synthèse de l'analyse des forces/faiblesses et des opportunités/menaces des systèmes statistiques nationaux

Dans leur ensemble, les parties prenantes des systèmes statistiques nationaux, ONS et départements sectoriels, possèdent différents atouts, qui favorisent jusqu'à un certain degré un fonctionnement régulier. Toutefois, ces acteurs éprouvent plusieurs difficultés, autant en ce qui concerne les cadres juridiques, les dispositions législatives et les politiques qui les régissent, les ressources humaines, financières et les infrastructures, les outils et les plateformes qu'ils utilisent, ainsi que les relations qui les gouvernent. Ces acteurs sont, également, influencés par des facteurs qui affectent leur environnement externe et qui peuvent représenter des opportunités et/ou des menaces. Le choix d'une stratégie pour promouvoir et renforcer leurs

capacités et la perception de l'intensité des opportunités et/ou des menaces auxquelles ils font face sont liées à leur mode de fonctionnement et, en définitive, à leurs forces et à leurs faiblesses. Les forces sont les éléments internes. Si elles sont utilisées dans le bon sens et sont orientées vers les opportunités, elles peuvent constituer des avantages. En revanche, les points faibles sont des défaillances qu'il convient de combler. Les tableaux qui suivent reprennent les éléments présentés dans la section précédente, mais de manière synthétique. Ils décrivent les forces et les faiblesses (tableau 10), les opportunités et les menaces (tableau 11).

Tableau 9: Analyse SWOT des systèmes statistiques nationaux : forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>1. Existence de cadres juridiques, de dispositions législatives et de politiques qui régissent les activités statistiques ;</p> <p>2. Existence d'infrastructure pour entreprendre les activités, de collecte de données (recensements, enquêtes par sondage, etc.) ;</p> <p>3. Existence de compétences humaines pour la collecte et l'analyse des données dans les ONS et certaines structures sectorielles ;</p> <p>4. Existence d'acteurs régionaux et internationaux de coopération, capables de fournir un appui technique et financier ;</p> <p>6. Existence de différentes initiatives visant à renforcer les capacités statistiques ;</p> <p>7. Disposition des principales parties prenantes des écosystèmes statistiques à collaborer dans la perspective de la rentabilité et de l'efficacité dans la production, l'analyse et la diffusion de données statistiques.</p>	<p>1. Déficit dans la disponibilité des données de base et des données sur le développement ;</p> <p>2. Faible indépendance professionnelle des ONS ;</p> <p>3. Insuffisance du financement interne ;</p> <p>4. Faible capacité statistique (humaines, techniques et organisationnelles) dans la plupart des structures sectorielles ;</p> <p>5. Incohérence des données de sources différentes et faible qualité des données ;</p> <p>6. Insuffisance d'informations statistiques sur certains indicateurs essentiels du développement, notamment l'environnement, le genre et la gouvernance ;</p> <p>7. faible ouverture des données ;</p> <p>8. Absence de mesures incitatives et/ou des capacités pour utiliser les données.</p>

Source : Compilation des auteurs.

Tableau 10: Analyse SWOT des systèmes statistiques nationaux : opportunités et menaces

Opportunités	Menaces
<p>1. Prise de conscience généralisée par les responsables des faiblesses des systèmes statistiques nationaux et de l'urgence de la mise en œuvre des stratégies et des mesures concrètes pour les renforcer ;</p> <p>2. Engagement des fournisseurs régionaux et internationaux de la coopération à soutenir les initiatives de renforcement des capacités statistiques, tant financièrement que techniquement ;</p> <p>3. Apparition de nouvelles sources de données non conventionnelles qui pourraient être utilisées pour combler le déficit de données.</p>	<p>1. Incapacité d'attirer et de retenir les ressources humaines compétentes ;</p> <p>Baisse des investissements dans le renforcement des capacités statistiques ;</p> <p>Absence de réformes du cadre législatif et des textes réglementaires ;</p> <p>Absence d'engagement en faveur de la coordination entre les différentes parties prenantes des systèmes statistiques nationaux ;</p> <p>Multipllicité des initiatives et manque de coordination, surtout, entre les partenaires internationaux.</p>

Source : Compilation des auteurs.

Chapitre 3: UNE RÉVOLUTION DES DONNÉES POUR MIEUX SERVIR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES STATISTIQUES NATIONAUX ET COMBLER LA FRACTURE DES DONNÉES SUR LES ODD ET L'AGENDA 2063

Les pays de l'Afrique du Nord sont appelés à enclencher une révolution des données afin d'établir des systèmes statistiques nationaux efficaces de suivi des progrès des ODD et de l'Agenda 2063. Les principaux objectifs de cette révolution des données doivent répondre à la nécessité de combler les multiples lacunes en termes de dispositions législatives et politiques, de gouvernance, de capacités humaines et financière, de technologies, de plateformes et d'outils d'exploitation des données, de normes et d'utilisation et de diffusion des données (IEAG, 2014). Le modèle de révolution des données exige, donc, deux composantes : i) renforcer les systèmes statistiques nationaux qui constituent les fondements du suivi des ODD et de l'Agenda 2063 et ii) créer des mécanismes de soutien régionaux et internationaux pour la production et la diffusion de données de qualité. Chacune des deux composantes comprend les trois domaines autour desquels s'articulent les Principes fondamentaux des statistiques des Nations Unies et de la Charte africaine de la statistique : l'environnement favorable, le processus de production statistique et l'utilisation et la diffusion des données.

Environnements favorables : Adaptation des législations, réglementations et normes dans la perspective de création des institutions capables de produire des données fiables, du renforcement des capacités humaines, techniques et organisationnelles, de l'amélioration de la quantité et de la qualité du financement consacré aux statistiques.

Production des données : Mise en place des attributs essentiels de la crédibilité des statistiques, notamment la solidité méthodologique, l'exactitude, l'actualité et la fiabilité ; harmonisation des normes de collecte des données entre les ONS et les structures sectorielles ; élargissement à d'autres sources de données non conventionnelles ; renforcement des programmes de statistiques fondamentales.

Utilisation et diffusion des données : Renforcement des mécanismes d'utilisation et de diffusion des données ; utilisation des technologies pour amplifier l'impact des données et des informations.

Toutefois, la réussite de cette révolution de données dépend, dans une large mesure, de l'implication des responsables politiques. L'intérêt des autorités politiques pour les données de qualité a un impact direct sur l'offre de données et sur la façon dont fonctionnent les systèmes statistiques nationaux. C'est à l'administration nationale qu'incombe en définitive la responsabilité d'instaurer un écosystème des données qui soit capable de produire et d'exploiter des données de qualité pour la définition et la mise en œuvre des priorités de l'action gouvernementale, et pour le suivi des résultats obtenus.

Section I. Les fondements des systèmes statistiques nationaux performants

I. Mettre en place un environnement favorable

Action 1 : Adapter les législations, réglementations et normes en vue d'instaurer des institutions capables de produire des données fiables

L'existence d'une législation statistique adéquate et sa mise en œuvre sont des conditions indispensables à l'instauration d'institutions et de structures statistiques fiables et transparentes. Au cours des 20 dernières années, certains pays de l'Afrique du Nord ont pris des mesures pour réformer leurs systèmes statistiques nationaux (Tunisie, Algérie et Soudan). Il reste toutefois d'importants défis à relever, dont notamment l'absence d'autonomie fonctionnelle et d'indépendance professionnelles de leurs ONS. Un deuxième problème de taille est le statut des ONS dans les systèmes statistiques nationaux et leur capacité à assurer le rôle de leadership et à promouvoir la coordination auprès des structures statistiques sectorielles. Bien que de nombreux ONS soient en mesure d'adopter les normes internationales et de suivre les bonnes pratiques, il leur revient d'assurer la promotion et l'utilisation de ces normes par les structures sectorielles et de coordonner les activités statistiques dans l'ensemble du système statistique national.

Le nombre de plus en plus croissant d'acteurs et d'organismes des secteurs public et privé et de la société civile qui interviennent dans la production et l'utilisation des données dans les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord rend, désormais, d'autant plus urgente la nécessité d'expérimenter de nouveaux modèles institutionnels tels que les partenariats publics-privés (PPP) pour recueillir des données difficiles à obtenir ou externaliser des activités de collecte de données. Ces modèles institutionnels seront complétés par des textes, des normes et des protocoles clairs sur les plans juridique et éthique pour garantir une production statistique fiable et respectant les normes en vigueur.

Instaurer l'autonomie fonctionnelle : de sorte que les ONS dans les pays de l'Afrique du Nord soient protégés de toute influence partisane. Dans chaque système statistique national, l'ONS pourrait, ainsi, fonctionner indépendamment des ministères sectoriels du gouvernement et bénéficier d'une indépendance à l'égard des influences politiques et administratives ainsi que celle des acteurs du secteur privé et de la société civile dans le cadre de la production et de la diffusion des statistiques officielles. À ce titre, des textes réglementaires seront prévus pour instituer l'ONS sous la forme d'un organe indépendant doté de son propre budget et rendant compte principalement au pouvoir législatif.

Du point de vue opérationnel, les dispositions à prendre dans le cadre des réformes du cadre législatif concerne les règles de nomination et destitution ainsi que les qualifications et les procédures de sélection du Directeur de l'ONS. En particulier, le directeur de l'ONS pourrait être nommé par un conseil d'administration plutôt que par le pouvoir exécutif, tant que l'exécutif n'a aucune objection sur la candidature. Le conseil d'administration pourrait, aussi, être représenté, en plus des responsables politiques et des fonctionnaires du secteur public, d'universitaires, de représentants du secteur privé et de la société civile. Le directeur devrait être nommé pour un mandat de durée prédéterminée, qui ne coïncide pas avec le calendrier électoral et qui précise les causes possibles de la destitution.

Concernant l'exercice de cette indépendance professionnelle, il convient surtout d'instaurer une législation (ou faire appliquer les législations déjà en vigueur pour les pays qui en disposent), concernant le respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques, quel que soit l'agenda politique. Aussi, certaines dispositions pourraient être prises, en dehors de cadre réglementaire, concernant la communication avec les utilisateurs et plus généralement avec les acteurs de la société civile. La publication de communiqués et l'organisation de conférences de presse devraient devenir systématiques à l'occasion de la publication des statistiques les plus importantes.

Assurer le Leadership des ONS et promouvoir la coordination auprès des structures statistiques sectorielles : le statut de l'ONS et sa capacité à assurer un rôle de Leadership et à promouvoir la coordination auprès des structures statistiques sectorielles est l'un des problèmes qui se pose avec acuité dans certains pays de l'Afrique du Nord. Bien que les ONS affichent une volonté de mieux coordonner les activités statistiques dans l'ensemble des systèmes statistiques nationaux, certains éprouvent des difficultés pour atteindre cet objectif, d'abord du fait des difficultés à gérer leurs propres programmes statistiques, ensuite du fait de l'absence de loi et de texte réglementaires clairs. La plupart des lois et des textes juridiques dans les pays de l'Afrique du Nord donnent aux ONS un rôle prépondérant en ce qui concerne la coordination technique, notamment l'harmonisation des nomenclatures, définitions et concepts ainsi que la gestion des répertoires et fichiers administratifs. Pourtant, ces lois et ces textes juridiques ne prévoient aucun moyen effectif pour y arriver. Les pays de l'Afrique du Nord doivent réformer leurs textes juridiques et adopter des législations qui règlent la coordination des structures sectorielles. Une décision législative qui impose sur toutes les composantes des systèmes statistiques nationaux, l'obligation d'unifier les définitions, les classifications et les nomenclatures renforcerait la position de coordinateur technique que les textes juridiques attribuent aux ONS.

Expérimenter de nouveaux modèles institutionnels : tels que les partenariats public et privé (PPP) pour recueillir des données difficiles à obtenir ou externaliser des activités de collecte et d'analyse des données. Les ONS et les partenaires internationaux de développement pourraient fournir le financement nécessaire à des acteurs privés pour gérer des opérations statistiques spécifiques (tels que les programmes de données ouvertes, la collecte de données, l'analyse des données, etc.). Ces partenariats pourraient, certes, permettre d'accroître l'autonomie fonctionnelle et financière des ONS et maintenir, sinon renforcer, leur obligation de responsabilité à l'égard des parties prenantes. Ils peuvent, également, libérer les ONS et réduire les surcharges de travail de leurs programmes statistiques, pour se concentrer davantage sur des fonctions de surveillance, notamment le contrôle de qualité des statistiques officielles.

Plusieurs formes/modèles de PPP dans le domaine de la statistique ont été expérimenté (Robin, Klein et Jütting, 2016). Deux formes peuvent être particulièrement valables dans les pays de l'Afrique du Nord. La première forme consiste à externaliser les activités de l'ONS : les activités, généralement, menée par l'ONS peuvent être confiées au secteur privé. Ces activités peuvent inclure la production et la collecte de données de base, mais aussi le traitement et l'analyse de données de sources non conventionnelles (par exemple les prix de détail annoncé sur le net). La deuxième forme consiste à transférer les bases de données détenues par le secteur privé à l'ONS, en tant qu'utilisateur final, sous couvert d'un protocole où sont fixés des termes clairs spécifiant les objectifs de l'accord, la qualité des données, les responsabilités de chaque partie prenante et les pénalités en cas de non-respect des termes du contrat.

Rendre opérationnel le rôle des conseils nationaux de statistiques : Les systèmes statistiques nationaux dans les pays de l'Afrique du Nord sont composés d'une juxtaposition de structures de production statistique isolées sans lien hiérarchique fonctionnel. La coordination institutionnelle des systèmes statistiques nationaux est soit non fonctionnelle soit difficile à mettre en œuvre. La coordination institutionnelle des activités statistiques passe, en pratique, par l'élaboration d'une programmation statistique. Pour certains pays, la réalisation du programme statistique (Soudan) est totalement absente pour d'autres c'est plutôt la surveillance et le suivi du programme qui font défaut (Égypte, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Une révision des lois et des textes juridiques est cependant nécessaire : celle-ci doit fixer les procédures de l'élaboration, de la surveillance et du suivi du programme statistique.

Aussi, dans certains pays (Soudan, Mauritanie), la coordination entre les structures sectorielles de statistiques et entre l'ONS et ces structures se fait-elle sur la base de relations personnelles. Une adaptation de la législation, pour veiller à ce que les accords établis se précisent sur des protocoles, est obligatoire. Chaque protocole doit définir en détail les caractéristiques de chaque collaboration.

Encadré 16: Adapter les législations, réglementations et normes en vue de créer des institutions capables de produire des données fiables

1.1 Il faudrait que les pays de l'Afrique du Nord adoptent une législation et une réglementation nationales en matière statistique qui autorisent l'autonomie fonctionnelle et l'indépendance professionnelle des ONS et qui leur garantissent un rôle de Leadership et de coordination effective auprès des structures sectorielles, en ce qui concerne l'harmonisation des nomenclatures, définitions et concepts et la gestion des répertoires et fichiers administratifs.

1.2 Cette législation et la réglementation nationales autoriseraient les ONS à adopter de nouveaux modes de collecte des données, à travailler en partenariat avec des organismes extérieurs, notamment les acteurs du secteur privé, et à disséminer ouvertement les données. Des lois sur le droit à l'information et des politiques d'ouverture des données complèteront ces textes et garantiront aux utilisateurs l'accès aux statistiques détenues par les administrations publiques, tout en assurant la protection de la vie privée et de la confidentialité.

1.3 Il est souhaitable que les partenaires au développement (OCDE, Eurostat, Banque mondiale, etc.) et les institutions panafricaine (BAD, CEA), aident les pays de l'Afrique du Nord à élaborer des cadres juridiques et stratégiques appropriés et à en assurer le respect. Grâce à un dialogue de fond et à la coopération technique, ils peuvent défendre et soutenir la mise en place des systèmes statistiques nationaux largement représentatifs, reposant sur des organismes et des acteurs solides et indépendants, ainsi que des mécanismes de contrôle requis pour garantir que les données sur le développement seront fiables, inclusives et librement accessibles.

Action 2 : Renforcer les capacités humaines et techniques

L'existence de ressources humaines qualifiées, de technologies de l'information et de la communication (TIC) appropriées sont essentielles à la production et à la diffusion efficaces de statistiques de qualité. Cela s'applique non seulement aux ONS, mais également à l'ensemble des structures sectorielles productrices de statistiques. Malgré certains progrès, les pays de l'Afrique du Nord, sont toujours dépourvus des compétences et d'infrastructures requises pour pouvoir produire des données de qualité. Les Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 requièrent non seulement des données plus nombreuses, mais aussi plus ventilées ainsi que des ressources et capacités techniques pour disposer de données adaptées.

Le renforcement des capacités statistiques est donc nécessaire. Ce renforcement consiste, notamment, à investir dans les ressources humaines et à améliorer les conditions dans lesquelles les ONS et les structures sectorielles exercent leur activité. Les efforts de renforcement des capacités statistiques doivent donc couvrir les deux niveaux de capacités humaines et techniques. La formation et l'éducation du personnel représentent un aspect important du renforcement des capacités, celles-ci assurent aux personnels les connaissances techniques et les compétences de gestion nécessaires pour l'exécution des tâches qui leurs incombent.

La mise à disposition des TIC adaptées, tant en ce qui concerne le matériel que les applications logicielles requises est importante dans le cadre du processus statistique tout entier : depuis les répertoires (cadres d'échantillonnage) jusqu'à l'analyse et la diffusion, en passant par l'échantillonnage, la collecte, le traitement et le stockage des données statistiques.

En ce qui concerne le renforcement des capacités humaines plusieurs mesures pourraient être prises. La première consiste à étudier la possibilité de détacher du personnel des ONS et les affecter dans les structures statistiques sectorielles, et à terme de créer des corps interministériels de statisticiens. Une politique de dissémination de statisticiens dans l'ensemble du système statistique national est donc souhaitable. Cependant elle nécessitera de nombreux recrutements, en plus de ceux exigés par le fonctionnement normal des activités des ONS. Concernant la formation, la création de centres de formation continue au sein des ONS constitue une initiative prometteuse. Cette initiative devrait être étendue aux personnels des structures sectorielles. Aussi, chaque ONS devrait-il tisser des partenariats avec des structures de formation d'autres pays plus développés dans le domaine statistique.

Finalement, pour la dynamisation des ressources humaines une unité de gestion des carrières doit être créée au sein de chaque ONS. Cette unité aura pour tâche de développer et de planifier la carrière du personnel (pour éviter la fuite des cerveaux), en

Encadré 17: Renforcer les capacités humaines et techniques

1.1 Les pays de l'Afrique du Nord doivent investir dans les ressources humaines (en quantité et en qualité) et améliorer les conditions, les moyens techniques et l'infrastructure avec lesquelles les ONS et les structures sectorielles exercent leur activité.

1.2 Les pays de l'Afrique du Nord doivent renforcer en priorité les capacités en matière de statistiques fondamentales, notamment en ce qui concerne les compétences et les outils techniques nécessaires à l'élaboration des recensements, des enquêtes et la tenue de registres administratifs, qui ont une place essentielle dans le système statistique national.

leur assurant des perspectives motivantes : profils de carrière adaptés aux goûts et aux compétences de chacun, formation continue, mobilité au sein du système statistique national et de l'administration, participation à des projets.

Action 3 : Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données

La production, l'analyse et la diffusion de statistiques officielles font l'objet d'un financement insuffisant surtout dans les pays où les ONS sont fortement tributaires de ressources externes (comme le Soudan). Le problème tient au fait que le coût de la production des données, ainsi que de la constitution et de l'entretien des capacités statistiques, n'est pas pris en compte dans les budgets nationaux et les plans de développement ; ceci restreint la visibilité des besoins et, nécessairement, les ressources qui leur sont affectées. Le rapport Paris 21 (Lignes directrices sur les SNDS, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, 2017 <http://nsdsguidelines.paris21.org/fr>) sur le soutien des partenaires à la statistique insiste, aussi, sur le fait que le financement, national et international, destiné aux statistiques privilégie souvent la collecte de données sur des secteurs précis (comme la santé et l'éducation), au détriment de l'enregistrement des faits d'état civil et des données administratives. À cela s'ajoute le fait que les acteurs des systèmes statistiques nationaux, ONS et structures sectorielles, ne disposent pas, généralement, de stratégies de mobilisation de ressources auprès des fournisseurs de coopération et auprès des partenaires techniques et financiers.

Pour que les fournisseurs de coopération soient capables de produire en grande quantité les données de qualité, il est nécessaire d'augmenter leurs budgets. Ceci ne pourrait se faire qu'en renforçant la transparence et la responsabilité du financement

consacré aux données statistiques. Les gouvernements des pays de l'Afrique du Nord doivent inscrire le financement des données dans leur budget ou leur plan de développement et en faire une priorité de leurs stratégies nationales de développement. Le financement consacré aux statistiques témoigne, finalement, du rang que les pouvoirs publics accordent à celles-ci dans l'ordre de leurs priorités et au regard de l'état des finances publiques. Pour augmenter le financement consacré au statistique les pouvoirs politiques doivent exprimer une claire volonté en faveur du développement de leurs systèmes statistiques nationaux.

Les pays de l'Afrique du Nord peuvent, aussi, mettre en place des instruments innovants pour mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé. Il s'agit, notamment, d'impliquer le secteur privé dans la production et la collecte de données, sous le contrôle des ONS. Des partenariats public-privé dans le domaine de la statistique sont ainsi privilégiés. Il faudrait finalement élaborer des lignes budgétaires dédiées aux structures statistiques sectorielles dans les différents ministères.

II. S'assurer d'une production solide des données

Action 4 : Mettre en place les attributs essentiels de la crédibilité des statistiques : Solidité méthodologique, exactitude, actualité et fiabilité

La mise en place d'un système efficace, et si possible indépendant, de gestion de la qualité est nécessaire et indispensable dans les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord. Ce système doit avoir pour rôle de normaliser et de généraliser les procédures Qualité. Il doit comprendre une structure organisationnelle appropriée (une Unité Qualité), un cadre général et des

Encadré 18: Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données

3.1 Renforcer la transparence et la responsabilité du financement consacré aux données statistiques. Les pays de l'Afrique du Nord doivent inscrire le financement des données dans leur budget et en faire une priorité de leurs stratégies nationales de développement

3.2 Accroître les ressources publiques et privées consacrées aux statistiques, au moyen notamment de partenariats public-privé.

3.3 Faire des données une priorité transversale de la coopération pour le développement, et mettre en place des stratégies de mobilisation de ressources auprès des fournisseurs de coopération et auprès des partenaires techniques et financiers.

3.4 Mettre en place une ligne budgétaire dédiée à la production statistique pour chaque ministère sectoriel

Source : Consultants.

outils pour le plan d'action ainsi que la surveillance de la qualité des données collectées.

Mettre en place des mécanismes de contrôle de la qualité des données

Il incombe de créer au sein des ONS des « unités qualité » qui ont pour rôle d'assurer le soutien, la supervision et le contrôle de qualité sur les opérations de collecte et d'analyse de données effectuées par l'ONS et les structures sectorielles. Le cadre d'évaluation sectorielle de l'ONS « *Stats South Africa* » offre un bon exemple à cet égard. Ce cadre d'évaluation fournit des plans d'amélioration aux organismes publics et aux structures sectorielles et évalue la qualité de celles-ci à l'aide d'une grille d'indicateurs.

Les unités qualité doivent veiller à i) établir une liste harmonisée d'indicateurs de qualité pour les opérations statistiques, ii) toutes les enquêtes soient publiées avec le plan de sondage, iii) que les structures sectorielles intègrent dans leurs opérations statistiques les indicateurs de qualité, iv) assurer la cohérence entre les données produites par les ONS et celles produites par les structures sectorielles.

Il est aussi nécessaire de développer un cadre général de règles et de procédures de qualité. Parmi les responsabilités de ce plan d'action, figure l'évaluation et l'amélioration de la qualité, à la fois au niveau global et au niveau des domaines statistiques particuliers. Ce plan doit être détaillé, avec des actions précises, des échéances et des indicateurs de qualité.

Suivre les progrès réalisés et instaurer la responsabilité

Les utilisateurs de données statistiques, notamment les organisations de la société civile, les groupes de réflexion, les chercheurs, les acteurs privés devraient surveiller les progrès réalisés, essentiellement par les ONS en matière d'amélioration de la qualité des données, et les tenir responsables des résultats. Il est alors nécessaire que les ONS développent dans leurs sites une page dédiée à la Qualité. Cette page devrait fournir au public les indications sur la façon dont l'ONS se met en conformité avec les codes de bonnes pratiques

Encadré 19: Mettre en place les attributs essentiels de la crédibilité des statistiques

Intensifier les efforts collectifs pour améliorer la qualité des données

1.1 Mettre en place des « unités qualité » qui ont pour rôle d'assurer le soutien, la supervision et le contrôle de qualité des opérations de collecte et d'analyse de données effectuées par l'ONS et les structures sectorielles

1.2 Élaborer un répertoire de règles et de procédures de qualité ayant pour but de suivre, d'évaluer et d'améliorer la qualité des données statistiques, à la fois au niveau global et au niveau des domaines statistiques particuliers

1.3 Développer sur les sites des ONS des pages dédiées à la qualité. Ces pages fourniront au public les informations sur la façon dont les ONS se mettent en conformité avec les codes de bonnes pratiques

ainsi qu'avec les Principes fondamentaux de la statistique des Nations Unies.

Action 5 : Combiner les sources de données traditionnelles et non conventionnelles en vue de combler les déficits de statistiques

Pour satisfaire les exigences des ODD et de l'Agenda 2063 en matière de données ventilées, les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord doivent adopter les nouvelles technologies et étendre leur champ d'action. Il importe, tout particulièrement, de combiner les données issues de sources traditionnelles -recensements, enquêtes ou données administratives - à d'autres données émanant de nouvelles sources, notamment géospatiales. Les observations de la terre faites par satellite, ou par d'autres moyens de télédétection (drones par exemple), peuvent être intégrées à des données conventionnelles qui proviennent de recensements, d'enquêtes ou d'autres sources ; ces données peuvent, ensuite, être analysées et traitées par les systèmes d'information géographique. Les données géospatiales lorsqu'elles sont associées aux enquêtes auprès des ménages, peuvent réaliser une ventilation en fonction de caractéristiques spatiales telles que la proximité d'une route ou la densité de la population.

L'application des informations géospatiales et l'analyse des métadonnées nécessitent, toutefois, des avancées dans le domaine des TIC. Les TIC ne sont pas seulement le fondement de la révolution des données, elles sont aussi la clé de l'amélioration des services de l'administration publique et de la large diffusion des données et statistiques. Les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord devraient donc renforcer leur capacité dans ce domaine.

Pour, relever le défi de relier les données conventionnelles socioéconomiques aux données géospatiales, les pays de l'Afrique du Nord doivent renforcer la collaboration entre la communauté des statistiques officielles et la communauté géospatiale. Cette collaboration s'en trouvera développée si des partenariats et des relations officielles sont noués entre les deux communautés. Ils peuvent être étendus aux organismes ayant des objectifs similaires. Dans le cadre de leur effort de renforcement des capacités humaines et techniques, les ONS pourraient envisager d'intégrer un système d'information géospatiale et chercher à développer des actions de formation dans le domaine spatial qui soient axées sur les statistiques. Aussi, les ONS pourraient-ils étudier, lors de l'élaboration de plans nationaux de statistique, les possibilités de relier les données statistiques et spatiales en tenant compte de leurs priorités en matière de développement statistique.

Action 6 : Renforcer les programmes qui concernent les statistiques fondamentales

Les pays de l'Afrique du Nord n'ont pas la capacité de produire toutes les données requises pour planifier et assurer le suivi de leurs programmes de développement, ni d'informer les utilisateurs de tous les résultats de leurs activités statistiques. La planification statistique et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des plans est la fonction primordiale d'un système statistique. Il faudrait que ces plans prévoient de donner la priorité aux programmes qui concernent les statistiques fondamentales : les recensements, les enquêtes, les données administratives, en particulier l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état

Encadré 20: Combiner les sources de données traditionnelles avec les données non conventionnelles pourrait combler les déficits de statistiques sur les ODD et l'Agenda 2063

5.1. Les pays de l'Afrique du Nord doivent renforcer la collaboration entre la communauté des statistiques officielles et la communauté des données non conventionnelle, géospatiales. Cette collaboration s'en trouvera développée si des partenariats et des relations officielles sont nouées entre les deux communautés. Ces relations peuvent être étendues aux organismes ciblant des objectifs similaires.

5.2 Les ONS des pays de l'Afrique du Nord pourraient envisager d'intégrer un système d'information géospatiale et chercher à développer des actions de formation dans le domaine spatial, axées sur les statistiques.

5.3. Les ONS pourraient étudier, lors de l'élaboration de plans nationaux de statistique, les possibilités de relier les données statistiques et spatiales en tenant compte de leurs priorités en matière de production statistique.

Source : Consultants.

civil. Ces programmes demeurent essentiels dans les systèmes statistiques nationaux ; les rendre plus efficaces, par l'adoption de nouvelles technologies et méthodes, serait une tâche primordiale.

Renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil : Au niveau international, seuls quelques systèmes statistiques avancés ont pu remplacer les recensements de la population par des données qui proviennent du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'autres systèmes administratifs. Pour la plupart des pays, et notamment les pays de l'Afrique du Nord, le recensement de la population est la seule occasion pour produire des statistiques démographiques complètes qui détaillent des caractéristiques importantes de la population telles que l'âge, le sexe et le lieu de résidence.

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont essentiels pour tenir à jour les données démographiques de base. Tout système statistique doit avoir pour objectif l'enregistrement exhaustif des naissances et des causes des décès. Des statistiques à jour et fiables sont nécessaires pour guider les politiques publiques et les décisions financières et économiques.

Pour renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil les pays de l'Afrique du Nord doivent mettre en œuvre le Programme africain pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (Union africaine, 2017). En plus de ce programme régional, les pays de l'Afrique du Nord peuvent s'inspirer de certaines expériences réussies et utiliser des technologies innovantes pour améliorer leurs systèmes nationaux d'enregistre-

ment. Deux expériences peuvent être citées à ce niveau : l'enregistrement en ligne des faits d'état civil au Rwanda et l'utilisation de téléphone portable pour l'enregistrement des naissances en Ouganda.

Renforcer les investissements destinés à la collecte des données administratives l'évaluation de la qualité des données administratives dans les différentes structures sectorielles a montré plusieurs limites dont notamment i) l'absence de contrôle de la qualité des données, ii) la possibilité d'enregistrements partiels ou d'enregistrements complètement manquants (fichier incomplet), iii) les différences de concepts de définitions et de nomenclatures avec les normes des ONS qui sont susceptibles d'occasionner des problèmes de biais et de couverture, iv) la non actualité des données (il est possible que l'on ne reçoive pas une partie ou la totalité des données en temps opportun). En Afrique du Nord, le manque de moyens humains, de matériel, de bâtiments et d'équipement adéquats pénalise un grand nombre de structures statistiques sectorielles et la mise à niveau de ces structures passe obligatoirement par des investissements dans le renforcement de leurs capacités.

III. Rendre les données plus ouvertes, plus transparentes et plus accessibles

Action 7 : Mettre en place des stratégies pour la diffusion des données statistiques

Les ONS devraient mettre en place des stratégies pour la diffusion et la communication des données. Ils doivent également produire des documents qui seront mis à la disposition des utilisateurs. Ces documents doivent contenir des plans annuels sur les données publiées, notamment l'utilisation du

Encadré 21: Enregistrement des naissances par téléphone portable en Ouganda

Le Gouvernement Ougandais, avec le soutien de l'UNICEF et *Uganda Telecom*, a expérimenté à partir de 2013 l'utilisation du téléphone portable pour l'enregistrement des naissances par l'intermédiaire d'une solution baptisée *Mobile VRS*. Le système est très simple : il suffit que la mère signale une naissance à un notifiant local du Gouvernement juste après l'accouchement ou dès lors qu'elle se rend à l'hôpital avec son enfant (pour les premiers vaccins par exemple). Les informations, envoyées par un simple SMS crypté sont ensuite transférées dans une base de données gouvernementale. Après vérification par un responsable administratif de l'hôpital, un certificat de naissance officiel est imprimé et remis à la personne déclarante. Cette technologie simple et non coûteuse a permis à certains villages d'atteindre un taux d'enregistrement des naissances de presque 100 %.

Source : Consultants.

Encadré 22: Renforcer les programmes des statistiques fondamentales

6.1. Les pays de l'Afrique du Nord doivent dans leurs planifications statistiques, donner la priorité aux programmes concernant les statistiques fondamentales que sont les recensements, les enquêtes ; les données administratives en particulier l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

6.2. Renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour tenir à jour les données démographiques de base. En enregistrant les naissances, les mariages, les divorces et les décès, ces systèmes établissent le fondement légal de la citoyenneté, de la succession et du droit aux services publics, et, en enregistrant la cause des décès, ils fournissent de précieuses informations au système de santé.

6.3. Les pays de l'Afrique du Nord doivent renforcer les investissements (humains et matériels) destinés à la collecte des données administratives.

Source : Consultants.

site web, le calendrier de publication des données et les relations avec les media. Les ONS devraient, aussi, établir des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs et constituer des répertoires des utilisateurs avec qui ils peuvent tenir des contacts périodiques au sujet de leur niveau de satisfaction quant aux données disponibles et leur besoin en matière des nouvelles données. Tout retard dans la publication de données doit être accompagné d'un communiqué de presse avec des précisions techniques sur les raisons de ce retard et sur l'éventuelle date de la nouvelle publication. Enfin, les ONS pourraient envisager de mettre en place un entrepôt de données avec tout un système de métadonnées, qui permet aux utilisateurs l'accès aux microdonnées.

Section II. Le soutien régional et international et le financement

Les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord manquent souvent de ressources humaines et financières. Tous les pays sont tributaires, à des degrés divers, du soutien des fournisseurs de coopération pour renforcer leurs capacités statistiques. Un soutien, régional continental et international, efficace pourrait contribuer à rompre

avec la contreperformance et le manque de ressources et éviter d'inscrire les systèmes statistiques nationaux dans un cercle vertueux.

Dans les pays de l'Afrique du Nord, le soutien international affecté aux données statistiques est largement concentré sur l'assistance technique, comme le soutien à l'élaboration d'enquêtes, l'organisation de formation, la fourniture de systèmes de gestion de données et l'assistance nécessaire. Caractérisé par une faible coordination entre les fournisseurs, ce type de soutien vise des secteurs précis (santé, éducation, agriculture, etc.) et est dicté par l'offre de données et non par les besoins de l'ensemble des systèmes statistiques nationaux. L'accent est mis sur les données nécessaires aux fournisseurs de coopération ou aux ONS. Le renforcement des capacités vise, souvent, en priorité à initier des actions pour compenser les données manquantes, comme l'estimation du taux de pauvreté, plutôt qu'à renforcer les capacités de l'ONS et dans bon nombre de cas les seuils de pauvreté sont calculés par un consultant extérieur et il est impossible à quiconque dans l'ONS d'actualiser ou de poursuivre l'analyse. « Avec ce type de production des données – motivée par la volonté de générer le résultat immédiat nécessaire au bailleur de fonds externe – les besoins à court terme l'emportent

Encadré 23: Mettre en place des stratégies de diffusion des données statistiques

7.1. Les pays de l'Afrique du Nord doivent accroître leur capacité à produire des données et statistiques à jour et fiables. Ils doivent adopter une culture de l'ouverture, en partageant les données librement et en nouant des partenariats avec d'autres producteurs de données.

7.2. Les pays de l'Afrique du Nord doivent promouvoir l'utilisation des données au service de la prise de décisions en associant les utilisateurs au sein ou en dehors de l'administration et en mettant en œuvre des programmes qui visent à développer la compréhension et l'utilisation des statistiques

Source : Consultants.

sur l'efficacité à long terme et la durabilité » (OCDE, 2017). De manière générale, ces efforts n'ont pas entraîné un renforcement remarquable des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux. Les progrès étaient, en effet, longs (mais, tout de même, croissant) et n'ont pas permis aux pays de l'Afrique du Nord d'atteindre les ambitions du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

Dans le contexte de la révolution des données, les pays de l'Afrique du Nord doivent redéfinir les approches du soutien international de manière à les aligner sur leurs priorités nationales, en mettant en place des pactes sur les données pilotées par les pays eux-mêmes et en assurant une coordination des soutiens. D'ailleurs, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) soulignait l'importance de l'appropriation par les pays et de l'harmonisation des actions des fournisseurs de coopération.

Tableau 11: Le soutien externe : passer du soutien classique à un soutien redynamisé

Approche classique	Révolution des données
1. Privilégie les aspects techniques, comme le soutien à l'élaboration d'enquêtes, la fourniture de systèmes de gestion de données et l'assistance nécessaire.	1. Va au-delà de l'assistance technique pour établir des partenariats et développer les compétences.
2. Programme d'activités statistiques en faveur des priorités et besoins des donneurs.	2. Soutien aligné sur les plans et priorités statistiques des pays ; accent mis sur l'utilisation et les utilisateurs de données et sur une diffusion appropriée sous de formats (détaillés, ouverts, intégration géospatiale).
3. Faible montant des financements ; peu de coordination entre les fournisseurs de coopération pour le développement ; financement en fonction des résultats limité ; statistiques considérées comme un aspect technique du financement.	3. Soutien accru (national, international, privé) à la statistique ; recours accru aux mécanismes de financement axés sur les résultats ; statistiques considérées comme un moyen essentiel pour assurer les ODD.
4. Intérêt limité pour les ONS, faible attention prêtée aux utilisateurs extérieurs.	4. Renforcement des systèmes statistiques nationaux pilotés par les pays.

Sources : OCDE, 2017. Données et développement.

Action 8 : Recourir davantage aux mécanismes de financement axés sur les résultats

Les pays de l'Afrique du Nord peuvent recourir à des modalités de financement en fonction de l'impact prouvé en matière de production de données de qualité ou de promotion de la diffusion et de l'utilisation des données. Les mécanismes de financement axés sur les résultats lient les résultats du programme de renforcement statistique au financement. Le financement doit être fonction de la qualité du résultat et la récompenser. Les responsables politiques sont tenus de démontrer concrètement que l'aide destinée au renforcement des capacités statistiques y est effectivement consacrée. Les fournisseurs tiennent à savoir comment leur aide financière a été utilisée et pour quels résultats.

Le programme *Kenya Statistics Program-for-Results* offre un bon exemple que les pays de l'Afrique du Nord peuvent suivre. Ce programme vise à renforcer les capacités statistique de l'ONS (KNBS) du Kenya et est composé de six piliers : i) combler les lacunes et le déficit de données, ii) améliorer la qualité des données en renforçant le processus de production et de collecte de données, iii) intégrer les données dans les ministères et les agences, iv) développer la dissémination, la diffusion et l'accès à l'information statistique, v) renforcer le capital humain et l'infrastructure physique et vi) améliorer la gouvernance.

À cet égard les pays de l'Afrique du Nord pourraient participer au programme *Statistics for Results Facility Catalytic Fund* (SFR-CF) pour couvrir les difficultés de financement des plans de renforcement des capacités statistiques de leurs systèmes statistiques nationaux. Ce programme, administré par la

Encadré 24: Recourir aux mécanismes de financement axés sur les résultats

8.1. Les pays de l'Afrique du Nord doivent définir des mesures et des stratégies de renforcement des statistiques qui répondent à leurs besoins et permettent de guider les fournisseurs d'aide. Les partenaires devraient respecter les priorités nationales en matière de gestion de l'offre de statistiques, tout en investissant dans des statistiques conformément à ces priorités.

8.2. Les fournisseurs d'aide doivent prévoir de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans les actions entreprises de renforcement statistiques par rapport à la situation de départ.

Source : Consultants.

Banque mondiale au nom de plusieurs bailleurs de fonds, accorde la priorité à la gestion axée sur les résultats en ce qui concerne l'aide au développement et la Déclaration de Paris²¹ sur l'efficacité de l'aide. Le SFR-CF octroie des subventions pour :

- Stimuler le soutien de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ou de plans semblables de développement de la statistique ;
- Promouvoir une approche à l'échelle de l'ensemble du système statistique au niveau national ;
- Promouvoir une meilleure coordination et un meilleur partenariat entre les utilisateurs et les producteurs des statistiques ;
- Fournir une aide et une assistance technique plus efficace et efficiente pour renforcer les systèmes statistiques et la mesure des résultats.

Action 9 : Mettre en place des mécanismes de financement innovants pour mobiliser davantage de ressources pour les données

Les pays de l'Afrique du Nord pourraient étudier la possibilité de créer des fonds domestiques de développement de la statistique. Depuis l'adoption de la Charte africaine de la statistique en 2009, quelques pays africains ont décidé de mettre en place ce genre de fonds sous plusieurs formes : compte d'affectation logé au Trésor public et géré selon les règles de comptabilité publique et ou des établissements publics.

D'autres mécanismes de financement innovants, comme le soutien entre pairs au renforcement des capacités statistiques, peuvent être des solutions prometteuses.

Encadré 25: Mettre en place des mécanismes de financement innovants pour mobiliser davantage de ressources

Les pays de l'Afrique du Nord peuvent créer des fonds domestiques de développement de la statistique. Ces fonds peuvent être des comptes d'affectation logé au Trésor public et géré selon les règles de comptabilité publique ou des établissements publics.

Source : Consultants.

CONCLUSION

Des données fiables, collectées conformément aux règles de bonne pratique et à des normes et méthodes reconnues, sont essentielles pour assurer une gestion axée sur les résultats. Les statistiques permettent d'apprécier le niveau de développement d'un pays et aident à la mise en place, le suivi, l'évaluation et la mesure de politiques de développement dans les domaines économique, démographique, social et environnemental.

Malgré les améliorations relatives apportées à la quantité de données disponibles dans les pays de l'Afrique du Nord, les éléments constitutifs des systèmes statistiques nationaux restent confrontés aux défis du développement. Certains⁸ pays de l'Afrique du Nord ne sont pas en mesure de collecter des données de façon régulière et efficiente.

Les raisons de cette situation sont multiples : l'insuffisance et l'incohérence du cadre réglementaire, législatif et politique, le faible dispositif de coordination institutionnelle, les budgets limités et instables, des ressources humaines inappropriées, des dotations en équipements et en infrastructure inadéquates, la faible prise en compte de la qualité, la faible harmonisation des nomenclatures, concepts et définitions utilisées, le manque d'harmonisation des données collectées par diverses sources.

Les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 mettent les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord à rudes épreuves. Tous les pays ne disposent pas encore de données pour bon nombre d'indicateurs. Des défis importants d'ordre méthodologique et stratégique restent à surmonter, notamment la nécessité de concilier la production des données destinées au suivi des objectifs régionaux et mondiaux et la production des données au service de l'action publique à l'échelon national.

En effet, les données statistiques sont indispensables pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés vers le Programme de développement à l'horizon 2030 de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Une des exigences de ces pro-

grammes est la nécessité de disposer de données de qualité, désagrégées et facilement accessibles aux utilisateurs pour le suivi de l'atteinte des objectifs ciblés.

Le rapport « révolution des données en Afrique du Nord : mettre les données au service de la transformation structurelle » fait le point des capacités statistiques des pays de l'Afrique du Nord. Il préconise des mesures et des actions-clés qui peuvent être mises en œuvre pour remédier à ce déficit de données et renforcer les capacités statistiques de leurs systèmes statistiques nationaux.

La révolution des données offre opportunément aux gouvernements et aux ONS, la possibilité de produire des données plus utiles à partir de sources nouvelles, d'outils et de technologies innovantes, qui doivent compléter et renforcer les statistiques officielles, et s'y substituer. Les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de collectes de données, notamment les données géospatiales (l'imagerie par satellite) les données de télécommunication et les données obtenues par capteurs rendent plus facile, plus rapide et moins coûteuse la production des données.

Toutes les actions préconisées découlent des différentes missions faites auprès des Bureaux nationaux de la statistique (BNS) et des départements ministériels concernés par les ODD des pays de l'Afrique du Nord. Elles supposent au préalable la sensibilisation des autorités politiques. En effet, l'intérêt de ces derniers pour les données de qualité a un impact direct sur l'offre de données et sur la façon dont fonctionnent les systèmes statistiques nationaux. Sur ce point, les partenaires au développement (OCDE, Eurostat, Banque mondiale, etc.) et les institutions panafricaines (BAD, CEA) ont un rôle important dans l'implication effective des responsables politiques et des décideurs dans le processus de renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux ainsi que l'amélioration de la production en quantité et en qualité des statistiques permettant de couvrir tous les domaines.

8 Libye, Mauritanie, Soudan.

Les besoins prioritaires d'amélioration, qui ont été identifiés par les BNS, concernent en premier lieu les questions institutionnelles. Les actions souhaitées dans ce sens concernent l'adaptation des législations, des réglementations et des normes en vue de créer des institutions capables de produire des données fiables. Il s'agit également d'instaurer l'autonomie fonctionnelle et d'assurer le leadership des ONS et promouvoir la coordination auprès des structures statistiques sectorielles. Pour ce qui est du conseil national de la statistique (CNS), il est important de le rendre opérationnel et que sa composition soit souple facilitant la tenue de ces réunions.

Le renforcement des capacités est essentiel à la production et à la diffusion efficaces de statistiques de qualité. Cela s'applique non seulement aux ONS, mais également à l'ensemble des structures sectorielles productrices de statistiques. Malgré certains progrès, les systèmes statistiques nationaux des pays de l'Afrique du Nord affichent un déficit des compétences (statisticiens, démographes) pour pouvoir produire des données de qualité.

D'autres besoins ont été identifiés par les BNS portent sur la généralisation de l'utilisation des technologies nouvelles comme la lecture automatique des documents, la décentralisation de la production et de l'exploitation des données, la mise en place d'un répertoire disposant d'un identifiant unique et mis à jour dans le temps. Il doit aussi renfermer certaines variables comme le chiffre d'affaires, l'emploi et l'activité. Par ailleurs, il est souhaitable d'assurer un meilleur accès aux enregistrements administratifs des ministères techniques et assurer une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs publics et privés.

En ce qui concerne le suivi des indicateurs des deux programmes, il serait indispensable de mettre en place une structure dédiée à leurs élaborations et suivi. Cette structure serait composée des différents représentants des systèmes statistiques nationaux. L'objectif étant la mobilisation de toutes les sources traditionnelles (recensements, enquêtes et statistiques administratives) mais aussi le recours aux données non conventionnelles que permet la révolution des données afin de combler les déficits de statistiques sur les ODD et l'Agenda 2063.

Pour ce qui est de la révolution des données, les BNS des pays de l'Afrique du Nord ont émis le vœu de s'y engager pour profiter des avantages offerts par la production de certains indicateurs statistiques. La mise en œuvre de cette révolution nécessite de nombreuses innovations, dont deux sont particulièrement importantes. La première concerne la redéfinition de la notion traditionnelle des bureaux nationaux de la statistique, responsable de la centralisation de toutes les données officielles recueillies et rapportées. L'affectation de cette prérogative aux « communautés de données » constituées de personnes venues de tous les horizons organisationnels (secteur privé, ONG, communauté scientifique, bureaux nationaux de statistique et autres organismes gouvernementaux) semble la plus appropriée. Une deuxième conception se base sur le principe selon lequel ces données produites par les communautés pourraient être acceptées comme sources de statistiques officielles, à la condition qu'elles soient approuvées par le bureau national de statistique.

Une véritable révolution des données ferait appel à de nouvelles sources de données en plus de celles existantes, et pousserait à intégrer les statistiques dans les prises de décision, à promouvoir le libre accès et l'usage des données et à assurer un soutien important aux systèmes statistiques. Cette révolution porte sur le renforcement des capacités statistiques et la promotion de la culture statistique en matière de « petites données » et d'analyse des données massives, de modernisation des systèmes de collecte des données, de diffusion des données pour promouvoir la transparence et de développement de nouveaux objectifs et d'indicateurs.

Ce nouvel environnement de données devrait amener les systèmes statistiques nationaux à s'adapter pour répondre aux besoins. Elle leur impose également l'utilisation de nouvelles approches pour la réalisation des opérations statistiques comme les registres d'appels téléphoniques des opérateurs de téléphonie mobile. Les données d'enquêtes et de recensement resteront sans doute la principale source d'informations. Les systèmes de collecte de données administratives devront en outre être développés avec comme objectif l'ancrage de nouvelles sources de données.

Saisir la révolution des données pour le développement des systèmes statistiques nationaux nécessite une feuille de route comportant des actions à entreprendre en particulier celles qui sont souhaitées par les BNS :

- La sensibilisation des pouvoirs publics sur les questions institutionnelles de l'organisation statistique pour répondre d'une manière efficace aux besoins des utilisateurs, aux nouvelles exigences et aux opportunités offertes par la révolution des données ;
- Le renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des nouvelles technologies pour la collecte, l'exploitation et la diffusion des données, la maîtrise des outils de la révolution des données et dans l'analyse des données ;
- La fourniture d'assistance pour la mise en place de programmes d'action sectoriels qui s'appliquent à un secteur particulier comme l'éducation, la sante ou l'agriculture et se déclinent en programmes de développement sectoriels (statistiques d'état civil, statistiques des ONG, statistiques d'environnement, statistiques d'entreprises, statistiques de la culture et de la communication, comptes satellites, etc.) ;
- L'aide à la mise en place d'un pacte (qui réunit toutes les parties prenantes de l'écosystème des données : BNS, administrations publiques, secteur privé, société civile, bailleurs de fonds) pour la coordination et l'harmonisation des efforts d'investissement dans les données ;
- L'encouragement du partage des expériences et bonnes pratiques en matière de coordination et d'harmonisation statistique par les parties prenantes du système statistique national ;
- Le renforcement de la coopération internationale, en particulier Sud-Sud, entre les pays de l'Afrique du Nord.

RÉFÉRENCES

- Banque mondiale (2017), Indicateurs de la capacité statistique (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators>.
- Banque mondiale (2016), *Digital dividends* in Rapport sur le développement dans le monde, Washington, D.C.
- Banque Mondiale et Organisation Mondiale de la Santé, (2014) *Global civil registration and vital statistics: Scaling up investment plan*, Washington, D.C.: World Bank Group.
- CEA (2015), Rapport de la neuvième session du comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique, Conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA (2015), Consensus sur les données en Afrique, version finale adoptée par la Conférence de haut niveau sur la révolution des données – manifestation parallèle organisé pendant la 8^{ème} Conférence des ministres, CEA et l’UA, Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA (2017), Rapport 2016 sur la révolution des données en Afrique, Faits marquants de l’évolution des écosystèmes de données en Afrique.
- CEA/BAD, (2017) Rapport sur le développement durable en Afrique : Suivi des progrès accomplis, dans la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, Addis-Abeba, Éthiopie.
- Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (2008), Aperçu sur le développement des statistiques dans la région de l’Asie et du pacifique.
- Commission de statistique des Nations Unies (2014), « Principes fondamentaux de la statistique officielle », A/RES/68/261, New York.
- EUROSTAT (2012), Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne, Luxembourg.
- EUROSTAT (2014), Évaluation globale adaptée du système statistique national de la Tunisie, Tunis-Tunisie.
- Fondation Mo Ibrahim (2016), *Strength in numbers: Africa’s data revolution*, <http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2016/05/16162558/Strength-in-Numbers.pdf>.
- Center for Global Development (2014), « *Delivering on the data revolution in sub-Saharan Africa* », Views from the Center, Global Washington D.C.
- Health Policy Blog, Center for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/publication/delivering-datarevolution-sub-saharan-africa-0.
- IEAG (2014), *A world that counts : Mobilizing the data revolution for sustainable development*, Groupe consultatif d’experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, Nations Unies, New York.
- Kiregyera, B. (2013), *The emerging data revolution in Africa: Strengthening the statistics, policy and decision-making chain*, Sun Press South Africa.
- Nations Unies (2005), Manuel d’organisation statistique, troisième édition : le fonctionnement et l’organisation d’un service statistique, New-York- USA.
- OCDE (2017), Coopération pour le développement, données et développement, Éditions OCDE, Paris-France.
- ODW (2017a), *2016 Open Data Inventory: The ODIN annual report – Toward an open data revolution*, Open Data Watch, Washington, D.C.
- ODW (2017b), *Data Download, 2016 Open Data Inventory* (base de données), Open Data Watch, <http://odin.opendatawatch.com/data/download>).
- Commission économique pour l’Afrique (2015), Consensus sur les données en Afrique ; Addis-Abeba, Ethiopie.
- Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (2016), *Rapport de l’UNES-*

- CO sur la science – Vers 2030. Paris, Édition UNESCO. Consultable à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002464/246417f.pdf>.
- Organisation des Nations Unies, Initiative « Global Pulse » (2012). *Big data for development: Challenges & opportunities*.
- Shuang Chen, Fonteneau F, Johannes J. and Stephan K (2013), *Towards a Post-2015 Framework that Counts: Developing National Statistical Capacity*, PARIS 21, Partnership in Statistics for Development in the 21st Century, Discussion Paper No. 1.
- PARIS21(2015), National strategies for the development of statistics, progress report summary, International Development Association Lower Middle Income Countries.
- PARIS21 (2015), Feuille de route pour Une révolution des données menées par les pays.
- PARIS21, Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development, 2017.
- République Islamique de Mauritanie (2106), Rapport intérimaire sur la vision, les orientations stratégiques et le plan d'action de la SNDS 2016-2020, Nouakchott, Mauritanie.
- Elsir Hassan Abbas *an alii*, (2012) *National Strategy for the Development of Statistics (NSDS)* (2012-2016), Khartoum, Sudan.
- Robin, N., T. Klein et J. Jütting (2016), « *Public-private partnerships for statistics: Less learned, future steps: A focus on the use of non-official data sources for national statistics and public policy* », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 27, Édition OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3nqp1g8wf-en>.
- Roca, Th. Jacquelin Doucelin, V. (2015), Lire la croissance africaine à la lumière des données disponibles, AFD, papier de recherche 2015-11.
- Union africaine (2017), Décennie du repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, 2017-2026, Addis-Abeba, Ethiopie.
- United Nation, Sustainable Development Solutions Network, Indicators and a Monitoring Framework for the Sustainable Development Goals: Launching a data revolution for the SDGs*, A report to the Secretary-General of the United Nations by the Leadership Council of the Sustainable Development Solutions Network, 2015.
- United Nation Sustainable Development Solutions Network Data for Development, an Action Plan to Finance the Data Revolution for Sustainable Development*, 2016.

ANNEXE

Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies

Principe 1 : La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe 2 : Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe 3 : Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe 4 : Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe 5 : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les personnes sondées.

Principe 6 : Les données individuelles recueillies pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe 7 : Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe 8 : À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe 9 : L'utilisation, par les organismes responsables de la statistique de chaque pays, des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe 10 : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.